BS
9439
R914
253
1820
2

MES TABLETTES

NO.5.

Mémoire de ce que je croirai assez intéressant pour en conserver le souvenir.

Il sera distribué par dates avec autant d'exactitude possible.

PLACEAT AN ? PARVI MEA .

Continué 1826 .-

EMBARQUEMENT DE MR ROUX

1826 Juin 16. Messire Roux et Mr Richard se sont embarqué le 16 Juin à bord du Paquebot le Pacifique pour Liverpool. Leur départ imprévu et précipité ignoré même dans le seminaire jusqu'au moment de la séparation, a jetté tout le monde dans l'étonnement et la surprise, et quelques uns dans l'intrigue et les midis à quatorze heures. Ils ne reviendront plus,disent ceux-ci ; ils redoutent de se soumettre et de plier sous l'évêque de Telmesse, (qui va être bientôt proclamé Evêque de Montréal .)
Ils s'en vont à Rome disent ceux là, pour défendre leurs droits Ils seront bientôt suivis de tous leurs confrères, disent les autres , et mille autres platitudes aussi indignes que peu méritées. Il a été chanté une grande messe à Bonsecours pour leur obtenir un voyage favorable et un heureux retour. Malgré

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

qu'on en dise, il y a plus de probabilité que ces Messieurs reviendront un jour en Canada, (sauf toutes fois les accidents) qu'il n'y en a que l'Evêque de Telmesse va être prochainement proclamé evêque de Montréal.

PORTRAIT DE L'HONBLE CH. DE SALABERRY

Né à Beauport près Québec le 19 Nov. 1778.

L'on trouve à vendre à la librairie de Messieur Fabre & Compagnie une belle gravure du portrait en miniature de ce brave militaire Canadien, qui durant la dernière guerre avec les Etats Unis, rendit à sa patrie des services importants, qu'il eut la gloire de couronner par une action d'éclat, aux Fourches de Chateauguai le 26 octobre 1813. La victoire de Chateauguai remportée par 300 Canadiens aux ordres du Colonel de Salaberry sur six à 7 000 Américains, mérita d'abord à ce brave commandant les remerciments des deux chambres de notre parlement, exprimés par leurs orateurs, et plus tard la décoration de la croix de l'ordre du Bain, dont il fut fait compagnon, la médaille d'or de Chateauguai, et une lettre autographe du Prince Régent, aujourd'hui George IV, et aux bataillons de la milice incorporée des drapeaux qui furent envoyés d'Angleterre à la demande de Sir George Prevost.

L'idée de cette publication est due à Mr Jacques Viger, qui a servi sous le Colonel de Salaberry comme Capitaine, au

Fonds Romuald Trudeau, janvier 2003

corps des Voltigeurs Canadiens, et qui avoit fait prendre ce portrait en 1824, par Mr. Dickinson, peintre américain, pour faire partie de sa collection de portraits d'hommes tant Canadiens qu'étrangers qui se sont fait quelque réputation en Canada. Le portrait de Dickinson jugé bien ressemblant par tous ceux qui l'ont vu, a été très exactement copié par le graveur américain Durand.

La gravure représente le buste du guerrier revêtu de l'uniforme des Voltigeurs, décoré de la médaille de Chateauguai, et de la croix du bain, la tête découverte et le sabre sous le bras. Au bas sont les armes de la famille du Colonel, et un médaillon d'une belle exécution, représentant dans le lointain un combat en plein bois, et sur le devant un tronc d'arbre renversé sur lequel est gravé Chateauguai 26 Octobre 1813. Un serpent se mordant la queue, symbole de l'immortalité, entourre ce médaillon.

Au haut du cadre, sont les deux faces de la médaille d'or de Chateauguai, dont on vient de parler. Une des faces de cette médaille représente la Grande Bretagne, tenant de la main gauche une palme, et couronnant de la droite le lion Britannique couché à ses pieds, sur le revers est écrit Chateauguai.

Il n'est peut être pas nécessaire d'ajouter que la médaille d'or de Chateauguai est unique, et qu'on doit conséquemment sçavoir quelque gré à Mr Viger, d'avoir ainsi contribué à en conserver la copie. Le prix de la gravure est de cinq chelings. Le débit en est dit-on considérable.

EPITAPHE DE MONTCALM

Général des Troupes Françoises en Canada, et tué à la prise de Québec ainsi que le général Wolfe, composée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, elle est gravée sur un marbre qui sert de tombeau aux restes de ce général, déposés dans l'Eglise des Ursulines.

HIC JACET

Utroque in orbe æeternum victurus
Ludovicus Josephus de Montcalm Gozon,
Marchio Sancti Verani, Baro Gabriaci,
Ordinis Sancti Ludovici Commendator,
Legatus generalis exercituum gallicorum ,
Egregius et civis et miles ;
Nullius rei appetens prater quam veræ laudis,
Ingenio felici et litteris exculto ;
Omnes militiae gradus per continua decora emensus
Omnium belli artium, temporum, discriminum gnarus
In Italia,in Bohemia in Germania
Dux industrius,
Mandata sibi ita semper gerens ut majoribus par haberetur
Iam clarus periculis,
Ad tutandam canadensem provinciam missus,
Parvâ militum manu, hœstium copias non semel repulit,
Rropugnacula cepit armis virisque instructissima,
Algoris, inediæ,vigiliorum laboris patiens,

Suis unice prospiciens, immemor suî,
Hostis acer, victor mansuetus,
Fortunam virtute virium inopaiam -
Peritiâ et celeritate compensavit,
Imminens coloniae fatum et consilio et manu -
Per quadriennium sustinuit,
Tandem ingentem exercitum duce strenus et audaci
Classemque omni bellorum mole gravem,
Multiplici prudentiâ diu ludificatus
Vi pertraetus ad dimicandum,
In primâ acie, in primo conflictu vulneratus
Religioni quam semper coluerat innitens
Magno suorum desidorio, nec sine hostium mærore
Extinctus est,
Die XIV , Sept. A. D. MDCCI.IX artatis XLVIII.
Mortales optimi ducis exuvias in excavatâ humo
Quam globus bellicus decidens dissiliensque defoderat
Galli lugentes deposuerunt,
Et generosæ hostium fidei
Commendaverunt.

.....

J'ai essayé de traduire cette épitaphe aussi littérale ment que possible comme suit .

TRADUCTION DE L'EPITAPHE DE

MONTCALM

.....

Ci git

Dont le nom vivra éternellement dans les deux mondes

Louis Joseph de Montcalm Goson

Marquis de St Veren -Baron de Gabriac

Chevalier de l'ordre de St Louis,

Lieutenant Général des armées Françoises,

Citoyen et soldat distingué,

Uniquement amoureux de la véritable gloire,

Doué d'un génie heureux et lettré,

Il parcourut d'honneur en honneur tous les grades de la guerre;

Experimenté dans l'art les dangers et le hazard des armes,

Général habile,

En Italie _en Bohême _ en Allemagne,

Il remplit toujours sa charge avec la fidelité des grands hommes.

Déja renommé par les dangers qu'il avoit courus,

Il fut envoyé pour défendre le Canada,

Repoussa plus d'une fois les armées ennemies avec une

Poignée d'hommes

Et s'empara des places les mieux munies d'armes et de soldats

Il savoit supporter le froid, la faim,les veilles et le travail

Uniquement occupé des siens,il ne s'occupoit point

de lui même.

Ennemi valeureux, vainqueur magnanime,

Il sçut compenser le malheur par le courage,

Et le défaut de forces par l'habileté et la diligence,
Il soutint pendant quatre ans de ses conseils et de sa main
Le sort chancelant de la Colonie
Enfin après s'être joué par une multitude d'artifice
D'une armée considérable commandée
Par un général adroit et hardi
Et d'une flotte formidable,
Forcé d'en venir aux mains,
Blessé à la première décharge, et sur les premières lignes,
Fort de la religion qu'il avoit toujours pratiquée
Il expira
Au grands regrets de ses concitoyens et de ses ennemis même,
Le 14 sept, l'année de N.S. 1759 à l'âge de 48 ans.
Les Français en pleurs ont déposé
Les restes de ce grand général,
Dans un tombeau creusé
Par une troupe de soldats abattus et consternés,
Et les ont confiés à la bonne foi de l'ennemi.

DECOUVERTE NOUVELLE

L'on est actuellement occupé d'une nouvelle machine à vapeur dans laquelle l'esprit de vin ou l'Ether remplacera l'eau. L'inconvenient des chaudières ne s'y rencontrera point, le liquide étant contenu dans le cilindre, et elevé en vapeur par le moyen d'une lampe d'Argand.

.....

RETABLISSEMENT DE L'HOTEL-DIEU

.....

Les Dames de l'Hotel Dieu qui il y a deux ou trois ans avoient fait de grandes dépenses en réparations sur leur vaste établissement, et avoient même érigé à grand frais de nouvelles salles pour loger un plus grand nombre de malades, se voient aujourd'hui à leur grand regret, réduites à la nécessité de les démolir de fond en comble pour les rebâtir en neuf, ainsi que le couvent et les vieilles salles, en un mot de refaire en entier tout leur établissement. Ce grand corps de batiment, outre son ancienneté, ayant passé par un double incendie, ne pouvoit soutenir longtemps, il menaçoit même d'une ruine prochaine. L'entreprise est actuellement en oeuvre, et est commencé depuis la fin de Juin; C'est Mr Delorme qui a contracté pour cette entreprise qui ne peut manquer de couter beaucoup. Le premier contrat est de L 9 000.

Il a été question pendant quelque temps de transporter l'établissement à la campagne soit sur le Coteau Baron, soit à la plaine St Anne, et la plus grande partie des religieuses paroissoient porté à ce dernier plan, vu que l'air y seroit plus salubre, et la position plus solitaire et plus paisible; Mais Monsieur Roux, dans les connoissances duquel elles mettoient, et a juste titre, toute leur confiance leur fit envisager qu'il en résulteroit une foule d'inconvenients, et entr'autres, l'éloignement des secours de la religion, la difficulté,

et même quelquefois le danger de transporter les malades à une si grande distance, les vols et les insultes auxquels elles seroient naturellement plus exposées, étant ainsi isolées du reste du monde, et parconséquent hors de portée d'être secourus à temps. Toutes ces raisons et une foule d'autres qu'il seroit trop long de détailler, les lumières la prudence et la sagesse de celui qui les leur donnoit, la confiance et la soumission de celles qui les recevoient, tout contribua à les convaincre et à les déterminer définitivement à rebâtir plus largement et plus commodément, mais toujours à la meme place qu'elles avoient occupée depuis la fondation de cette communauté à Montréal. Pour moi je crois que toute personne sensée sans prévention et sans intérêts qui voudra se donner la peine de peser murement ces raisons, ne pourra manquer de les approuver et de se ranger de l'avis de ce respectable Monsieur; Je dis sans prévention, car personne ne peut se dissimuler qu'il n'en existe beaucoup contre le seminaire, et surtout contre son supérieur dont certaines personnes se font pour ainsi dire un devoir d'épier et de critiquer les démarches, d'opposer ou de contrarier les opinions,de gener et d'entraver les projets, et vont même jusqu'a attaquer la conduite; Et cependant quel homme commandat jamais d'avantage l'estime, la confiance et le respect par ses vertus publiques et privées, comme ministre de l'église,comme membre de la Société, et j'oserais même dire comme homme d'état. L'étendue de son savoir, la pro-

fondeur de son génie, la fermeté de son caractère la sagesse et la prudence qui ont toujours dirigé ses démarches, accompagné et réglé ses consultations et ses conseils, en un mot ses talents pour ainsi dire universels sont assez connus du public pour n'avoir pas besoin de lui être exposé de nouveau. Je demande en second lieu le jugement de gens désintéressés. N'éxiste-t-il pas en effet des individus des citoyens même qui passent pour éclairés, mais qui sont plus clairvoyants encore, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts, des gens d'une ambition demesurée qui voudroient tout asservir à leur avantage et à leur cupidité, et qui par conséquent croient leurs opinions et leurs conseils supérieurs à tous les autres ; Ce n'est pas à de telles gens que j'en appelle, car déjà les motifs qui les conduisent, les intérêts qui les concernent ont dicté le jugement qu'ils pourroient porter, et les projets qu'ils auroient a proposer. Suivant leur façon de penser et de voir les choses, il seroit plus expédient d'établir les communautés hors de la ville, et pourquoi ? c'est qu'ayant des terreins à conceder, des propriétés à faire valoir, on auroit peut être par là un moyen une chance de les mettre en valeur; on ne craindroit pas d'en sacrifier une partie au profit de telle ou telle communauté, bien persuadé que l'on doubleroit que l'on décupleroit même la valeur du reste; c'est à dire que l'on n'hésiteroit pas à repandre des deniers, assuré d'en retirer des louis.

.....

PRISE DE MISSOLONGHI

Les derniers journaux de Londres annoncent la nouvelle officielle de la prise de Missolonghi (Boulevart de la Grece) par les Turcs. La prise de la forteresse à eu lieu le dimanche des Rameaux, a la pointe du jour, après avoir soutenu un siège et fait une défense dont il n'est pas d'exemple dans les annales de la guerre. Le gouvernement reduit à la dernière extrémité, fit ouvrir les portes de la ville, et les troupes grecques s'ouvrirent un passage à travers celles des Turcs. A peine ces dernières étoient elles entré dans la ville, que les mines qui avoient été préparées sautèrent et la destruction fut terrible.

D'un bout du monde à l'autre on a les yeux ouverts sur le sort des malheureux grecs. Tous semblent y prendre intérêt, et personne ou presque personne ne fait de démarche en leur faveur, on les considere massacrer et bruler pour ainsi dire avec un espèce de sang-froid.

.....

OUTRAGE ATROCE

Le 15 Juin dernier, l'Imprimerie du Colonial Advocate à York dans le Haut Canada, a été entièrement détruite par un rassemblement d'hommes tenant des places honorables et importantes sous le gouvernement. Entre six et sept heures du soir, ils attaquèrent l'imprimerie susdite, ouvrirent forcément les portes en présence de plusieurs témoins,détruisirent la presse, les

caractères les formes les cadres, les casses, les galées, de manière à ne faire de tous les matériaux qui étoient neufs et de la meilleure qualité, qu'un tas de ruines. De peur que les caractères ne puissent être ramassés, et resservir encore, une grande quantité en fut porté au bord du quai, et jettée dans le lac. Tout cela, comme noue en sommes informé, s'est fait en présence de deux magistrats, qui virent l'oeuvre de la destruction dans un silence complaisant. Deux magistrats Anglois ! OClarum et venerabile nomen ! Deux magistrats de police de la petite York, dit-on, ont été tranquils spectateurs d de la violation de toutes les lois divines et humaines, et le fils de l'un d'eux avoit la main à l'oeuvre !

O Tempora ! O mores !

.....

EXPATRIATION

N'est-il pas étonnant, mais en même temps déplorable, de voir la quantité de jeunes Canadiens qui depuis quelques années se voient forcés de s'expatrier et de gagner les Etats-Unis et l'Amerique du Sud, soit par leur mauvaise conduite, soit par leurs mauvaises affaires, soit pour se débarrasser de parents qui leur semblent trop rigides et trop exigeants, ou pour fuir des créanciers qu'ils croyent trop durs. Mais ce qu'il y a de plus affligeant encore , c'est d'apprendre qu'arrivant dans un pays étranger, destitués de tout, sans recommandations, assez souvent sans industrie et sans talents, et presque toujours

indolents et dissipés, ils se trouvent bientôt réduits à la plus extrême misère, ne sachant ou donner la tête, et conséquemment forcés de recourir à des métiers vils et honteux ou de se livrer même au vice et à la rapine pour extorquer de quoi soutenir leur misérable existence. Depuis cinq ou six ans, combien de jeunes gens dont de malheureux parents ont à déplorer l'absence, et encore plus les dangers et le désonneur. Jeunes gens, dont plusieurs sortent des familles les plus respectables, auroient pu par une bonne conduite et en mettant leurs talents à profit, auroient pu, dis-je, faire leur propre bonheur, et celui de leurs parents, mériter l'estime et la confiance de leurs concitoyens, et devenir l'honneur de la société. Cette malheureuse manie devient tous les jours de plus en plus fréquente, et accompagnée même quelquefois de circonstances fâcheuses.

DEVOUEMENT DES MISSOLONGHITES.

Des lettres récentes de Corfou nous apprennent quelques particularités interressantes sur les derniers évènements qui ont accompagné la prise de Missolonghi. Pendant que la plus grande partie de la garnison faisoit ses efforts pour s'ouvrir un passage à travers l'armée ennemie, le peu qui étoit resté pour défendre les femmes et les enfants, jusqu'a l'heure du sacrifice, se plaça avec les autres victimes volontaires sur les mines qu'on avoit préparées d'avance. Le vénérable archevêque de Rogon qui avoit employé toute l'influence de la religion

pour leur inspirer du patriotisme, et les engager à mourir en héros, de concert avec le galant Notos Bozzaris qui quelque mois auparavant s'étoit introduit à force ouverte dans la ville avec ses braves Suliotes pour partager son sort, tenoient à la main des torches allumées, attendant en silence l'approche des barbares. Ils ne les eurent pas sitôt entendu pousser leurs cris de joie, et se précipiter dans la ville pour fondre sur leur proie, que tous deux prêtre et guerrier, mirent le feu à la mine, avec une égale intrépidité, et en un instant tous femmes et enfants vieillards et soldats tous disparurent réduits en poussière , ou ensevelis sous les ruines de leurs remparts.

.....

PONTS EN FIL DE FER

On construit actuellement en France des ponts suspendus en fil de fer. Tel celui fait sur le Rhône entre les villes de Tournon et de Tain. On y a mis jusqu'a 116000 livres pesant et cet énorme poids faisoit seulement courber cette légère construction qui reprenoit sa forme, aussitôt que l'équilibre étoit rétabli.

.....

DECOUVERTES RECENTES

On annonce qu'un menuisier de Londres vient d'inventer une machine pour empecher les voitures de verser. Elle agit également en cas de rupture d'essieu, ou d'accident de terrein.

On vient de découvrir au Brésil un remède infaillible contre l'hydropisie. C'est la racine d'une chicoracée nommée (cainea) dans le pays. Quelques livres de cette plante ont été envoyées dans les différents états de l'Europe. On va faire à Paris l'essai de ce remède.

On a aussi découvert dernièrement dans les Etats -Unis un remede presqu'infaillible contre les vers. Un pur hazard a donné lieu à cette découverte. C'est une pomme ou noix qui se trouve sur le cèdre rouge, et que l'on fait manger aux personnes affectées de cette maladie.

FÊTE DE ST JACQUES

Juillet 26

Hier étant la fête patronale de l'Eglise de St Jacques et de l'Evêque de Telmesse, il y a été chanté une messe solemnelle par l'Evêque lui même avec toute la pompe et les cérémonies épiscopales accoutumées. Monseigneur y a donné pour la première fois la bénédiction pontificale, et accordé l'indulgence Plenière. L'après midi, il y a eu vêpres sermon et salut. Le Sermon a été donné par Messire Bruneau curé de Verchères, débité avec beaucoup de gout et d'éloquence , et charmé l'auditoire. Il y avoit à cette fête vingt sept Prêtres étrangers des diverses campagnes d'alentour, qui ont tous pris part à un diner splendide donné par l'Evêque. Les lettres venues récemment de Rome, et dans lesquelles sont incluses les bulles qui installent Monseigneur de Telmesse , non pas comme Evêque

de Montréal, ainsi que l'on s'est plu à en faire courir le bruit depuis un certain temps, mais par lesquelles le Pape Léon XII (250me Pape) lui accorde de nouveaux pouvoirs, tels que de donner l'indulgence Plenière la Bénédiction papale quatre fois l'année, &c &c et qui ratifient sa qualité de Vicaire général de l'Evêque de Québec; ces bullès, dis-je, ont été lues publiquement en français par Monsieur Bourget sécretaire de Monseigneur de Telmesse.

Voila donc une preuve de plus et une preuve irréfragable contre Messieurs les avocats du parti qui vouloit absolument que Monseigneur Lartigue fut evêque de Montréal, qui avoient vu les lettres et les bulles qui l'installoient comme tel, qui le tenoient, disoient-ils de source authentique, du sécretaire même de l'Evêque, qui annonçaient son entrée triomphante dans l'église paroissiale, qui devoit ouvrir les portes, et comme un nouveau Josué entrer le premier dans la nouvelles église de la paroisse; Tout autant de nouvelles controuvées, ou fabriquées par l'imagination de quelques personnes un peu trop échauffées, et prevenues, ou telles qu'il s'en trouve ordinairement parmi les gens qui se laissent diriger et même aveugler par l'esprit de parti, et voient presque toujours les objets comme a travers un microscope. Je le demande aujourd'hui une telle mesure en seroit-elle pas de nature à jetter du blâme sur le Saint Pontife ? Quelle probabilité y a-t-il en effet que le Pape voulut déroger à une regle déjà établie de-

puis longtemps, c'est à dire faire de nouvelles institutions, créer de nouvelles charges dans une colonie Britannique et cela sans la participation ou au moins l'approbation du gouvernement d'Angleterre, si glorieuse de ses privilèges et si stricte à ses traités ? Croit-on que ce gouvernement fut beaucoup porté à approuver une mesure qui répugne à sa politique et a ses intérêts, en faveur d'une religion qui n'est pas la sienne ni celle de l'Empire, qui bien loin de là même lui est absolument opposée. N'est-il pas plutôt probable qu'il fera tout en son pouvoir pour ne lui accorder que ce à quoi il ne peut absolument se refuser sans enfreindre la constitution et sans violer ouvertement la foi des traités, et qu'il mettra au contraire tout en oeuvre (l'expérience l'a prouvé encore tout récemment) pour gêner et entraver la religion catholique, et lui substituer s'il est possible, les coutumes les usages, la langue le protestantisme qui est la religion dominante dans la Grande Bretagne, religion à laquelle elle se fait une gloire d'appartenir, et un honneur de propager de tout son pouvoir.

.....

INVENTIONS

BOUSSOLE . On ne connoit pas précisément ni qui est l'auteur de la boussole, ni en quel temps on à commencé à s'en servir. Quelques historiens en attribuent l'invention à un Napolitain nommé Jean Goya l'an 1300; d'autres à Paul venitien qui envi-

ron l'an 1260 en rapporta l'usage de la Chine.

MUSIQUE PAR PARTIES. La Musique par parties fut inventée par Guy Aretin vers 1208.

PAPIER. Le papier a été inventé par un habitant de Padoue au commencement du 14em siècle . On ne commença à s'en servir en France au lieu de parchemin, que sous Philippe de Valois.

POUDRE. On attribue la funeste invention de la poudre à Bertholct Schwart en 1378, ou bien à Roger Bacon cordelier anglois.

IMPRIMERIE . L'inventeur a été Jean Gottemberg, gentilhomme de Mayence en 1457, ou Jean Fust, ou Laurent Coster de Harlem.

PEINTURE Â L'HUILE. Jean de Bruges ou Jean Eyck inventa la manière de peindre à l'huile, il mourut vers l'an 1400.

GRAVURE. Mantegna peintre Italien mort en 1517 passe pour l'inventeur de la gravure au burin pour les estampes.

MICROSCOPE_TELESCOPE. Zacharie Jansen Hollandois inventa le microscope et le télescope vers la fin du 16me siècle.

LUNETTES D'APPROCHE. Inventées par Métuis Hollandois mort en 1636.

MACHINE PNEUMATIQUE. Elle a été inventée dans le 17em siècle par Otton de Guérike._

ASTRONOMIE. L'astronomie a été, dit-on inventée par Zoroastre dans la Chaldée.

Théodore architecte et sculpteur sept ans avant Jesus Christ, inventa la règle, le niveau, le Tour et les Serrures.

(LYRE A_mphyon est regardé par quelques uns comme l'inventeur)

LYRE. Amphyon est regardé par quelques uns comme l'inventeur de la lyre.

Les bateaux à vapeur ont été inventés au commencement du dix-neuvième siècle et sont devenu en vogue en Canada vers l'an 1810, peu de temps avant la dernière guerre avec les Etats .

RECOLTES.

Juillet

Chose extraordinaire, les récoltes qui communément ne commencent que vers la Mi Aout, sont déjà en oeuvre depuis le 20 juillet, et seront probablement terminées ou presque terminées à l'époque ou elles ont coutume de commencer. Elles paroissent être assez abondantes et de bonne qualité.

ANNEAU BAGUE

Les Grecs dans la plus haute antiquité portoient un anneau au quatrième doigt de la main gauche. Les Romains ont observé la même coutume. Apion dans son livre sur les Egyptiens dit que l'origine de cet usage vient de ce que les anatomistes ayant découvert une fibre qui partoit de l'extrémité de ce doigt et se prolongeoit jusqu'à la veine du coeur, il paroit naturel de lui accorder la prérogative de porter le gage de la tendresse.

CARTES DE GEOGRAPHIE

Suivant Strabon Anaximandre de Milet fut le premier qui inventa les cartes de Géographie. On les traça d'abord sur des surfaces sphériques.

ASSEMBLEE DE GOUVERNEURS

D'après les journaux d'Halifax, six gouverneurs au moins devoient, ou plutôt ont du se trouver réunis dans cette ville vers la fin de Juin dernier. Sçavoir, Sir James Kempt, lieutenant gouverneur de la Nouvelle Ecosse, Sir H Douglass, Lieutenant gouverneur du Nouveau Brunswick, J. Ready Lieutenant gouverneur de l'Ile St Jean, le Duc de Manchester gouverneur civile de la Jamaique, le Chevalier King commandant des forces dans la même Ile, et son Excellence le Comte de Dalhousie gouverneur général des provinces Britanniques de l'Amérique du Nord.

GAZETTES

Il n'y avoit que sept gazettes dans les colonies Angloises, maintenant les Etats -Unis, en 1750. En 1810, il y en avoit 359, en y comprenant 25 publiés journellement. En 1823 le nombre en étoit monté à 588, et il est présentement d'environ 640. Le nombre d'exemplaires publiés annuellement par ces journaux est de 30,000,000. Dans les Iles Britanniques contenant 20,000,000 d'âmes, en 1821 le nombre des journaux étoit estimé à 284, et

celui des exemplaires distribués annuellement à 28,000,000. Toute l 'Europe continentale ou la presse est enchainée par le despotisme, ne soutient pas la moitié autant de journaux qu'il y en a dans les Etats-unis. Ce petit fait peut donner lieu à beaucoup de reflexions.

PRESSE DU DOCT CHURCH.

La presse du Docteur Church de Massachusetts est en pleine opération en Angleterre. Elle imprime 2 à 3 000 feuilles par heure sans bruit ni confusion. Elle sembleroit avoir de l'intelligence, avançant ses mains de fer, prenant les feuilles, l les mettant sur la presse, et les imprimant. L'impression est belle, le prix est de L 1 000. Il va en être établi une à New-York. Le Docteur Church travaille encore à sa machine à composer, et à sa machine à fondre des caractères.

MOMIE D'EGYPTE

On montre depuis quelque temps à Montréal une curiosité d'un nouveau genre, un cercueil contenant un corps embaumé qu'on pretend être une des anciennes momies d'Egypte, mais qui du moins paroit en être une bien fidèle imitation. On lui attribue 4 000 d'antiquité. Le propriétaire de cette momie prétend que c'est le corps d'une ancienne Reine d'Egypte. Elle est enduite d'une couche de résine, et mise dans quinze ou seize enveloppes de toile fine à la manière des anciens. Sur le cou-

vert du cercueil sont plusieurs caractères hyérogliphiques, actuellement indéchiffrables. Chacun va y satisfaire sa curiosité, et s'en revient embarrassé de ce qu'il doit vraiment en penser. D'un coté tout ce qu'on lui en dit le porte à croire qu'on ne veut pas lui en imposer, que c'est vraiment et réellement un monument antique une véritable représentation de la méthode adoptée autrefois par les Egyptiens pour ensevelir et conserver les corps. De l'autre, il ne peut se figurer comment elle est parvenue jusqu'ici.

.....

LE FAMEUX KEAN

Aout 1er

Le fameux Tragedien Kean le Talma de l'Angleterre est arrivé à Montréal depuis quelques jours. Il a paru hier au soir pour la première fois ici dans le Rôle de Richard III Tragédie composée par Shakespeare. L'affluence a été extraordinaire, les loges, le parterre, les galeries, l'orchestre étoient remplis de monde, et si l'édifice eut pu le permettre, il s'y seroit trouvé encore trois fois plus de monde.

Tant la réputation de ce célèbre acteur l'a dévancée, tamt le public se faisoit une fête, un plaisir de voir sur la scene de Montréal, celui qui passe pour le premier acteur de la Grande Bretagne, et le premier de toute l'Europe après Talma le phénix du Théâtre françois. Il est engagé pour cinq soirées seulement, et doit retourner ensuite dans les Etats-Unis, ou il a passé l'hiver dernier, et où il s'est attiré par ses ta-

lents l'admiration et les applaudissements de toute la république, à quelque disgrâce près qu'il a éprouvées dans son séjour à Boston.

VOLS SACRILEGES

Aout 17 Les vols sacrilèges se multiplient étonnamment depuis quelque temps. Plus d'une quinzaine d'églises de campagnes ont été volées et pillées depuis le printemps dernier, et toutes les autres éprouveront indubitablement le même sort, si on ne prend des mesures énergiques pour se mettre à l'abri de pareilles excursions ou pour en arreter les auteurs. Il n'y a pas le moindre doute qu'il existe une compagnie et une compagnie considérable et bien organisée, et qui a des ramifications dans les différentes parties de la province pour commettre ces sortes de déprédations. Ils ne s'attachent à ne voler que de l'argenterie, qu'ils fondent ensuite, et ont par là un moyen sur et facile d'échapper aux recherches et à la punition. On n'a encore pu parvenir à mettre la main sur aucun d'eux, jusqu'a hier qu'on en a surpris trois dans la sacristie de l'Eglise de Sainte Marie, sçavoir Augé, Montreuil et Lusignan; on espère que ceux-ci donneront des renseignements sur les autres.

PROTÊT CONTRE

LE CURE (

Messieurs les Marguilliers de la Paroisse de Montréal ont pro-

testé contre Mr Le Saulnier Curé d'office, pour avoir annoncé il y a eu dimanche huit jours au prône de la paroisse que Monseigneur de Telmesse donneroit la confirmation le jeudi suivant dans son église de St Jacques. C'est, dit-on, une formalité une simple précaution pour l'avenir. Quelles en sont les raisons ? Quel en est le but ? Je l'ignore. Néanmoins la confirmation a eu lieu au jour marqué, comme si de rien n'avoit été. Elle a été administrée à un grand nombre d'enfants des deux sexes.

MOMIE CANADIENNE

Voici la description d'un corps humain non décomposé trouvé dans le cimetière de la paroisse de St François, bien qu'il fut enterré depuis environ 50 ans. C'est un corps dont les parties molles se sont converties en une substance que les chimistes appellent adipocire, substance qui ressemble beaucoup en consistence et en apparence au blanc de baleine. Le drap qui ensevelissoit ce corps est décomposé. Il en reste quelques fragments attachés à l'adipocire. J'ai trouvé une petite pièce de soie noire assez bien conservée. La tête a été jettée parmi les ossements des corps qu'on a exhumés, de sorte que je n'ai pu la voir. Il ne reste que le tronc et les extremités supérieures et inférieures. Les bras sont croisés à l'ordinaire sur la poitrine. Les phalanges sont détruites. Les os des jambes étoient aussi disparus. Les fémurs restoient attachés

au tronc par leurs ligaments. Ceux-ci semblent exister dans leur état naturel, ce que j'ai pu vérifier à l'articulation ou la substance adipocire manquoit du coté gauche. Le sujet est une femme d'une grandeur considérable , qui a été tuée par le tonnerre. Ce fait est assez bien avéré par la soie qui a été trouvée et que le mari, qui vit encore, dit avoir été mise autour de son épouse après sa mort. Le tronc a deux pieds cinq pouces du pubis à la partie supérieure du sternum, et dix-sept pouces de largeur à la région pelvienne. Le thorax avoit été ouvert en partie, de manière à pouvoir y introduire la main. Les côtes existent dans leur entier, et il m'a semblé sentir au toucher le lisse de la plevre costale. La substance des poumons n'étoit pas encore détruite. Je n'ai pas ouvert l'abdomen, ou un son creux se fait entendre, quand on le frappe. Le cercueil étoit dans son entier à l'exception de la planche supérieure qui manquoit. Pour résumer,la substance musculaire est passée à l'état d'une substance ressemblant beaucoup au blanc de baleine; les os ne paroissent point avoir éprouvé d'altération, les ligaments sont dans un état naturel; enfin le tout présente un aspect très curieux. Je crois que le genre de mort de la personne, joint à son état d'embonpoint, et le fond humide et glaiseux dans lequel elle a été mise, ont contribué, le tout ensemble, à empecher la décomposition complète de ses parties molles. Cette description a été donnée Mr F. Blanchet de Québec, qui a été voir le copps lui même

avec Mr. Chasseur. Celui-ci avoit obtenu de la police la permission de l'enlever, et de le réunir à sa collection d'histoire naturelle, mais la plus grande partie des habitants de la paroisse de St François s'y opposa de tout son pouvoir, et ainsi Mr. Chasseur fut obligé de renoncer à son projet.

MUSEE D'HISTOIRE

NATURELLE

Septembre ler

Cet infatigable collecteur de curiosités naturelles Mr. Chasseur a ouvert son musée le 30 d'Août dernier à Québec. Il y a réuni avec beaucoup de trouble et de soin une nombreuse collection de tous les oiseaux de l'Amérique. Il espère que l'encouragement de ses souscripteurs le mettront en état de pouvoir l'augmenter, et de le mettre sur un pied digne de l'attention des habitants du pays aussi bien que des étrangers.

PRESENCE D'ESPRIT

Lunardi s'étant un jour élevé d'Edinbourg dans un ballon, et se trouvant au-dessus de la maison d'un ecclésiastique à Fifeshire, lui dit : Nous avons été jusqu'a la porte du ciel depuis que nous sommes parti. C'est bien dommage lui répliqua l'ecclésiastique, que vous n'y soyiez pas entré, vous n'en approcherez peut être jamais de si près.

DINER AU DOCTR.LATERRIÈRE

Le corps des medecins et chirurgiens de Québec et des environs a donné jeudi dernier à l'hotel de Mathiot un diner à leur compatriote et confrère le Docteur Pierre de Sales Laterrière, qui est sur le point de passer en Angleterre pour y fixer son séjour. Après les toasts ordinaires le Roi, la famille royale - Le Duc d'York- Le Duc de Clarence, Le gouverneur en chef, le président après avoir passé en revue les époques les plus remarquables dans l'histoire de la Médecine en Canada, et les principaux traits de la vie du convié proposa la santé du Docteur Laterrière qui fut reçue avec enthousiasme . Celuici se leva et exprima dans un long discours la reconnoissance dont il étoit pénetré envers ses confrères, et après quelques remarques sur les progrès de la médecine dans cette colonie, et les avoir invités à l'union entr'eux, il les pria de se joindre à lui pour boire à la santé de tous les médecins et chirurgiens de la Cité de Québec et de ses environs, et à tout ce qui peut contribuer à perfectionner et répandre les connoissances médicales en Canada.

Le président a offert les toasts suivants:

La Mémoire de John Hunter et les institutions médicales de la Grande Bretagne.

La Mémoire de Xav. Bichat et les écoles de médecine de la France.

La Mémoire de Benjamin Rush et l'école de médecine des Etats-Unis.

Les Institutions charitables en Canada.

La Comtesse de Dalhousie et le beau sexe du Canada.

Madame Pierre de Sales Laterrière et sa famille.

Le convié a présenté ses remerciments au nom de son épouse et à proposé les toasts suivants.

Le Bureau des examinateurs. Puisse-t-il être toujours composé de médecins et de chirurgiens qui auront à coeur l'honneur de la profession en ce pays.

Le Docteur Perreault a remercié au nom du bureau .

L'hopital de l'Hotel-Dieu azile des pauvres malades. Puisse-t-il aussi devenir l'azile de la science médicale en ce pays.

Le Dr. Painchaud a remercié au nom de l'établissement.

L'hopital des Emigrés, ou le pauvre étranger malade reçoit les secours de l'art, jusqu'à ce qu'il soit en état de pourvoir pour lui même.

Le Docteur Couillard a remercié de l'attention que l'on vouloit bien donner à cet hospice.

Ici le convié s'est levé pour proposer de boire au succès du Journal de Médecine de Québec. Il ne pouvoit penser à cet objet sans remarquer combien cette entreprise faisoit honneur au pays, et combien elle avoit été hazardeuse eu égard à ses ressources; mais il avoit le plaisir de voir que les efforts de son auteur, et le soutien de la classe éclairée en assuroient maintenant le succès. Il regardoit cette publication comme de la plus haute importance, et comme devant marquer

une époque mémorable dans l'histoire scientifique du Canada. Le Journal de Médecine de Québec. Puissent les médecins et Chirurgiens de ce pays et le public en général donner à cet ouvrage tout l'encouragement qu'il mérite.

Le Docteur Tessier a présenté ses remerciemnts pour le témoignage d'approbation dont on venoit d'honorer son ouvrage , et a proposé le toast suivant:

Mr. P. Chasseur. Puisse ce zélé concitoyen continuer à perfectionner un établissement qui lui a déjà mérité l'hommage de tous les amis des sciences.

Chanson par le Docteur Laterrière.

Par le Docteur F.Blanchet. A la mémoire du Docteur Ménard. Chéri de ses amis et l'ornement de la société.

Par le Docteur Parent.

Les Médecins et chirurgiens des hôpitaux militaires. Puissent-ils concourir avec nous à rendre la profession respectable en ce pays.

Chanson médicale adaptée a l'occasion par le Docteur Tessier.

Plusieurs autres chansons et toasts ont été donnés, et qui ont été reçus avec applaudissements ;

Après s'être réjouis ensemble jusqu'à une heure convenable, les convives se sont retirés satisfaits d'avoir témoigné à un confrère qu'ils respectent combien il leur est agréable de pouvoir reconnoitre et récompenser le vrai mérite.

Communiqué

LES PELERINS A ROME

Voici la liste des pelerins et étrangers qui ont été à Rome dans l'année 1825 celle du grand jubilé.

DES ETATS DE L'EGLISE,	19855	De HOLLANDE	196
Du Royaum. de Naples	44973	De Westphalie	155
De la Toscane	9474	De la Flandres	149
Du Piémont	6782	De Prusse	130
De Lucques	4157	De France	122
De Modène	3109	De la Saxe	104
De Parme	3401	De Brandebourg	96
De la Suisse	1185	De la Syrie	95
De la Bavière	1025	De Suède	30
De Pologne	25	De Danemark	8
De la Lombardie	27	De la Bohème	6
De l'Autriche	20	De la Grèce	3
D'Hanovre	12	De Malte	3
De Moravie	12	De la Chaldée	3
De Sardaigne	12	De la Turquie	2
D'Espagne	15	D'Irlande	2
De Corse	9	Du Portugal	1
De Russie	8	D'Angleterre	0

Total 94158.

Le nombre des pelerins qui ont abjuré leur religion pour embrasser la catholique est de 62. Le nombre total des étrangers qui ont été à Rome durant 1825, y compris les pélerins les voyageurs &c. est de 376365.

DEJEUNER DONNE PAR LES MESSRS.DU SEMINAIRE AU GOUVERNEUR DALHOUSIE &C.

Septembre 19

Ce matin il a plu à son Excellence le Comte de Dalhousie Gouverneur en chef, d'aller prendre part accompagnée de toute sa suite à un déjeuner donné en son honneur par les Messieurs du Séminaire de Montréal à leur ferme de la montagne, dont la maison ayant été rebatie l'année dernière étoit des plus convenable pour la réception d'un pareil personnage. Monseigneur Mc Donald Monseigneur de Telmesse et les Messieurs du Séminaire ont aussi honoré ce festin de leur présence. Son Excellence a été des plus satisfaite de cette rencontre, d'autant plus que c'étoit pour la première fois qu'elle avoit occasion de se voir réunie de la sorte avec les Membres respectables du Clergé de Montréal. C'est, je crois le premier repas donné par les Messieurs du Séminaire à des séculiers, usage qui est contre leur ordre. L'après midi son Excellence a été visiter l'église paroissiale que l'on est après rebâtir, et n'a pu s'empêcher de témoigner sa satisfaction et son admiration en contemplant ce vaste morceau d'architecture qui n'est encore qu'à moitié fait, mais qui fait déjà anticiper l'air de grandeur et de Majesté qu'il présentera lorsqu'il sera tout a fait achevé. Son Excellence part demain pour aller visiter les lacs et la province supérieure.

GRANDE ORDINATION

Septembre 23

Sa Grandeur Monseigneur de Telmesse a eu ce matin une ample occasion d'exercer un des plus beaux droits de sa charge, une des plus brillantes prérogatives de l'épiscopat, en conferant le sacrement de l'Ordre à vingt cinq clercs qui se sont tout présentés à la fois pour recevoir les différents degrés de l'état ecclésiastique, sçavoir deux Prêtres, deux Diacres, trois sous diacres, huit minorés, et dix tonsurés. Cette ordination auroit été encore plus nombreuse, si sa grandeur n'eut pas jugé à propos d'en referer trois autres à l'Evêque de Québec. Jamais Evêque en Canada n'avoit encore jusqu'ici conféré cet ordre sacré à un aussi grand nombre d'individus à la fois, p preuve non équivoque du progrès de l'éducation dans cette province, de l'avantage et de l'utilité de ces institutions bienfaisantes dont on voit avec plaisir augmenter le nombre de jour en jour. Des vingt cinq individus qui ont été aujourd'hui admis aux ordres sacrés, une partie a reçu son éducation au séminaire de Montréal, l'autre à celui de Nicolet, quelques uns, et ce sont les premiers, sortent de cette institution naissante qui doit sa fondation à la générosité au patriotisme et à l'esprit public du vénérable Curé de St Hyacinthe Mr. Girouard. On aime à se figurer que les autres établissements du même genre qui ne sont encore qu'à leur aurore, nommément celui de St Eustache, de l'Assomption et de Chambly marcheront sur les traces de celui de Saint Hyacinthe, reveilleront l'é-

nergie et l'émulation de quelques autres âmes généreuses, et contribueront de tout leur pouvoir à répandre les connoissances et les lumières dans toute la province, dont une grande partie se trouvant très éloignée des seules sources ouvertes à l'éducation, est par là privée de cet inestimable bienfait . Alors et alors seulement on verra regner les bonnes moeurs, fleurir les lettres, l'agriculture et les arts , et se développer le génie et les talents d'une foule de sujets obscurs et cachés, mais qui n'attendent que le flambeau de l'éducation pour briller dans tout leur éclat; Alors on n'aura plus le droit de faire aux Canadiens ce reproche d'ignorance et d'apathie que ne cessent de leur rabattre, et assez souvent des gens qui ne sont pas plus éclairés qu'eux.

EXTRAORDINAIRE

Octobre

Le Courier de Londres du 15 Aout dernier annonce qu'on a envoyé l'ordre qui prohibe l'entrée des vaisseaux américains dans les ports des colonies Britanniques après le premier de Décembre prochain. Mesure de représaille dont la cause est entièrement due au refus qu'a fait le cabinet de Washington d'admettre les vaisseaux Anglois dans les ports américains sur le même pied que les nations les plus favorisées. Par la les Etats Unis vont se voir privés d'une des branches les plus importantes de leur commerce dans les Iles Antilles, et les autres colonies anglaises dont ils jouissoient depuis plusieurs

années. L'exclusion réciproque des vaisseaux de ces deux puissances de leurs ports respecrifs, les difficultés qui depuis longtemps existent au sujet de la ligne de séparation du Canada d'avec les Etats Unis, et de la navigation du St Laurent, la vigueur et l'activité que l'on met depuis quelque temps dans les travaux qui se font à Québec, à Montréal et sur les frontières, la mission de deux ingénieurs distingués qui ont été envoyés de la Grande Bretagne l'année dernière pour visiter les fortifications des colonies, et reconnoitre les principaux points militaires, la mission repetée cette année de trois Colonels du génie dans le Haut Canada, et d'un autre à la Bermude pour le même sujet, les bruits qui circulent depuis quelque temps que l'on va augmenter encore les travaux de l'Ile St. Hélène, et faire même des fortifications sur la montagne de Montréal; Toutes ces circonstances ne semblent-elles pas présager quelque chose d'extraordinaire , et fortifier le présentiment d'une rupture entre l'Angleterre et la république des Etats-Unis; le bruit en a même couru à Québec dans le mois d'Aout aussitôt après l'arrivée de la malle de Juillet.

On dit que l'on prend même déjà des mesures pour commencer les fortifications sur la montagne l'été prochain.

VOL. Pointe Levy.

Il a été fait ces jours passés un vol terrible à la Pointe Lévy dans le district de Québec. Dix à douze personnes masquées sont entrées par les fenêtres du presbitères, ont saisi le Curé Mr. Massé, l'ont mis sur un sofa, et le pistolet sous la gorge l'ont forcé de livrer la clef de son coffre-fort, d'où ils ont enlevé L 1300 en or et L 500 en piastres. Aussitôt que la police en a été informée elle a pris les mesures les plus énergiques pour découvrir les voleurs; La Cavalerie les compagnies volontaires de milice, 200 hommes de la garnison, et une foule de citoyens se sont mis à la recherche, et ont reussi à en attrapper trois, qui avoient chacun L 5 en argent et L 15 en effets et bijoux qu'ils avoient achetés, un d'eux avoit encore des taches de peintures sur le visage.

.....

Mon coeur, disoit un gascon est une horloge dont mon visage est le cadran, on voit, toujours au vrai sur l'un quelle heure il est dans l'autre.

.....

Ci git Jean Rosebif Ecuyer

Qui se pendit pour se desennuyer.

.....

EMPIRE DE LA CHINE

L'Empire de la Chine est divisé en vingt provinces; on y compte 1615 capitales et autant de grandes villes du second

ordre. Les taxes et les droits s'élèvent à environ treize millions et un quart sterling. Il faut déduire 1,612,000 tonneaux de blé et de riz pour la subsistance des troupes et l'approvisionnement des greniers publics. Le service civil ne coute qu'un million et demi sterling ; mais le service militaire est six fois aussi dispendieux, et s'éleve à plus de huit millions sterling. Parmi les articles du Budget Chinois, on trouve huit millions pour l'entretien du fleuve jaune, deux millions pour les jardins de Yuen Ming, et des sommes considérables pour le traitement des ministres d'état de première et de seconde classes, au nombre de 3525. Le revenu de l'état en argent et en produit est evalué à environ trente millions sterling. Les droits d'entrée et d'exportation perçus sur le navires anglais et américains, reçus à Canton, ajoutent presqu'un autre million à cette somme. Le revenu de l'Angleterre, qui ne compte que vingt-deux millions d'habitants s'est élevé en 1824 à une fois et demie celui de tout l'Empire de la Chine, qui d'après ses derniers recensements ne compte pas moins de 149 millions d'habitants. La portion de population qui vit sur l'eau est de deux millions. Les emplois civils n'excedent pas 6511, et les officiers militaires 7552. L'armée offre une masse énorme de 1,293,000 hommes, dont 822,000 appartiennent à l'infanterie, 410,000 à la Cavalerie et 38000 à la marine.

.....

.....

Le revenu total de l'empire Ottoman est évalué à 61 millions de francs.

Le revenu de la France excède de 61 millions ceux de l'Autriche de la Russie et de la Prusse réunies. Ces 61 millions d'excedent forment à peu près le montant des revenus de la Suède et du Danemark. On peut dire que la France seule égale en richesses les cinq puissances que l'on vient de nommer.

.....

EPIGRAMME

Vous rendez fort soigneusement
Une visite, un compliment,
Une grace qu'on vous à faite,
Vous rendez tout, maître Clément
Excepté l'argent qu'on vous prête.

EXTRAIT D'UN JOURNAL DE PARIS

EVÊQUE DE REGIOPOLIS

HAUT CANADA

Dès 1805 il avoit été envoyé un mémoire à Rome pour solliciter l'érection d'un siège épiscopal dans le Haut Canada. Cette demande doit être motivée par l'immense étendue du diocèse de Québec, et par l'augmentation de la population dans le haut Canada , qui forme aujourd'hui une province séparée, et qui compte neuf districts, où il se forme tous les jours de nouveaux établissements par les émigrations d'Europe. Il y est arrivé entr'autres un assez grand nombre de catholiques, la plupart Ir-

landais. Monsieur l'Evêque de Québec y envoyoit des missionnaires, et en 1819, le Pape par un bref du 22 Janvier donna un titre d'Evêque à Mr. Alexandre Mac Donnell, prêtre Ecossais et grand vicaire de Mr l'Evêque de Québec pour le Haut Canada. Monsieur Mac Donnell fut sacré le 31 Décembre 1820, sous le titre d'Evêque de Rhésine, et gouvernoit les catholiques de ce pays comme suffragant et auxiliaire de Mr l'Evêque de Québec.

Mais l'éloignement des lieux et l'augmentation du nombre des catholiques ont décidé l'érection d'un nouveau siège en titre; Une bulle a été donnée à ce sujet par le Pape regnant, et Mr Mac Donell est entré en possession de son siège. Le gouvernement anglois a favorisé cette mesure, il témoigne au prélat beaucoup de bienveillance et d'estime, et lui a assuré un traitement convenable. Mr Mc Donell est en effet très propre , par sa piété et ses talents, a consolider cette église naissante. Il résidera à Kingston et c'est la le titre de son Evéché. (Regiopolis). Il y a déja quelques autres villes qui paroisseht devoir s'accroitre rapidement. On s'occupe de bâtir des églises et on attend l'arrivée de nouveaux missionnaires pour défricher ce vaste champ.

L'Almanach de Québec pour 1825 ne comtoit que sept missionnaires dans le Haut Canada; ces missionnaires sont : Mrs. Fraser Jean Mc Donell, Haran, O Meara, Angus Mc Donell, Marchand et Crevier, qui resident à Kingston, à Perth, à Richemond, à St André, à Raphael à Sandwich et à Malden. Dernièrement un coadjuteur a été nommé pour le nouveau siège de Kings-

ton ; c'est Mr. Thomas Weld, riche et pieux ecclésiastique Anglais qui étoit à Paris, il y a quelques années, et dont nous avons eu quelquefois occasion de parler. Il étoit retourné en Angleterre après avoir reçu les orders, et s'y rendoit utile dans l'exercice du ministère. Il a été nommé Evêque d'Amyclée, et sacré le 6 d'Août dernier par Mr le vicaire apostolique de Londres. Son zèle et sa piété le mettront d'autant plus en état d'être utile au Diocèse de Kinston, qu'il y joint les plus heureuses qualités et l'avantage d'une grande fortune. Il est probable que le district du nord-ouest dependra désormais de Kingston ; on avoit aussi établi un evêque auxiliaire pour cette partie, c'est Mr. Joseph Norbert Provencher, sacré Evêque de Juliopolis le 12 de May 1822. En 1825 il n'avoit avec lui que deux Missionnaires."

Mr Weld est allié à plusieurs familles des plus illustres d'Angleterre, ainsi qu'à celle de Glengary en Ecosse. Veuf depuis 1815, il a une fille unique qui est marié à un fils de Lord Clifford. Il est probable qu'il n'arrivera pas dans ce pays avant l'été prochain.

La mission de Monsieur Weld dans le Haut Canada ne pouvoit avoir lieu dans des circonstances plus convenables, vû la perte que vient de faire le vénérable pasteur de cette province. On sait que depuis deux ans l'Eveque Mc Donell n'avoit rien négligé pour le bien de son église; Il avoit même entrepris

un voyage long et pénible dans les différentes contrées de l'Europe pour chercher des secours qui pussent le mettre en état d'achever le vaste et magnifique temple qu'il fait elever dans le Haut Canada ; son voyage avoit été couronné des plus heureux succès; en un mot il se voyoit maitre d'un fonds assez considérable pour se flatter de la reussite de soh entreprise; Cette somme d'argent avoit été confiée aux soins d'une maison qui depuis longtemps passoit pour une des plus puissantes de Montréal; Mais par un de ces revers de fortune qui sont si fréquents dans le commerce, cette maison s'est vue incapable de satisfaire à ses propres affaires et a enveloppé en un moment dans sa ruine la plus grande partie du riche dépôt qui lui avoit été confié par l'Evêque Mc Donell, et frustré par là toutes les espérances de ce respectable prélat, le fruit de deux années de travaux et de voyages presque continuels, et l'attente de tous les habitants catholiques du Haut Canada. La nomination de Monsieur Weld que l'on dit possesseur d'une brillante fortune doué d'un zèle et d'une générosité à toute épreuve, et sincèrement porté à tout ce qui peut-être utile et avantageux à la religion, la nomination , dis-je de Mr. Weld à la coadjutoverie du diocèse de Kinston fait anticiper les plus belles esperances; car on est généralement persuadé qu'avec les belles qualités qu'on lui attribue, il n'y a pas le moindre doute qu'il se portera de tout son pouvoir à aider une entreprise aussi nécessaire, et qu'il ne sauroit

peut-etre jamais rencontrer une circonstance aussi favorable pour exciter sa libéralité, et appliquer les biens dont il a été favorisé par la fortune.

.....

PAIX AVEC LES BIRMANS

La guerre qui depuis quelques années l'Angleterre soutenoit à grand frais dans les Indes contre l'empire des Birmans est enfin terminée, et le traité de paix ratifié le 24 Février dernier. La nouvelle est officielle.

.....

FORTIFICATIONS DE CHATEAUGUAI

Octobre

Deux officiers du génie ont, dit-on, reçu ordre de faire un relevé de la rivière Chateauguai, et d'examiner les points sur lesquels il seroit nécessaire d'élever des fortifications.

La rivière Chateauguai est devenue célèbre par la défaite du Général Hampton le 28 (24?) Octobre 1813 par une poignée de Canadiens aux ordres du Colonel de Salaberry. Le Général Hampton et le Général Wilkinson avoient médité une attaque combinée sur Montréal par cette rivière et par le St Laurent. La ligne Américaine sépare la première, et un superbe chemin établit une communication facile avec Plattsburgh. Un ennemi pourroit y amasser secretement des munitions considérables, et effectuer une descente par la rivière Chateauguai qui à son confluent avec le St Laurent ne se trouve éloignée que de quelques lieues de Montréal. Chateauguai est dans le fait le seul point

par lequel l'ennemi pourroit tenter une attaque des différents canaux et du Lac Champlain pour transporter ses munitions. La rivière Richelieu est bien défendue, et tombe dans le fleuve St Laurent 12 ou 15 lieues plus bas que Montréal.On dit aussi que le gouvernement à dessein de fortifier l'Isle St Paul, qui appartient aux Religieuses de la Congrégation.

CLOCHE À PATENTE

Nous nous sommes transporté, dit le Statesmen de New-York au magasin de Mr Joseph F White pour voir une des cloches à patente de Monsieur Wm. Hoyt. Elle peut servir aux eglises et autres édifices publics. Elle consiste en une barre d'acier travaillée en forme de triangle et suspendue par l'un des angles dans un cadre de bois; le marteau ou battant est aussi attaché au cadre, est mis en mouvement par le moyen d'une roue et d'une corde comme pour les autres cloches, et va frapper sur le triangle. L'avantage de cette découverte consiste principalement dans son économie. Une cloche ordinaire coute soixante cinq pour cent plus cher que celle-ci , qui outre cela peut l'égaler pour la beauté et le prolongement du son, et pour l'étendue de l'espace qu'elle peut lui faire parcourir. La cloche a patente de Mr. Hoyt pese presqu'un cinquième de moins qu'une autre cloche, et les frais pour la suspendre sont très peu de chose; Le mouvement qu'on lui imprime pour la sonner n'occasionne pas le moindre choc ni le moindre dommage au clocher

ou à l'édifice dans lequel elle est placée. On pense que les Syndics des églises et les autres personnes qui ont occasion d'acheter des cloches ne pourront se refuser à l'évidence des avantages de celles-ci, s'ils veulent bien se donner la peine de l'examiner.

N.Y. Statesman

PROMENADE AU CANAL DE LA CHINE

Le fameux canal de la Chine de trois lieues de longueur et qui a couté cinq années de travaux immenses et 125000 louis à la province est enfin terminé depuis cet été. Il reste à sçavoir si les avantages qu'on en attendoit, et les profits qu'on en esperoit seront effectivement réalisés et de nature a rembourser les frais qu'il a entrainés, dans une aussi courte période que celle que l'on calculoit. Mais ce qu'il y a de certain c'est que les teaux de péage, quoiqu'ils aient pourtant été réduits dans la dernière session du parlement, sont encore trop exorbitants, si bien qu'une grande partie des habitants du Haut Canada, pour qui le canal de la Chine paroissoit le plus utile et plus nécessaire, puisqu'ils descendent une si grande abondance de farine de potasse de beurre de lard Etc, préfèrent encore s'exposer aux risques de la grande rivière que de payer si cher la commodité de ce canal.

Mais toutes ces considérations mises de coté, mon dessein est de ne le considerer que sous le rapport de l'agrément. En

effet sa proximité de la ville, sa situation avantageuse, la beauté et la solidité des écluses et des ponts, la netteté de la place et des chemins qui y conduisent, font de l'entrée du canal de la Chine la plus belle et la plus agréable promenade de tout Montréal. On y jouit tout a la fois de la fraicheur de l'air, de la perspective d'une grande étendue du fleuve St. Laurent, et de l'aspect de la cité qui l'avoisine. Placé sur le superbe pont de pierre de taille qu'on y a construit près de l'endroit ou le canal va se jetter dans le fleuve vous avez un des plus beaux points de vue possible, vous éprouvez un certain plaisir a contempler si à l'aise les scenes multipliées qui se présentent en foule à vos regards, vous jettent dans une espèce de ravissement et vous invitent à y revenir de temps à autre pour vous delasser de vos occupations et de vos travaux. A votre gauche vous appercevez a découvert et dans toute son étendue la montagne de Montréal tantôt embellie par la verdure du printemps tantôt recouverte d'arbres dont les feuilles jaunies et tombantes annoncent le retour trop précipité de l'automne , et l'approche du rigoureux hiver, tantôt blanchie par la neige ou hérissée de glaçons, elle va offrir tout à l'heure l'aspect menaçant d'une forteresse redoutable. A votre droite vous découvrez l'Ile Ste Hélène, dont on a recouvert la partie nord d'arsenaux immenses de casernes et de magasins de munitions considérables, et sur le sommet de laquelle s'élève une batterie formidable qui semble prete à

foudroyer l'ennemi qui seroit assez téméraire pour tenter de traverser le fleuve à sa portée. Ici votre vue se trouve arretée par le groupe nombreux des édifices de la ville au milieu desquels domine la nouvelle église paroissiale qui par sa vaste étendue la grandeur et la hardiesse de sa structure éclipse tous les autres, et qui lorsqu'elle sera surmontée de ses hautes tours promet de devenir le plus bel ornement de Montréal et la gloire de ses habitants.

Quelle sensation n'éprouvez-vous pas, en considérant ça et là ces tours et ces clochers qui vont se perdre dans les nues, et vous rappellent autant de lieux consacrés au culte et à la gloire de l'Être suprême. La bas vous apercevez à peine élevée sur une superbe colonne de pierre de taille la statue de ce célèbre Amiral dont s'honore l'Angleterre, de l'immortel Nelson, et dont ce monument atteste les victoires et les hauts faits. Pendant qu'à vos pieds vous entendez gronder et s'accumuler une énorme masse d'eau qui bouillonne et mugit de ne pouvoir franchir ces épaisses barrières que lui a opposées l'industrie des hommes, quelle surprise et en même temps quel plaisir n'éprouvez-vous pas à voir couler devant-vous ce majestueux fleuve St Laurent que vous savez être un des plus considérables et des plus beaux fleuves du monde, et qui promène ses eaux dans une étendue de plus de douze cents lieues! Quel agrément de voir en un instant se croiser dans toutes les directions sur sa surface de gros vaisseaux, d'énormes bateaux

à vapeur , des berges et des canots de toute forme et de tout calibre. Dans le lointain vous voyez approcher majestueusement et à pleines voiles, monter victorieusement le rapide courant de Ste.Marie, et se diriger lentement dans le port les batiments de la Grande Bretagne de l'Ecosse de l'Irlande et des Indes qui viennent régulièrement tous les ans vous apporter les richesses et les produits de ces contrées éloignées, et s'en retournent à leur tour chargés de vos denrées et des debris de vos forêts. Prenez-vous plaisir à voir descendre de l'autre coté du fleuve avec la rapidité de l'éclair cette petite barque à vapeur recouverte d'une foule de ces heureux cultivateurs qui s'en viennent vendre au marché de la ville les fruits de leurs sueurs et de leurs travaux, vos yeux se trouvent portés comme malgré eux à admirer ces nombreuses et riantes campagnes, derrière lesquelles vous entrevoyez cette superbe et longue chaine de montagnes qui paroissent comme autant de nuages bleuâtres parsemés d'espace en espace. Tel est le tableau vivant et pittoresque qui se présente à vos regards, et dont par un leger tour sur vous même vous pouvez envisager toutes les nuances et toutes les beautés. Vous y verrez aussi à toutes les heures de la journée, quelques uns de vos semblables qui viennent tour à tour visiter ces beaux lieux les uns par curiosité, les autres par plaisir, ceux-ci par affaires, ceux là pour se remettre de leurs fatigues ou charmer leur ennui, en se promenant le long de l'une ou l'autre des rives du canal. A ce spectacle quelles reflexions ne de-

vez-vous pas faire, ou plutôt ne devez-vous pas être frappé d'étonnement et d'admiration , en voyant jusqu'on s'est étendu le génie de l'homme jusqu'ou il a porté les efforts de son industrie et la sphère de ses connoissances. Tout borné qu'il est, il n'y a pour ainsi dire rien à son épreuve, il traverse les rivières, il franchit les mers, il change le cours de celles-ci, il creuse le lit de celles-là , il pose des barrières aux autres, il mesure la distance et le cours des astres, il prédit l'avenir, il oseroit escalader le ciel. Concevez a présent, si vous le pouvez la sagesse et l'excellence de celui qui a créé cet etre, qui a mis tant de ressources et de facultés à sa disposition, et qui dans un clin-d'oeil et depuis tant de siècle régit et gouverne ce vaste univers.

O Altitudo divitiarum Dei.

.....

SOCIETE POUR ENCOURAGER L'EDUCATION ET L'INDUSTRIE EN CANADA

Une société pour l'encouragement de l'éducation et de l'industrie parmi les sauvages et les pauvres en Canada, affiliée à celle établie pour le même objet à Londres vient d'être organisée à Montréal, sous la présidence de Sir John Johnson. On recommande la formation de sous-comités et d'associations de Dames. Les droits de la conscience seront religieusement

conservés. La société reclame la coopérations de toutes les communions, elle étendra également ses secours à toutes.

VARIETES

Le traitement de L 1000 par an accordé par le gouvernement de la métropole a feu Monseigneur Plessis, Evêque catholique de Québec a été continué à Monseigneur Panet, l'évêque en chef actuel. La place de conseiller législatif, dont jouissoit son prédécesseur lui sera aussi probablement continuée.

Depuis longtemps on disoit que Monseigneur Panet vû son grand âge, avoit dessein d'abdiquer sa charge d'evêque, mais il ne paroit pas que ceci doive avoir lieu, puisque dernièrement il a fait vendre une grande partie du ménage qu'il possedoit à sa cure de la Rivière Ouelle, et qu'il est déterminé à fixer son séjour dans la capitale.

DIALOGUE

Pour être Poête à présent,
Quel est le talent nécessaire ?
___Il faut être plaisant;
Quelque fois médisant,
Et toujours plagiaire.
___ De qui faites-vous plus d'estime
De la raison ou de la rime ?
___ La rime sans comparaison

Doit l'emporter sur la raison.

___ Pourquoi cette distinction ?

___ C'est qu'on entend toujours la rime,

Mais non pas toujours la raison.

AVARE

Cascaret, tu mâches trop vite,

Et vas à pas un peu trop lents ;

Veux-tu demeurer à ma suite;

Mâche des pieds, et vas des dents.

L'ART DE LA VERRIÊRE

L'art de la verrière a été trouvé par hazard, comme le rapporte Pline le naturaliste, livre 36. Il dit que des marchands faisant cuire leur viande sur le bord de la mer, et n'ayant point de pierre pour mettre sous leur marmite, tirèrent du navire des morceaux de vitre qui étant mêlés avec le sable firent une liqueur luisante qui étoit du verre.

Il n'y a pas de pas ici

MES TABLETTES

No. 6

Mémoire de ce que je croirai assez intéressant pour en conserver le souvenir.

Il sera distribué par dates avec autant d'exactitude possible.

PLACEAT AN NON ? PARVI MEÂ

.....

Continuation de 1826

1826

La Minerve

Novembre 9. On vient de mettre au jour le premier numéro d'un journal hebdomadaire françois intitulé la Minerve. L'agriculture, l'histoire du pays, la littérature et la Politique sont les principaux sujets sur lesquels l'éditeur, qui est un jeune Canadien, promet d'entretenir ses lecteurs ; Ses talents reconnus, son assiduité à l'étude, sa passion pour la lecture au moyen desquels il a sçu enrichir son esprit et meubler sa mémoire, l'intérêt sincère qu'il prend à la cause du pays qui est aussi le sien, et au bien être de ses compatriotes, font esperer qu'il remplira exactement les promesses auxquelles il s'est engagé

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

envers le public dans son prospectus. Le titre de son journal qui rappelle une Divinité jadis célèbre chez les payens qui la révéroient comme la Déesse de la sagesse, indique assez clairement que cette belle qualité sera la règle de sa conduite et de ses opinions. Puisse-t-elle s'écarter un peu de la route des deux autres, et des deux seuls journaux fran çois publiés à Montréal, c.a.d. le Spectateur françois et la Bibliothèque canadienne, dont l'un n'est le plus souvent rempli que d'avertissements surannés ou quelquefois de nouvelles déjà rebattues et usées, et l'autre n'offre que des anecdotes connues de tout le monde, des épigrammes parfois insignifiantes, ou de longs extraits tirés de l'histoire et de la littérature. Voila tout à l'heure deux ans que la Bibliothèque canadienne a été publiée pour la première fois, et l'on n'a pas encore appris à la trouver intéressante. Le spectateur , quoiqu'il date de beaucoup plus loin, est néanmoins aussi surprenant dans son existence, que peu attrayant dans son ensemble; la mauvaise qualité du papier , les imperfections et les fautes de l'impression dont il fourmille à chaque numéro, la négligence de l'éditeur, tout y est décourageant, et semble présager sa ruine prochaine. Tel que cet homme qui commence à courber sous le poids des ans, et tous les jours perd quelques uns de ses attributs, ses graces, sa beauté, sa force sa vigueur son amabilité et toutes ces belles qualités physiques et morales qui font le caractère distinctif de l'être raisonnable, s'effacent et disparaissent tour à

tour, et n'annoncent que trop certainement sa dissolution générale. Puisse la Minerve par des efforts soutenus mériter un sort plus heureux que tant d'autres qui ont entrepris infructueusement la même carrière, tels que l'Aurore, l'Abeille Canadienne, la Sentinelle de Québec, le Canadien, la Gazette Canadienne et plusieurs autres qui n'ont tous eu qu'un succès éphémère, et une existence de peu de durée. La Minerve donnera aussi les débats de la Chambre d'assemblée, et un précis des lois qui y seront proposées. Elle sortira deux fois par semaine, le lundi et le jeudi.

.....

BRIEVETE DE LA VIE

Un ancien régistre digne de foi, nous offre l'exemple très affligeant de la brièveté de la vie humaine, comme on le verra ci après par le sort de cent personnes nées à la même époque.

Après six ans il n'en restoit que		64
" seize ans	"	46
" vingt-six ans	"	26
" trente-six ans	"	16
" Quarante-six ans	"	10
" Cinquante-six ans	"	6
" Soixante-six ans	"	3
" Soixante-seize ans	"	1.

.....

POPULATION SUR UNE MÊME ETENDUE DE PAYS

Islande	1	Angleterre	152
Suède	14	France	160
Turquie	46	Lombardie	172
Pologne	52	Naples	172
Espagne	63	Venise	196
Suisse	114	Hollande	224
Allemagne	127	Malte	1000

Minerve.

GUERRE

Il paroit qu'une rupture a eu lieu entre la Perse et la Russie. Il paroit même que le territoire russe a été en plusieurs endroits soudainement envahi par les Persans.

Leçons de droit (à Québec)

Novembre 10. Vendredi dernier Mr. Plamondon celèbre avocat de Québec, a donné dans la salle, où se tiennent les séances de la cour d'appel, la leçon préliminaire d'un cours gratuit de pratique destiné pour les jeunes étudiants en droit. Ce discours qui a duré plus d'une heure a marqué beaucoup de jugement et de recherche et a été prononcé avec cette grace et cette facilité d'énonciation que Mr. Plamondon possède à un si haut degré. L'auditoire étoit nombreux, et Mr Plamondon a annoncé qu'il continueroit

tous les vendredis. Dans ces leçons la pratique actuelle de nos cours sera examinée séparement et en détail. Elles seront d'un avantage inappréciable aux étudiants en droit.

....

Un Monsieur Douglass, docteur en médecine doit aussi ouvrir prochainement un cours d'anatomie et de physiologie, à Québec.

Gaz. Québec.

.....

TRAVAIL INGENIEUX

Mr James Miller de la presse litographique de Glasgow, a écrit l'oraison dominicale le symbole des Apôtres, les Pseaumes 133e et 134e les 6e 7e & 8e commandements, et les noms des douze apôtres, à la plume, et sans abréviation, dans un espace de la grandeur d'une pièce de douze sous.

ANECDOTE

Un perruquier de Marseilles se met en tête de jouer la comédie, il débute, on le siffle impitoyablement. " Messieurs, dit-il avec le plus grand sang-froid, hier, je vous accomodais, aujourd'hui, je vous incommode, demain je vous raccommoderai." Il tint parole.

ANECDOTE CANADIENNE

La Métempsycose.... Mr Jacob de son vivant, marchand à St. Denis, étoit aussi spirituel qu'il étoit mal soi-

gné dans ses habits. Il dinoit un jour, chez le Seigneur de St Charles Mr J.....n. La conversation tomba sur la métempsycose. Mr J.....n crut l'occasion bonne pour donner une petite leçon à son hôte; voici comme il s'y prit ;(notez d'avance que Mr Jacob étoit juif.) " Je veux, lui dit-il quand je mourrai que mon âme passe dans le corps d'un cochon, et que cet animal appartienne à un juif." La raillerie passoit les bornes, il faut en convenir, aussi Mr Jacob preste à répondre, lui répartit : " Oh cela ne se peut, Mr J.....n, car suivant la doctrine de la métempsycose, il faut toujours à la mort, que l'âme passe dans un corps différent de celui qu'on avoit auparavant."

TABLEAU DES FRAIS DE LA NOUVELLE

EGLISE PAROISSIALE

Novembre

Ce superbe et vaste édifice est déjà très avancé, une partie du comble est posé et la couverture le sera le printemps prochain. Il coutera des sommes immenses à en juger parcequ'il a couté jusqu'à présent.

Tout le monde se rappelle qu'en Juin 1824, Messrs les marguilliers de la paroisse de Montréal, furent autorisés par la cour à emprunter d'une ou plusieurs personnes 20,000 louis à intérêt ou autrement, et à hypothéquer pour sureté les biens fonds de la fabrique. En Octobre dernier, ils ont fait une nouvelle application, et le vingt du mois est intervenu juge-

ment les autorisant à emprunter encore L 10,000 aux conditions du premier emprunt, de sorte que les fonds de la fabrique seront par là chargés d'une hypothèque de L 30,000.

En vertu de la première autorisation, les Marguilliers ont emprunté et reçu de diverses personnes .....

L 18, 324-12-11

Dont L 10,002- 10 portant intérêt à 6 par cent; et L 8,822-2-11 sans intérêt.

Ils ont en outre reçu les sommes ci après, comme suit, sçavoir:

A compte de la souscription ..... L 4085-2-4

Produit des quêtes dans l'église et de certains legs. 1101-2-11

Produit de la vente des vieux materiaux des maisons démolies &c..... 368-14-4

Revenus bons de la Fabrique.....3,843-17-2 ,L9398-16-9

(Total reçu.).... _____

Total reçu.....L 27,723-9-8

Le 23 septembre dernier ils avoient dépensé

Pour payer une partie du prix d'acquisition des terreins achetés, et pour payer l'intérêt courant

sur la balance et

l'intéret sur les L 10002-10/ Ci dessus . L 3421-0-0

Pour la construction

de l'église y compris des

bois pour L 1200 et 1000 bar- 23,705-10-9 L 27126-10-9

riques de sable, non employé

en réserve pour les travaux de

l'an prochain

Ainsi le 23 de septembre

dernier les marguilliers

avoient en main une balance de 596-18-11

Cette ballance jointe à la

somme de 1675-7-1

qu'ils peuvent emprunter en

vertu de la première autorisa-

tion pour completer les

L 20,000 formera ..... L 2272-6-0

Cette dernière somme aura

suffi pour achever les tra-

vaux de l'année courante, for-

mant pour total de dépenses.... L 29398-16-9

Les marguilliers esperent qu'avec les 10 000 louis qu'ils vont emprunter et L 5000 montant probable de ce qu'ils recevront l'année prochaine, à compte de la souscription, ils pourront achever le dehors de l'édifice, à l'exception des deux

grandes tours du portail qui seront laissées à 80 pieds, au-dessous de la hauteur (de 200 p) qui leur est destinée, faire elever les autels, et poser les bancs, et avoir encore en réserve une forte somme tant pour la menuiserie, que pour dépenses imprévues 15000-0-0

D'après ces calculs l'église coutera L 44,398-16-9 lorsqu'on aura commencé à y celebrer les offices. Restera ensuite à élever les tours, et a orner l'intérieur d'une manière qui réponde à l'élégance et à la magnificence de l'extérieur.

Sans cet emprunt de L 10,000 les travaux seroient suspendus, et la Fabrique ne pourroit payer que les intérêts et non les capitaux. Il est probable que les revenus de l'église augmenteront, et pourront avec le temps rembourser les sommes empruntés, aussitôt qu'on y pourra celebrer les offices.

Avant d'effectuer ces emprunts, les marguilliers ont fait evaluer les fonds de la Fabrique par Messrs.Redpath, Delorme et White architectes et entrepreneurs, qui ont fait de leur opération un rapport déposé chez Maitre T.Bedouin, notaire, le 14 Octobre dernier.

Ces Messieurs ont trouvé que les biens fonds de la Fabrique sont plus que suffisants pour répondre des emprunts faits et à faire.

Minerve

.....

Jolie Enigme

Je me rendrai à tous vos désirs, disoit une jeune demoiselle à son amant," à condition que vous me donniez ce que vous n'avez point, ce que vous ne pourrez jamais avoir, et que cependant vous pouvez donner." Que demandoit-elle ?
Un Mari.

LES COLONIES DE L'AMERIQUE DU NORD REUNIES SOUS UN GOUVERNEMENT FEDERATIF

Extrait de l'Albion de New York 26 novembre 1826

Décembre

" Le gouvernement de la métropole se montre infatigable dans les peines qu'il se donne pour le bien être et la prospérité de ses colonies. Non contents d'ouvrir des canaux, d'ériger des fortifications et de recourir à diverses autres mesures pour l'amélioration intérieure du pays, les ministres de sa Majesté projettent maintenant les changements les plus importants dans la forme et le système du gouvernement local. Il ne nous est pas libre de découvrir la source d'où nous tirons nos informations, qu'il suffise de dire qu'elles ne sont pas moins sûres que confidentielles.

" Le gouvernement de sa Majesté, concevant que la prospérité de ces belles provinces s'accroit de beaucoup si elles étoient placées sous un gouvernement général, vigoureux et efficace, a formé suivant notre autorité le projet de les unir

sous un même système fédératif. Chaque province continuera d'avoir son gouvernement local, et deux corps législatifs comme à présent, avec quelques modifications; mais elle devra envoyer (et ce sera sans doute un devoir bien agréable) un certain nombre de députés ou représentants au siège du gouvernement général, pour faire des lois pour toutes. A la tête de cette grande confédération sera mis un personnage distingué nommé par la couronne, dont l'affaire sera de faire rapport au gouvernement général de l'empire, en Angleterre, des procédés du corps auquel il présidera.

" Nous ne prendrons pas sur nous de spéculer sur la nature, la tendance et les effets probables de cette vaste et importante mesure. Le projet n'est pas encore effectué, et nous craignons qu'il ne faille beaucoup de démarches préliminaires, qu'il n'y ait beaucoup de préjugés a vaincre tant en Angleterre que dans les colonies, et beaucoup d'intérêts discordans à concilier, avant qu'un si grand plan puisse être mis à exécution. Nulle question peut être ne sera plus difficile à terminer que celle de fixer la position géographique du siège du gouvernement général. Quelques uns veulent que ce soit Halifax à cause de sa proximité comparative et de la facilité des communications entre cette ville et la mère patrie; d'autres recommandent Québec, l'ancienne capitale du Canada, et la résidence actuelle des gouverneurs généraux; tandis qu'un petit nombre parlent en faveur de Montréal, comme entrepôt de commer-

ce plus central, plus riche et plus susceptible d'améliorations.

" Le bruit de ce projet n'est pas tout à fait nouveau, un bruit semblable circulait, il y a un ou deux ans; mais on regardoit alors la chose comme une chimère. Nous savons néanmoins que ce sujet occupe sérieusement l'attention du gouvernement, au moment actuel; qu'un Monsieur qui remplit une charge importante dans le gouvernement colonial de la Nouvelle Ecosse a rédigé le bill dans un voyage récent à Londres, et que la mesure sera probablement soumise au parlement dans la prochaine session."

Ce projet a déjà été proposé à plusieurs reprises et toujours sans succès.

SERVICE ANNIVERSAIRE DE FEU MONSEIGR.

J.O.PLESSIS EV.QUEBEC

Le quatre de décembre on a celebré à Québec dans l'église de Notre Dame du faubourg St Roch, le service anniversaire de feu Monseigneur Joseph Octave Plessis. Le nombreux concours des citoyens de toutes les classes de cette capitale et des environs, les décorations funèbres de cette église chérie de l'illustre défunt, et dépositaire de son coeur, annonçaient une cérémonie imposante. Elle nous a semblée on ne peut plus touchante. Sa grandeur Monséigneur l'évêque de Québec (B.C.Panet) y a chanté la messe assisté de Monseigneur le coadjuteur (Signat) de Messieurs les curés voisins, et d'un clergé nombreux. Mr. Cooke curé de St. Ambroise a prononcé l'éloge funèbre du

vénérable prélat avec une force et un talent distingués. Le panégyriste et l'auditoire attendris ont payé d'un juste tribut d(hommage et de larmes à la mémoire du grand homme qui n'est plus. L'orateur a fait voir que l'illustre prélat s'est montré:Grand dans sa vie privée par sa piété et ses talents.

Grand dans les fonctions de l'épiscopat par la sagesse de son administrations.

Grand dans ses entreprises et ses établissements publics, par les avantages qu'ils ont procurés à l'église, et à la religion.

C'est sous ce triple rapport que l'éloquent orateur a préconisé l'eminent prélat, dont il a fait admirer la tendre piété, le génie rare et le zèle vraiment apostolique.

Nous regrettons sincèrement que l'humilité de l'auteur prive le public d'un discours qui a été si généralement applaudi, et dont un grand nombre de citoyens avoit demandé l'impression.

Le texte est tiré de l'épitre aux Hébreux (Ch.13 verset 7)

Souvenez-vous de vos supérieurs qui vous ont enseigné les voies de Dieu..... et imitez leurs vertus.

La première partie nous a paru frappante par l'esquisse rapide et animée de la vie privée du vénérable prélat.

La seconde majestueuse par le développement des vertus sacerdotales et episcopales qu'on remarquoit en lui.

La troisième offre en raccourci, le tableau intéressant des

établissements du séminaire de Nicolet, de l'église de St Roch de la mission de la Rivière rouge , &tc,

L'orateur a déployé une éloquence qui s'est soutenue jusqu'à la fin de son discours. Qu'il nous soit permis d'en rapporter ici un échantillon, qui nous a beaucoup ému, en l'entendant débiter; c'est lorsqu'après avoir dit qu'il étoit impossible de décrire tout ce que Monseigneur J.O.Plessis avoit fait pour sa propre sanctification, pour la gloire de Dieu et pour le soutien du gouvernement de S.M. il ajouta : " Sa vie entière a été une application continuelle pour obtenir ces fins désirables. Il travailloit encore..... lorsque le 4 Décembre 1825, jour à jamais déplorable dans les fastes de l'église du Canada, il s'endormit tout à coup du sommeil des justes. O coup fatal pour nous ! Le dernier de tous les moments d'une vie si précieuse est arrivé ! Monseigneur n'est plus ! Quelle lumière éteinte ! Quel vide dans l'église ! Monseigneur n'est plus ! ! Ces tristes paroles retentissent dans la ville et les campagnes, et portent dans toutes les parties du diocèse, le saisissement, la douleur, la consternation. Des larmes abondantes coulent des yeux des habitants, chacun pleure un père ; le meilleur de tous les pères. Monseigneur n'est plus ! O mort trop soudaine de combien de saints exemples ne nous as-tu pas privé ! Monseigneur n'est plus ! Mais c'est pour nous seuls que sa mort est un malheur, pour

lui elle est le commencement d'une vie plus heureuse . Ne pleu-
donc
rons pas sur ce juste, mais pleurons sur nous mêmes, pleurons la désolation de son église, pleurons comme le sage Mathatias, sur la décadence de la cité sainte ."

Ces paroles si terribles et si vraies, Monseigneur n'est plus ! ! répétées à plusieurs reprises et si senties ont produit sur l'auditoire la plus touchante émotion. Enfin l'orateur après avoir tiré de son sujet les plus puissants motifs d'instruction pour l'auditoire, et après avoir exprimé la plus ferme confiance en la miséricorde divine, que le vénérable défunt n'a quitté cette vie que pour jouir de l'heureuse immortalité, à terminé son discours en faisant l'éloge de l'illustre prélat qui gouverne actuellement cette église.

Nous apprenons avec plaisir que la collecte qui a été faite le même jour dans l'église par M.M. les Syndics a répondu à leur attente. Elle leur a fait voir qu'on approuvoit généralement le dessein qu'ils avoient d'élever un monument à la mémoire de feu Sa Grandeur Monseigneur J.O.Plessis.

Samedi dernier il y a eu aussi à la cathédrale un service solemnel à la demande de M.M. les Marguillers de la Fabrique de Québec. Cette marque de respect et de reconnoissance envers l'illustre prélat, dont on pleurera longtemps la perte, ne peut que faire honneur à ces messieurs dans l'esprit du public, et prouver qu'ils méritent à juste titre la confiance de la paroisse qu'ils représentent si dignement.

Extrait de la Gazette de Québec

ASSOCIATIONS POUR LE FEU

Décembre

C'est avec plaisir que l'on voit se manifester un zèle bien louable parmi les jeunes gens de Montréal, à l'effet de former des clubs ou associations pour donner des secours efficaces aux incendies, qui deviennent si fréquents, et contre lesquels l'on n'avoit point ou presque point de moyens de se défendre, surtout depuis quelques années. Il s'est formé dernièrement une société sous le nom de Société du feu de St Laurent une autre par les étudiants en droit et en médecine sous le titre de Société du feu de Montréal, une troisième de jeunes gens actifs et intelligents résidant principalement dans la rue St Paul. A une assemblée qu'il y a eue le 24 novembre ces jeunes gens se sont formés en une Société volontaire du Phénix, G. Auldjo président. Après une adresse à l'assemblée ce Monsieur a présenté aux membres de l'association de la part de la compagnie d'assurance du Phénix de Londres, comme un de ses agents ici, une pompe à feu complète et en bon état, qui avoit été envoyée en présent par la compagnie à la ville de Montréal mais qui n'avoit pas été acceptée. Il s'engagea à tenir cette pompe en état d'être employée efficacement aux incendies et promit de donner à chaque membre du club une marque distinctive convenable. Il fut fait des reglements auxquels tous les membres présents au nombre de 54 apposèrent leurs signatures, et les différents officiers furent nommés.

Il doit se former une quatrième association, tant l'exemple a de pouvoir pour stimuler le zèle, et l'activité de nos

jeunes concitoyens. Il est certain qu'ils ne sauroient se réunir pour une cause plus utile, plus génereuse et plus bienfaisante.

CIRCONSTANCE REMARQUABLE

Dec. 19. Mardi dernier le corps d'une jeune femme fut porté au cimetière anglais pour être enterré. Comme le cortège funéraire alloit passer la barrière, on vit venir un médecin de cette ville Les parents de la personne défunte en apparence, en appercevant le docteur firent arrêter le convoi, et lui demandèrent d'examiner le corps, attendu que la couleur de sa face leur faisoit soupçonner que la jeune femme n'étoit pas réellement morte. En l'examinant, dans le batiment destiné à recevoir les corps, le docteur fut d'opinion que la personne n'étoit pas morte. Le teintétoit aussi frais et les lèvres aussi vermeilles que lorsqu'elle étoit en santé; mais il n'y avoit ni poux ni respiration apparente, depuis mardi. Le corps fut tenu dans le cercueil, dans le batiment cidessus, que l'on chauffa de manière à produire la putréfaction, s'il y avoit eu décès. Il n'y eut point de changement pendant quelques jours. Dimanche les lèvres devinrent noires, et ensuite redevinrent vermeilles. Plusieurs médecins ont examiné le corps journellement. Depuis que ceci est écrit, il y a eu nous dit-on des signes de mortification.

Gazette.

Rem. Dans ce cas je vois deux choses frappantes a remarquer , l'une de la part des parents, et l'autre de la part du Docteur.

Quoi de plus singulier en effet que de voir l'apathie des parents de la défunte, qui soupçonnent qu'elle n'est pas morte, et qui attendent plusieurs jours l'ensevelissement, la mettent dans son cercueil, que dis-je même ils se mettent en frais de la porter en terre; Il leur faut la présence d'un médecin pour les engager a manifester leur soupçon et cela à la porte du cimetière; Pourquoi ne l'avoir pas fait avant d'en venir là ?

D'un autre coté que penser de la conduite du médecin, qui après un mur examen, est d'opinion que la personne n'est pas morte, et ne prend aucun moyen pour essayer de la rappeler à la vie, mais bien loin de là, la laisse dans son cercueil, la laisse pendant quelques jours, et cherche a trouver des signes qui indiquent qu'elle est réellement morte. Ne semble-t-il pas que tout ici concourt a rendre ce cas encore plus extraordinaire et plus surprenant! !

INSCRIPTION

Mise sur la première pierre de l'église de St Jacques

en 1823

D. O. M.

Quum sub pontificatu sanctissimi D.N.

Pii Papa VII,

Regnante in Britannicam Americam

Augustissimo Principe Georgio IV

Ill. ac Rev. J.O. Plessis sedem Quebeci

Episcopalem occupante,

Maxima pars parochianorum civitatis

Marianopolis

In inferiori provincia Canadensi

Sacras aedes, ad usum Antistitis nuper

A praefato S.S. Papâ

Districtui Marianopolitannensi praepositi

Adificare cogitaret;

Primarium hunc lapidem ecclesiæ divino

Cultui ac in honorem B.Jacobi Boanergès

Apostoli extruendæ et dicandae

Die vicesima secunda mensis Maii

Anno salutis MDCCCXXIII

Statuit atque benedixit

J.J. Lartigue, episcopus Telmessensis Auxiliaris suffraganeus & vicarius generalis supradicti Quebecensis Episcopi, Illum adjuvantibus D.D.J.M. Mondelet, D.B. Viger, J.Viger, J.Lacroix P.E. Davelui, A.Perreault, L.Partenais, A.Tulloch, J.Leduc, J.Chevalier, C.S. Delorme, P.Delame , J.R. Duplessis, P.Lukin, P.Fisette, T. Truteau, F.Jobin, J. Jobin, L. Berlinguette, L. De Chantal, J.Nadeau, H.Blache, T. Pierre, A.Lonion, F.Derome L.Gravelle, P.Benoit, J.Lapointe, J.Doyon, C.Gaudry, J.B. Gau-

dry, P. Lachapelle, P.Dufrêne, & I.Bourget Sacerdote, ad hoc opus curandum ac perficiendum à laudante paroecia

caetu deputatis:

J. Fournier architecto

Pluribus diversorum metallorum monetis

intra ipsum lapidem depositis,

Plaudente que civitate :

Quod. felix faustum fortunatum que

Sit.

Telle est la veritable copie de l'inscription qui a été gravée sur la première pierre de l'église de St Jacques.

TRADUCTION LITTERALE
DE L'INSCRIPTION PRECEDENTE

D.O.M.

Sous le pontificat de notre très saint père

le Pape Pie Vll,

Sous le règne de notre très auguste souverain

George lV qui gouverne l'Amérique Britannique,

Et sous l'Ill. & Rev. J.O. Plessis Evêque

de Québec

La plus grande partie des paroissiens de la

Ville de Montréal dans le Bas Canada,

Ayant formé le dessein

De Bâtir un temple sacré pour l'usage de
L'Evêque preposé dernièrement par le Pape susdit
au district de Montréal,

A été posée et bénite
La première pi rre de cette église qui sera
élevée et consacrée au culte divin et en
l'honneur de St Jacques Boanerges, apôtre,

Le 22 du mois de Mai
L'an du salut MDCCCXXlll
Par J.J.Lartigue Evêque de Telmesse Auxiliaire suffragant et vicaire général de l'Evêque de Québec ci-dessus, assisté de M.M.J.M.Mondelet, De.B. Viger & & &, I.Bourget Prêtre, nommés et approuvés par l'assemblée de la Paroisse, pour conduire et achever cette entreprise, et de J. Fournier architecte, par qui ont été déposées diverses pièces de métal dans le creux de cette pierre

Avec l'approbation de la ville.
Bonheur et succès !

POPULATION DU HAUT CANADA

Il est dit dans quelques journaux que d'après des retours ou rapports officiels, la population du Haut Canada est de 231,778 âmes; si cela est, il faut que la population ait augmenté dans cette province d'environ 80,000 depuis un an ou deux; car si nous nous en rappellons bien, elle n'étoit il y a un ou deux

ans que de 150,000 environ, d'après les retours officiels du recensement.

EPITAPHE D'UN ECRIVAILLEUR

Ci git qui toujours bredouille
Sans avoir jamais pu rien dire ;
Beaucoup de livres farfouilla
Sans avoir jamais pu s'instruire,
Et beaucoup d'écrits barbouilla
Que personne ne pourra lire.

LA GLACE

Décembre 30. Le trente de Décembre cette longue étendue du fleuve St Laurent comprise entre Montréal et Québec, s'est couverte de son énorme pont de glace, et cela en huit jours d'un froid continuel; Ainsi cet espace de plus de soixante lieues, qui peu de jours auparavant offroit à la navigation un champ aussi libre que dans le milieu de l'été, s'est trouvé tout à coup consolidé, et en état de porter des voitures. Ce qu'il y a de plus extraordinaire ici, ce n'est pas tant la promptitude avec laquelle la rivière a pris, mais c'est d'avoir pris plus tôt qu'elle n'a jamais fait encore jusqu'ici, et plus que tout cela deux fois dans la même année; elle avoit pris l'hiver dernier le 30 de Janvier.

Une autre circonstance qui n'est pas moins remarquable, c'est

que le même jour 30 de décembre, il a commencé a tomber de la neige en abondance; elle n'a discontinué de tomber pendant trois jours consécutifs, si bien que les rues et les campagnes sont encombrées à une hauteur qu'on n'avoit encore jamais vue, au moins d'un seul abat. Dans certains endroits il y en a jusqu'à trois pieds d'épais, et les chemins sont pour ainsi dire impraticables.

LECONS DE DROIT À MONTREAL

L'été dernier Mr. Plamondon célèbre avocat de Québec, s'annonça comme Professeur de Droit, et ce que l'on remarqua de plus louable et de plus généreux, c'est qu'il offrit de donner ses leçons gratis, et d'en permettre le libre accès non seulement aux étudiants en loi, mais aussi au public en général. Il n'est pas nécessaire de dire avec quel empressement et avec quelle reconnoissance ces offres furent accueillies; les talents reconnus de ce Monsieur, comme orateur, et ses profondes connoissances comme jurisconsulte, sont de trop puissantes recommandations pour en douter. Il donna son discours d'inauguration devant un auditoire aussi nombreux que respectable le trois de novembre dernier, et depuis cette époque il continue son cours tous les vendredis de chaque semaine, et toutes les fois on l'écoute avec un nouvel intérêt et un nouveau plaisir.

Désirant se procurer le même avantage les étudiants en droit et en loi de Montréal se réunirent de concert il y a une

quinzaine de jours pour présenter une pétition à D.B.Viger Ecuyer, par laquelle ils le prioient de vouloir bien à l'exemple de Mr. Plamondon à Québec, consacrer quelque petite partie de son loisir à leur donner des leçons sur le droit. Connoissant sa générosité et son zèle pour tout ce qui peut tendre à faire briller le flambeau de l'éducation, c'étoit avec la plus ferme confiance qu'ils imploroient cette faveur, persuadés qu'il ne sauroit se refuser à une demarche aussi noble dans son motif qu'utile dans ses suites. Leur confiance n'a pas été frustrée; Mr.D.B. Viger en approuvant leur plan et louant leur zèle s'est rendu à leur désir de la meilleure grace du monde. En conséquence samedi soir 24 Décembre en présence de la plus grande partie des Messieurs du Barreau de tous les clercs avocats et clercs notaires et d'un grand nombre de citoyens sur le siège même ou s'administre la justice et où l'on fait respecter les lois il a délivré son discours d'introduction, dans lequel il a déployé autant d'éloquence que d'énergie et de connoissances. Il a fait le tableau de la noblesse et de l'importance des professions d'avocat et de notaire de la science nécessaire à celui qui se destine à l'une ou à l'autre de ces professions, de la division du droit en public et particulier. Il a commencé l'histoire générale de la loi française de son introduction dans le pays, de ses progrès de ses changements, et de l'administration de la justice dans cette colonie. Il s'est étendu fort au long sur l'établisse-

ment d'un Conseil supérieur avant la conquête. ____Là il s'est arrêté.

Mr Morin, un des clercs avocats s'est levé et au nom de tous ses confrères a fait un remerciment court mais convenable à la circonstance, après quoi Messieurs les étudiants ont été reconduire Mr.Viger jusque chez lui. Chacun s'est retiré, on ne peut plus satisfait d'avoir entendu ce discours qui a duré deux heures et demie. Monrs. Viger continuera ces conférences autant que ses occupations pourront le permettre.

LA GRANDE BRETAGNE

L'Empire Britannique, sans compter ses colonies hors d'Europe, renferme une population de 22 millions d'habitants, plus les armées de terre et de mer, et les matelots employés dans la marine marchande; ce qui forme un total de 4,253, 416 familles dont 1,198,186 d'agriculteurs, 1,677,886 de manufacturiers, artisans ou commerçans, et 1, 377,344 d'oisifs, qui ne produisent rien. La marine marchande compte près de vingt deux mille navires, et 200 batiments à vapeur, la force navale active est composée de 380 vaisseaux de diverses grandeurs et de 134 briks de guerre montés par plus de 30,000 matelots. L'intérêt de la dette annuelle absorbe une somme de 750,000,000 de francs et la taxe des pauvres ne coûte pas moins de 200 millions par année. Le revenu de l'état se monte à plus d'un milliard 200 millions de francs.

(Revue Britannique de Paris.)

- 1827 -

JANVIER _ 6

ASSEMBLEE DES CITOYENS DE MONTREAL

POUR L'INCORPORATION

L'assemblée publique convoquée par la majorité des magistrats de Montréal, pour prendre en considération la convenance de présenter une requête à la législature pour incorporer cette ville, a eu lieu au palais de justice le 4 de Janvier; Elle a été des plus nombreuses et des plus respectables. Mr Moffett a été nommé Président à la place de Mr. J.Molson qui avoit été d'abord proposé mais qui étant opposé à la mesure a refusé cette charge. Il a été prononcé plusieurs discours par Mr. Mc Gill Mr D.B.Viger, Mr Papineau l'orateur de la Chambre d'assemblée. Mr. Peter Mc Gill a fait voir en peu de mots l'insuffisance du système actuel de Police, le defaut de sureté des propriétés dans les cas d'incendies, et l'incorporation comme le seul moyen efficace pour y apporter remède. Il a cité quels grands avantages plusieurs villes considérables de l'Europe et des Etats Unis ont retiré de pareilles incorporations. Il proposa ensuite plusieurs résolutions qui passèrent toutes à l'unanimité, à l'exception pourtant de Mr. Molson, qui demeura seul en opposition , sous le singulier prétexte que nous n'étions pas encore arrivé à l'époque qui nécessitoit une pareille mesure. Mr. Viger et Mr Papineau soutinrent les résolutions qui passèrent comme suit :

Résolu :_ Que c'est l'opinion de l'assemblée que l'amélioratim et l'embellissement de la ville de Montréal, n'ont pas été et ne sont pas proportionnés à l'accroissement de sa population de sa richesse et de son commerce.

Résolu :_ Que le mauvais état du port, le manque d'autorité dans la magistrature pour faire des lois qui protegent les propriétés contre les accidents du feu, et les faire exécuter; l'inefficacité journalière des règlements de Police, et le défaut de comptabilité suffisante dans l'application des revenus de la ville sont au nombre des meux auxquels le système actuel est incapable de remedier.

Résolu:__ Que les habitants d'une ville telle que celle-ci , sont les meilleurs juges de ce qui peut être nécessaire à l'avancement de sa prospérité.

Résolu:_ Que dans d'autres pays et particulièrement en Angleterre, il est reconnu qu'on a retiré de grands avantages a confier aux habitants des villes et des cités le soin de règler leurs intérêts municipaux ____et que c'est l'opinion de cette assemblée que l'établissement d'une corporation élective dans cette ville seroit de nature a accélérer son amélioration générale a créer de meilleurs règlements de Police, et a corriger ce qu'il y a de défectueux dans l'administration actuelle de ses deniers.

Résolu:__ Qu'il est expédient de présenter une petition au parlement provincial le sollicitant de passer une loi pour incor-

porer la ville de Montréal, avec le pouvoir de regler sa police et son gouvernement intérieur et tel que la législature le croira le plus propre a remedier aux embarras présents, et a avancer l'accroissement futur de la prospérité de cette ville .

Résolu:__ Qu'il soit nommé un comité pour dresser une petition conforme aux résolutions ci dessus , lui procurer des signatures et la transmettre aux différentes branches de la législature.

Résolu:_ Que ce comité soit composé de neuf membres, et que les Messieurs suivants forment le dit comité.

J.R. Rolland	J.Boston
P. McGill	Jules Quesnel
George Moffatt	George Gregory
L.M.Viger	John Fry
M.O.Sullivan	

La majorité des magistrats se trouvant en faveur de l'incorporation ne peut qu'ajouter un nouveau poids a une mesure aussi importante. Il y a déja plusieurs années que le bill d'incorporation a été présenté à la Chambre d'assemblée, où il a passé a plusieurs reprises, mais comme beaucoup d'autres d'une égale importance, il a toujours échoué dans le conseil législatif, dont la plupart des membres semblent l'avoir pris en horreur.Si la tentative ne réussit pas, il n'en est pas moins

louable de s'efforcer de procurer ce qu'on croit avantageux, quoique l'on ne soit pas toujours couronné du succès.

MANDEMENT AU SUJET DU JUBILE

Vrai copie

BERNARD CLAUDE PANET

Janv. 7 Par la miséricorde de Dieu et la grace du St, Siège apostolique, Evêque de Québec &c,&c,&c, A tous les Curés, Missionnaires, vicaires et autres ecclésiastiques comme aussi à tous les fidèles de notre Diocèse, Salut et bénédiction en N.S.J.C.

Nos très chers Frères,

Notre St Père le Pape Léon XII, pressé par sa charité envers tous les fidèles de la chrétienneté, ayant bien voulu par une bulle datée de St Pierre de Rome, le huitième avant les calendes de Janvier de l'année dernière, étendre à tous les Fidèles répandus dans les différentes parties du monde le Jubilé qui avoit eu lieu dans la capitale du catholicisme, et nous ayant adressé ses lettres à cet effet ; nous vous annonçons avec la plus grande joie, le dessein ou nous sommes de vous faire participer cette année à une si grande grâce. C'est à vous tous a montrer de votre coté beaucoup d'ardeur à en profiter pour le salut de vos âmes.

Vous n'ignorez pas que J.C.N.S. divin médiateur entre Dieu et les hommes, a laissé à son église le trésor inépuisable de ses mérites, auxquels viennent se joindre les satisfactions

surabondantes de la Bienheureuse Vierge sa mère, et de tous les saints qui ont acquis des mérites plus que suffisants pour leur propre satisfaction, par la seule vertu de la Rédemption immense qui est dans le Seigneur; trésor dont la distribution devoit appartenir à celui que J.C. lui même, chef invisible de l'église, a établi pour tenir visiblement sa place.

Vous savez aussi que ce chef visible peut, au gré de sa prudence , appliquer plus ou moins abondamment ces mérites, aux vivants, en forme d'absolution ou de rémission, et aux fidèles défunts par manière de suffrage, si toutes fois les uns se sont purifiés de leurs fautes mortelles dans le sacrement de Pénitence et si les autres quoiqu'unis à Dieu par la charité , sont sortis de ce monde sans avoir entièrement satisfait à sa justice. Enfin vous savez que c'est dans l'application de ces mérites que consiste l'indulgence par laquelle les peines temporelles, ou parties d'elles dues au péché, nous sont remises.

Car c'est un article de foi décidé par le Saint Concile de Trente, que le sacrement de Pénitence ne remet pas toujours avec la peine éternelle toute la peine temporelle qui est due à nos fautes; peine qu'il faut nécessairement subir dans cette vie, ou dans l'autre, si nous négligeons de la porter présentement. Nous pouvons en voir un exemple bien sensible dans la personne du St Roi David, qui après avoir été assuré de la part de Dieu, par Nathan, de la rémission de son péché, ne laissa pas d'être averti en même temps par le prophète. des

châtiments temporels qu'il devoit subir en punition de son crime. Mais remarquez N.T.C.F. que ces Indulgences que l'église nous accorde pour la rémission de la peine temporelle due au péché, ne sont pas pour nous exempter de satisfaire à la justice divine, ni pour favoriser notre négligence ou notre lâcheté, mais pour suppléer à notre faiblesse et à notre incapacité. C'est aussi pour cette raison que l'église, en nous acoordant les Indulgences , y joint des pratiques de piété, et des bonnes oeuvres, comme nous le voyons dans la Bulle du Souverain Pontife qui accorde le Jubilé.___

Les conditions prescrites par le Souverain Pontife pour participer à l'Indulgence du Jubilé sont 1° De se confesser avec un vrai et sincère repentir de ses fautes .2° De visiter avec piété et dévotion pendant quinze jours consécutifs ou interrompus, quatre églises ou Chapelles que nous désignerons et d'y réciter chaque fois, quelques prières pour l'exaltation de notre Mère la Ste.Eglise, l'extirpation des hérésies, la paix et la concorde entre les Princes Catholiques, le salut et la tranquillité du peuple chrétien. 3° De recevoir avec pureté de coeur et préparation convenable le sacrement de l'Eucharistie.

A ces causes nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

1° Le Jubilé sera ouvert pour ce Diocèse le Dimanche de la Septuagésime, onze Février prochain 1827. On en commencera l'ouverture la veille de ce dimanche par le son des cloches pendant un quartd'heure après l'Angelus du soir, et le len-

demain on chantera le Veni Creator, avant la grand-messe du jour pour implorer les lumières de l'Esprit Saint. Il durera six mois par toutes les parties du Diocèse. Pendant ces six mois, il sera fixé dans chaque Paroisse ou Mission deux semaines continues, pour en faire les exercices dans le temps et la saison qui lui seront plus favorables; ce que nous laissons au choix du curé ou Missionnaire du lieu. Le Dimanche ou se fera la clôture du Jubilé, le Te Deum sera chanté solemnellement après les Vêpres, et la clôture en sera annoncée le même jour par le son des cloches du lieu, pendant un quart d'heure après l'Angelus du soir.

2° Tous les Curés de ce Diocèse ainsi que tous les Prêtres approuvés de nous ou de nos Grands-Vicaires, à l'exception de ceux dont nous jugerons a propos de restreindre les pouvoirs, pourront entendre en confession, par tout le Diocèse, toutes les personnes qui s'adresseront à eux pour le Jubilé, les absoudre dans le For de la conscience pour une fois seulement des cas et censures réservés au St Siège et à nous, et commuer leurs voeux, s'il y a des raisons légitimes pour le faire, excepté les voeux solennels, ainsi que ceux d'entrer en religion et de chasteté perpétuelle.

3° Les religieuses pourront aussi s'adresser pour la confession du Jubilé à tels des confesseurs qu'elles jugeront à propos de choisir, pourvu toutefois qu'ils soient approuvés pour entendre les confessions des religieuses. Les confesseurs

se souviendront que le Jubilé ne supplée point aux dispositions nécessoires dans le pénitent, pour obtenir en tout temps la rémission de ses fautes par le Sacrement de Pénitence, et qu'ils doivent différer le Jubilé à ceux auxquels les saintes regles de l'église ordonnent de suspendre l'absolution.

4° Nous designons pour Stations dans la ville de Québec, la Cathédrale , la Chapelle du Séminaire, l'Eglise de la Basse-ville, et celle du Faubourg St Roch. Dans celle des Trois Rivières; l'Eglise Paroissiale avec ses deux chapelles internes, et celle des Religieuses Ursulines. Dans la ville de Montréal: l'Eglise Paroissiale, l'Eglise de St Jacques, celle de Bonsecours, et celle des Récollets, et dans les autres lieux, le Maître autel de l'église de chaque paroisse ou Mission avec trois chapelles intérieures de cette église, et à leur défaut, trois Oratoires ou Chapelles du St Sacrement ou croix bénites, les plus proches de l'Eglise paroissiale de chaque paroisse ou mission.

5° Nous assignons pour Stations aux personnes demeurant dans les Séminaires, et aux Religieuses des Communautés de filles ou autres personnes qui y résident, leur propre Eglise, avec trois Chapelles ou Oratoires qui leur seront désignés par leurs Supérieurs ou Supérieures.

6° La Bulle de N.S.P. le Pape, recommande pour gagner le Jubilé de visiter par chacun des quinze jours de Stations, quatre églises ou Chapelles , comme il a été dit ci dessus. Mais

nous réduisons les quinze jours de visites prescrites par la dite Bulle à trois jours en faveur de tous ceux qui feront les Stations processionellement ou en commun, comme il sera dit à l'article 6°, en sorte que tant les ecclésiastiques que les Fidèles satisferont par chaque jour de visites faites processionellement, ou en commun à cinq jours de visites faites en particulier. Voulons même que ceux qui auront assisté à une des processions du Jubilé, ne soient pas obligés d'assister aux autres; mais que comptant leur assistance à la dite procession pour cinq jours de Stations, ils puissent achever en particulier ou en commun avec leur Paroisse, le nombre de jours de visites prescrites par la Bulle, et qui leur resteroient à faire pour le compléter; faveur que nous accordons également à ceux qui auront assisté à une des dites visites faites en commun.

7° Il ne sera pas nécessaire pour accomplir ainsi les conditions des Stations, de parcourir en totalité le chemin que pourront suivre les processions générales, il suffira d'assister à chacune des stations que fera la procession, et d'y réciter en union avec elle, les mêmes prières, qui seront cinq Pater et cinq Ave.

8° Il ne sera pas non plus nécessaire d'entrer dans l'Eglise avec la procession; si le vaisseau étoit trop étroit pour contenir la foule des Fidèles, il suffira de s'unir aux prières qui se feront dans l'Eglise Stationale, et de réciter quoiqu'en

dehors les cinq Pater et les cinq Ave.

9° Dans les campagnes, les processions publiques du Jubilé auront lieu comme il est d'usage pour les autres temps de l'année. Les curés ou missionnaires, outre ces visites faites processionellement , réuniront au moins deux fois les Fidèles de leur paroisse dans les Eglises Stationales, ou bien ils s'y rendront en commun avec eux. Ces visites devront être faites entre le lever et le coucher du soleil, et dans un grand recueillement.

10° Nous donnons pouvoir aux confesseurs de dispenser en tout ou en partie de la visite des Eglises Stationales, soit des villes soit des campagnes, tous ceux et celles qu'ils jugeront légitimement empêchés, et de leur prescrire telles oeuvres de piété, de charité et de religion qu'ils jugeront convenables pour leur tenir lieu des dites visites.

11° La communion du Jubilé peut se faire dans quelque jour des deux semaines qui seront choisies pendant les six mois pour faire les exercides du Jubilé.

12° Les personnes qui n'ont pas encore fait leur première communion pourront être dispensées par leurs confesseurs de faire la communion du Jubilé, et gagneront l'Indulgence en remplissant toutes les autres conditions prescrites par la Bulle.

13° Nous vous exhortons N.T.C.F. a assister au saint sacrifice de la messe, ainsi qu'aux instructions qui se feront, comme l'esperons du zèle des Pasteurs, dans le cours des deux semai-

nes du Jubilé, de plus a lire et a méditer la parole de Dieu dans les livres approuvés des Supérieure ecclésiastiques, enfin a ajouter aux prières qui sont prescrites par la Bulle d'autres prières de dévotion, pour attirer sur vous des grâces plus abondantes.

14° La Bulle du Jubilé n'ordonne aucun jeûne, aucune aumône ni autre pratique de Pénitence a l'effet de gagner l'Indulgence qu'elle accorde; c'est pourquoi nous n'en prescrivons pas non plus. La ferveur meme ne doit pas s'en imposer sans l'avis d'un directeur sage et éclairé; mais comme cette Indulgence n'est accordée qu'à ceux qui donnent des marques d'une véritable pénitence, nous recommandons l'observation plus exacte du double précepte du jeûne et de l'abstinence du saint temps de Carême prochain. Vous devez aussi vous souvenir que l'aumône est non seulement un des moyens les plus efficaces pour expier les péchés; mais aussi qu'elle est de précepte pour chaque chrétien en proportion des biens que la Providence lui a départis; enfin que la vertu et les oeuvres de pénitence sont les caractères distinctifs des vrais serviteurs de Dieu.

N.B. Le son des cloches de l'ouverture du Jubilé tel que prescrit par l'article 1° de ce mandement , aura lieu la veille de la Septuagesime, même dans les Paroisses ou Missions ou les exercices du Jubilé ne commenceront pas ce dimanche.

Sera le présent Mandement lu et publié (excepté l'article 3o) au prône de la messe paroissiale, et en chapitre dans les

communautés religieuses, dimanche le 7 du mois de Janvier prochain.

Donné à Québec sous notre Seing le Sceau de nos armes et le Contre Seing de notre Secretaire, le vingt huit Octobre mil huit cent vingt six.

Bern. Cl. Ev. de Québec

et plus bas

L. S.

Par Monseigneur

N.C. Fortier Ptre Secretaire

Pour vraie copie

N.C. Fortier Ptre Secretaire.

Telle est la copie du mandement qui a été lu aujourd'hui au prône de la paroisse, et qui aura du être lu aussi dans toutes les Paroisses de cet immense Diocèse. Mais comme les églises désignées dans le mandement se trouvent très éloignées les unes des autres, et rendroient les processions fatigantes, la circulaire qui suit donne la liberté aux curés des villes de Québec et de Montréal, d'en nommer d'autres plus rapprochées.

CIRCULAIRE

A Messrs les Curés des villes de Québec et de Montreal

Monsieur

La presente est pour vous signifier que c'est notre

volonté expresse que vous publiez au Prone de votre messe paroissiale cette lettre circulaire, après que vous aurez fait la lecture du Mandement qui annonce le Jubilé pour ce diocèse.

" Attendu que notre Mandement du vingt huit Octobre dernier " n'a rien statué sur les trois processions a faire dans les " villes pendant les quinze jours du Jubilé, nous permettons " que les processions susdites puissent se faire dans d'autres " églises que les Eglises ou Chapelles Stationales y désignées, " à cause de l'éloignement de quelques unes, lesquelles églises " ou chapelles seront marquées dans les dites villes par les curés respectifs, pour la plus grande commodité et proximité de leurs habitants : Voulant que notre Mandement du vingt huit "Octobre comme ci dessus ait pour tout le reste son plein et " entier effet."

Je suis bien parfaitement

Monsieur

Votre très humble et tr. ob. servt.

Québec 9 Décembre 1826 Bern.Cl. Ev. de Québec

....

DECOUVERTE

Un mécanicien de Genève, Mr Jacob Descombes vient de terminer le modèle d'un bâtiment qui doit naviguer sans voiles ni vapeur. L'auteur de cette découverte y a travaillé pendant trente ans; les dix huit dernièrs mois ont été employés à la construction du modèle.On dit qu'il a vendu son secret.

Relevé des Régistres de Québec.

D'après les régistres de l'église catholique de Québec, il y a eu dans l'année 1826

1154.....Baptêmes

186.....Mariages

891.....Sépultures

indépendamment des autres communions.

Gaz. Québec.

MONSEIGR DE CHEVERUS

Monsieur le Comte de Cheverus ci devant Ler Evêque de Boston et qui il y a quatre ou cinq ans vint visiter le Canada, et nous donna un riche échantillon de son talent pour la chaire, a été l'année dernière enlevé à un troupeau qui le chérissoit comme un père et rappellé en France par sa Majesté Charles X pour être transféré au siège épiscopal de Montauban. Cet été il a été élevé à la dignité d'Archevêque de Bordeaux dont il lui a fallu aller prendre le siège, malgré la répugnance qu'il en avoit, et malgré les larmes et les démarches des Montalbanais pour le conserver pour leur pasteur. Dernièrement il a été nommé Pair du royaume . Partout ou Monsieur de Cheverus a été, il a su se faire aimer chérir et respecter, non seulement des catholiques confiés à ses soins, mais de ceux mêmes qui professoient une religion étrangère à la sienne. Tant est grand l'ascendant de la vertu. (Tout récemment, il a été élevé au Cardinalat.)

ANECDOTES CANADIENNES

1° Un nommé Jean Picotte étoit au lit mourant : C'étoit un de ces hommes, qui comme on dit au pays, n'ont jamais engendré la mélancolie. Un Prêtre l'assistoit dans ses derniers moments. Il lui parloit de la justice de Dieu, et lui disoit combien il étoit difficile d'entrer au ciel.
" Ah oui, Monsieur interrompit le mourant , " Je le sais bien, mais si je ne puis y aller seul, je tâcherai d'y entrer par occasion.

CE QUE C'EST QUE LA POLITESSE

2° M.M.G....& S..... jouaient au whist : Mr. G....jeune et gai mettoit peu d'intérêt à la partie, et jouoit assez négligemment: Il fait une faute et en rit tout le premier. Il en fait une seconde :" Bon Dieu ! Que je suis bête," dit-il avec un éclat de rire. On sourit de la saillie, sans rien répondre. Bientôt une troisième faute de la part de Mr. G.,.accompagné d'un joyeux " Mais Bon Dieu ! Que je suis bête ! " Dites le donc, Mr S.... dites le donc ." Et vraiment Monsieur, répondit enfin celui-ci, " Je suis trop poli pour vous démentir," et tous les joueurs quittent la table, en riant aux éclats bien cordialement.

A chacun son arme

3° Le Docteur H.... assistoit à une vente publique. Le cour-

tier offre enfin une paire de pistolets superbement montés en argent. Chacun veut les voir on se les passe, ils viennent entre les mains de Mr. D... d, qui étant auprès du Docteur qu'il sçavoit parfaitement entendre le badinage, se tourne vers lui et lui dit d'un ton goguenard, en les lui présentant: " Docteur voici de jolis et d'excellents pistolets, n'en auriez-vous pas besoin ?.... Oh, ma foi, non repartit aussitôt le chirurgien avec un clin d'oeil significatif : " J'ai bien assez de ma lancette !

LE PETIT MOT POUR RIRE

Par un Canadien

Aimable fils de la gaité,
Et de Thalie enfant gâté
J'ai deux mots à te dire:
Chez toi seul, j'en disois merci,
J'avois rencontré jusqu'ici
Le petit mot pour rire.

Lorsque dans d'aimables chansons,
Tu donnes d'utiles leçons
Je t'aime et je t'admire !
On peut se permettre à propos
Sur les méchants et sur les sots
Le petit mot pour rire.

Sois toujours gai toujours badin,
Et parfois même un peu malin,
Mais jamais de satire;
Elle a l'air sombre et serieux
Sais tu ce qui te sied le mieux ?
Le petit mot pour rire.

Toi dont l'esprit national
Fait le mérite principal
Est-ce à toi d'en médire ?
Le despotisme qui te hait
Bientôt, mon cher, t'interdiroit,
Le petit mot pour rire.

Pourquoi donc au sacré vallon,
Du tendre et paisible Apollon
Ensanglanter la lyre ?
Dans une arène de combats
Les muses ne trouveront pas
Le petit mot pour rire

De deux partis trop en fureur
Ah! plutôt , tempere l'aigreur
En blâmant leur délire :
Au nom de l'ordre et dans son sein
Ramène le bon Canadien
Au petit mot pour rire. (Au courier de Québec)

ETAT DES BAPTEMES,MARIAGES & SEPULTURES A QUEBEC , année 1826

	BAPTEMES.....	MARIAGES.....	SEPULTURES.
Eglise anglicane	193	52	197
Eglise ecossaise	133	48	87
Chapelain des Forces	57	10	68
Eglise catholique	1154	186	891
	1537	296	1243

Ce qui donne une augmentation de population de deux cents quatre vingt quatorze âmes en outre de ce que fournit l'émigration, qui depuis huit ans a été si considérable.

DECOUVERTE

Il n'est bruit à Berlin que de l'invention d'un brasseur, nommé Wimmel, qui ne tendroit pas à moins qu'a ruiner en Europe toutes les rafineries de sucre, et à produire dans le commerce des deux Mondes une révolution dont les conséquences seroient incalculables. Mr Wimmel qui est en instance auprès du ministère intérieur de Prusse pour l'obtention d'un brevet, prétend avoir trouvé le moyen de tirer 20 livres de bon sucre bien crystallisé d'un boisseau de froment (mesure de Berlin) On attend avec impatience le résultat de cette découverte qui intéresse vivement l'agriculture.

INVASION DU PORTUGAL

Les journaux de Londres et de Paris annoncent à la date du 14 Décembre, que le gouvernement Anglois a envoyé 5 000 hommes de troupes en Portugal pour concourir a défendre ce pays contre l'invasion des réfugiés portugais soutenus par les espagnols. Des lettres de Londres du 14 Décembre disent que la France est au fond de cette invasion. La décision du ministère anglais est extrêmement populaire. Il est probable que l'affaire se terminera sans engager l'Europe dans une guerre immédiate dont il seroit difficile de calculer les conséquences . Les armées angloises occuperont le Portugal, comme les armées Françaises occupent déjà l'Espegne .__

CONSOMMATION DU BLE &C EN ANGLETERRE &c.

Voici un résumé authentique de la consommation du blé et autres grains dans l'Angleterre , l'Ecosse et l'Irlande durant les périodes d'un an, six mois, six semaines &c ,

Par an (quartiers)	12,000,000-	36,000,000 -	48,000,000
Par six mois	6,000,000-	18,000,000 -	24,000,000
par trois mois	3,000,000-	9,000,000 -	12,000,000
Par six semaines	1,500,000-	4,500,000 -	6,000,000
Par mois	1,000,000-	3,000,000 -	4,000,000
Par quinzaine	500,000-	1,500,000 -	2,000,000
Par semaine	250,000-	750,000 -	1,000,000
Par jour	35,714-	107,143 -	142,857

.....

Le valeureux gascon

Certain gascon revenant de la guerre
Parloit beaucoup de ses hauts faits
Je me souviens, dit-il, d'avoir dans une affaire
Coupé le bras d'un officier Anglois.
_Pour mieux assurer sa défaite
Lui dit quelqu'un qui l'écoutoit,
Il falloit lui couper la tête.
_ Oui vous avez raison, mais c'étoit déja fait.

.....

DIALOGUE ENTRE UN CHEVALIER ET UN SOURD

C._ L'ami connaissez-vous le chemin de Paris ?
S._ Mon bon Monsieur, je porte au marché des perdrix
C._ Vous ne repondez pas à ce que je demande
S._ Je peux vous les ceder, il faut que je les vende.
C._ Vous êtes, mon ami, le plus fieffé des fous.
S._ Je les fais un prix juste et c'est quarante sous.
C._ De vos fades propos, mes oreilles sont lasses.
S._ Elles valent ce prix, étant fraîches et grasses.
C _ Je descends de cheval, et je vais vous frotter.
S._ Si vous n'en voulez pas, je peux les remporter.

.....

Québec 1er Février 1827

Receveur Général

Février 1er

Le gouverneur a communiqué à l'assemblée hier au soir une décision importante des Lords Commissaires de la trésorerie, en date du 30 octobre dernier, au sujet des cent six mille louis des deniers provinciaux, qui se sont trouvés soustraits, en 1823 de la caisse du cidevant receveur pgénéral, qui étoit sous le contrôle exclusif des lords de la trésorerie et de l'exécutif colonial. Une demande en remboursement de cette somme par le gouvernement de la métropole fut remise par l'assemblée au gouverneur en chef, le 24 février 1824, et la lettre des lords de la trésorerie du 30 octobre 1826 est la réponse à cette demande. La décision de leurs seigneuries est que la province n'a aucun droit légal ou équitable au remboursement de cette somme par le gouvernement impérial.

SEMINAIRE DE MONTREAL

Révrier

Les bruits qui depuis quelque temps ont circulé dans les villes de Québec et de Montréal, paroissent prendre tous les jours un air de réalité qui ne peut qu'être critique et allarmante pour tous les habitants du Canada et surtout pour ceux qui se font un honneur et un devoir d'appartenir à la religion catholique. Encore de la tyrannie. Car il semble que la ruine et l'annéantissement des canadiens et de leurs institu-

tions soient devenus un besoin pour une certaine classe d'hommes. Chassons les semble être devenu leur motto. Le gouvernement, mais indubitablement à l'instigation des ennemis du pays le gouvernement, dis-je a dessein de s'emparer de la Seigneurie de l'Ile de Montréal que la maison de St Sulpice possede depuis plus d'un siècle , et dont personne jusqu'à naguères n'avoit encore pensé à lui disputer la propriété; il paroit porté a vouloir se l'approprier, et Dieu sait sur quel fondement . Il commence a mettre en question le droit incontestable que ces Messieurs ont à la possession de cette Seigneurie, et il va en remettre la décision aux tribunaux compétents. Telle est la nouvelle qui depuis quelques jours fait le sujet des conversations dans toute la province, agite et indispose tous les esprits, et met tous les citoyens bien intentionnés dans l'intrigue et les allarmes.

Tout le monde sait que la Seigneurie de cette Ile fut donnée dans le principe par la compagnie de Montréal en propriété aux Messieurs de St Sulpice, à la charge d'y établir une mission et d'y propager la religion catholique , donation qui fut approuvée et ratifiée par le gouvernement François. Lorsque par la suite le hazard de la guerre fit passer le Canada sous une domination étrangère, la capitulation qui eut lieu à cette époque en date du 8 septembre 1760, et signée Vaudreuil pour le Roi de France, et la colonie, et Jeffrey Amherst pour sa Majesté Britannique , portoit entr'autres conventions :

Art: 32. " Les communautés de filles seront conservées dans
" leurs constitutions et privilèges; elles continueront d'ob-
" server leurs règles, elles seront exemptes du logement des
" gens de guerre, et sera fait défense de les troubler dans les
" exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles;
" on leur donnera même des sauves-gardes, si elles en demandent."

Par l'art. 33e on demandoit que le précédent article fut
" exécuté à l'égard des communautés des Jésuites et Récollets, et
" de la maison des Prêtres de St Sulpice à Montréal, et que ces
" derniers et les Jésuites conservassent le droit qu'ils avoient
" de nommer à certaines cures et missions comme ci devant " La
" réponse a été " Refusé, jusqu'à ce que le plaisir du Roi soit
" connu." Tel est le cheval de bataille des partisans de la nouveauté actuelle. Reste à savoir si ce plaisir a ou n'a pas été manifesté pendant un laps de 66 années de possession par les Sulpiciens. Mais dans le 34e article de la capitulation leurs biens semblent leur être conservés comme à une des communautés de Prêtres existantes.

Art: 34. " Toutes les communautés et tous les prêtres conser-
" vent leurs meubles, la propriété et l'usufruit des Seigneu-
" ries et autres biens que les uns et les autres possedent dans
" la colonie, de quelque nature qu'ils soient; et les dits
" biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, hon-
" neurs et exemptions."

Par l'Art: 35." Les Prêtres de St Sulpice nommément ainsi

que tous autres dans le cas ou ils voudroient passer en France, avoient la liberté de disposer de leurs biens, meubles et immeubles, d'après la réponse du commandant anglais conçue en ces termes." Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens, et d'en passer le produit ainsi que leurs personnes, et tout ce qui leur appartiendra, en France."

Peut-on désirer un droit de propriété plus clair et plus précis. Si après cela on trouve le moyen de les déposséder, ne sera-ce pas le comble de l'injustice et de la tyrannie. Ou sera la guarantie et la sureté des autres Seigneurs et de tous les citoyens ? Quelles raisons auront-ils de regarder leurs propriétés comme plus sacrées ? Après un tel attentat, à quoi n'aura-t-on pas sujet de s'attendre ? Croit-on que la Seigneurie qui appartient au Séminaire de Québec, que les possessions des autres communautés religieuses, que notre Parlement que notre constitution même seront plus respectés ? Assurément, non. Que deviendront alors ces établissements de bienfaisance, ces collèges et ces écoles nombreuses qui doivent leur existence à ces maisons respectables sous tous les rapports, et qui pendant une longue période, ont été les seules sources ouvertes à l'éducation et aux sciences ? Que deviendront ces aziles qui avoient été constamment d'un accès facile à l'humanité souffrante, et ou les soins et les consolations étoient prodigués avec le dévouement le plus désintéressé ? Que deviendront ces institutions charitables établies

pour recevoir ces membres de la société que leur folie et leur démence lui rend inutiles et a charge, ces victimes infortunées auxquelles le crime et la débauche ont donné naissance et qu'une cruelle et barbare indifférence rejette et abandonne ? Que deviendront ces trois mille indigents auxquels la seule maison de St Sulpice de Montréal fournit annuellement la subsistance et adoucit la misère ? Peut-on contempler sans inquiétude un avenir qui peut amener successivement et par degrés tous les malheurs , et peut-être avec plus de rapidité qu'on ne pense ! Tel est pourtant le sort qui nous menace, si nos ennemis réussissent dans leur projet. L'affaire est, dit-on, renvoyée à la décision des tribunaux compétents mais les individus qui vont avoir a décider cette question sont tous vendus au gouvernement et à leur intérêt personnel, ce sont tous des ennemis de la religion catholique, et conséquemment de ses institutions, ils voyent tous avec un oeil d'envie et de jalousie ces riches possessions entre les mains du Clergé catholique. Quel puissant contrepoids à la justice et à l'équité !

Voir fin à p. 312

MES TABLETTES

No 7

Continuation de 1827.

.....

JUBILE

Mars

Le quatre de Mars on a ouvert à Montréal la quinzaine du Jubilé en même temps que la Neuvaine. Mais l'Indulgence de la Neuvaine non plus que les quarante heures n'ont point eu lieu; toutes les Indulgences pendant les six mois se trouvant absorbées par celle du Jubilé. Les conférences ont eu lieu pendant la neuvaine comme à l'ordinaire, mais ont été prolongées jusqu'au dernier jour de la quinzaine . Elles ont été données par Messire Roupe . Les processions publiques telles qu'ordonnées par le mandement de Monseigneur de Québec n'ont point eu lieu et ne se feront point non plus ni à Québec ni à Montréal Plusieurs raisons, après mur examen, ont engagé a les retrancher. L'affluence du monde pendant les quinze jours a été des plus considérable et des plus assidue.

Pendant le même temps les stations en commun au nombre de quinze, vingt, cinquante et même cent à la fois, n'ont point de cesse. A chaque instant de la journée vous rencontriez quelque bande devote dans les rues ou vous les voyiez entrer ou sortir des églises stationales. Il vous étoit libre de choi-

sir sur les six églises stationales les quatre que vous vouliez, pourvu néanmoins que la paroisse en fut une. Sans trop exagerer près de la moitié de la population catholique de Montréal a rempli les obligations du Jubilé pendant la quinzaine.

C'est le sixième Jubilé qui a lieu en Canada depuis la découverte du pays, et le second depuis sa conquête par les Anglais. Le Jubilé devant avoir lieu tous les vingt cinq ans, il sembleroit qu'il y auroit du y en avoir plus de deux depuis 1759, année de la reddition du pays à l'Angleterre; mais il est très probable que la revolution de France, les guerres sanglantes qui depuis cette époque ont boulversé toute l'Europe et se sont même fait sentir jusqu'en Amerique, et la captivité du Pepe Pie Vll qui a eu lieu dans le même intervalle sont les principales causes qui en ont interrompu le cours régulier. Le dernier avoit eu lieu en 1775.

.....

PROROGATION DU PARLEMENT

Mars

Le parlement qui s'étoit assemblé le 21 Janvier a été subitement prorogé le 7 de Mars après une session courte mais laborieuse d'environ quarante jours, au lieu de trois mois qu'elle avoit coutume de durer. Il a été sanctionné vingt un bills sur 71 que la Chambre d'assemblée avoient passés. Elle avoit mis plus d'activité que jamais dans ses procédés, s'attendant à chaque instant d'être prorogée ou même dissoute.

Le Bill des subsides ! Voila toujours la pierre d'achopement, le grand écueil ! On ne peut s'empecher d'élever des doutes sur la franchise et la justice de l'administration qui a conseillé une prorogation si prématurée, et dicté une harangue des plus indignes et des plus mensongères. Les accusations les plus fausses, les allégations les plus calomnieuses y sont prodiguées contre la Chambre d'Assemblée de la manière la plus effrontée, et la plus diamétralement opposée aux faits qui ont eu lieu pendant la session; faits qui se sont passé sous les yeux de cette même administration , qui ont ensuite été produits à la face de toute la province, et qui sont consignés dans les journaux de la Chambre. On s'attend généralement que le parlement sera dissout prochainement. A la vérité le Gouverneur n'auroit guère de grace à se représenter devant un corps politique qu'il a calomnié aussi gratuitement. Il n'y a pas le moindre doute que ce corps auroit droit, qu'il seroit même strictement obligé d'en exiger une apologie formelle. Le seul moyen d'obvier à une pareille disgrâce dans le premier fonctionnaire public, est donc une dissolution, et un appel à de nouvelles élections, qui rétabliront indubitablement tous ou au moins la plus grande partie des mêmes représentants, mais qui au moins seront regardés comme un corps nouveau.

.....

HARANGUE

L'on veut pas qu'à mon gré de l'argent je dispose
Comment ! Quelle impudence ! Oh.Oh. Messieurs tout doux !
De vous mes gens ni moi, n'attendons plus grand chose,
Avons par conséquent, bien peu besoin de vous.

J'approuve du Conseil, la conduite réglée;
A moi soumis en tout, il me refuse rien,
Il n'a non plus passé maint bill de l'assemblée
C'est prouver surement un grand désir du bien.

Mais la Chambre qui veut qu'au roi moi j'obéisse,
Et m'arrache des mains la clef du coffre-fort,
Ne voulant pas le voir vuider à mon caprice,
Puis-je en bon Ecossais, dire qu'elle n'a pas tort.

Bien plus en vous mêlant d'une certaine affaire,
Que vous saviez fort bien me faire mal au coeur,
Vous avez eu le front devant toute la terre
De dire et de prouver que j'étois un menteur.

De cet affront sanglant, il faut tirer vengeance
Du trône je dirai que les Représentants
N'ont pour le bien public été qu'indifférence,
Que vous avez perdu tout à fait votre temps.

Vous aurez assez peu, je sais, de courtoisie
Pour prouver que je mens et pour le publier.
Mais je vois qu'il vous faut payer d'effronterie.
Et nous verrons qui pliera le premier.

Après un lustre entier fortement je déplore
De vous voir pour vos droits plus et plus obstinés.
Après tout, peu m'importe, et cette année encore
Je prendrai les argents qu'on ne m'a pas donnés.

Je vous proroge donc.Mainte entreprise sage
Mesures, bills, projets, tombent par ce moyen.
Le peuple doit souffrir un terrible dommage.
Mais il le faut, Tel est mon grand désir du bien.

Publié par autorité.

.....

Telle est la copie exacte de la parodie de la Harangue du gouverneur, qui a été imprimée à Québec dans les deux langues, et qu'on a fait circuler dans toute la ville de Québec.

Avril 3 La glace a commencé à s'ébranler le trois d'Avril._
" 8 Le huit la rivière est libre devant Montréal._
" 11 Le onze il est arrivé trois bateaux à vapeur dans le port.__
" 12 Nous avons eu un orage considérable accompagné de plusieurs éclats de tonnerre, ce qui n'est pas ordinaire dans cette

saison._

Avril 15 Le premier Steam-Boat (le Waterloo) est parti pour Québec._ La navigation est entièrement libre dans toute l'étendue du fleuve._

" 30 Le premier vaisseau de la Grande Bretagne est arrivé à Québec le 30 d'avril, le Quebec Packet.
La Sophie est arrivé le ler de Mai avec cargaison générale.

Monument à Monseignr Plessis.

Un monument vient d'être élevé par souscription dans l'Eglise de St Roch à Québec, en honneur de feu Monseignr Plessis, fondateur de cette église . Ce monument projeté et exécuté par des artistes canadiens, n'est qu'un faible témoignage de la vénération publique pour la mémoire du défunt Prélat.

COUPLETS

Composés par un jeune Séminariste de Nicolet

Air : Du Troubadour.

.....

Dans ce séjour le ciel me favorise,
Autour de moi j'entends gronder les flots,
Dont la fureur en mugissant se brise,
Contre le roc ou je vis en repos.
Sans craindre que l'envie
Vienne troubler ma vie

Près de Tyrsis en ces paisibles lieux
Je vois couler mes jours les plus heureux.

Si quelque fois les débris de l'orage
Sur cette mer que tourmente l'autan,
Avec fracas roulent vers le rivage,
Les yeux en pleurs je dis en soupirant
Hélas nef vagabonde,
Dans une paix profonde
Tu voguerais a l'abri des périls
Si ton pilote eut imité Tyrsis.

FETE DE ST MICHEL

This is the fête of St Michael the stout
Who drove out of Heaven the author of evil;
If the devil had driven St Michael out,
This would have been the fête of the devil.

May 20. Aujourd'hui Monseigneur de Fussala (Mr Signay) a été sacré dans la cathédrale de Québec par Mr L'Evêque Panet.

NOUVEAU SEMINAIRE DE NICOLET

" 31 Le 31 May a eu lieu à Nicolet la cérémonie de la bénédiction de la première pierre du nouveau séminaire. La fete a été des plus brillantes, au moins autant qu'on pouvoit attendre d'une

campagne, Mais ce qui en relevoit d'avantage l'éclat, c'étoit la présence du gouverneur en chef et de sa Dame avec toute sa suite, de Monseigneur l'Evêque de Québec (Panet), de Monseigneur de Fussala avec leur suite respective, et de tout le Clergé des paroisses circonvoisines. Les écoliers du Collège et surtout la classe des Philosophes avoient réuni tous leurs efforts pour preparer et orner la place de la cérémonie; Les thrônes de verdure, les arcs de triomphe, les berceaux les guirlandes de fleurs, les tapis de gazon, la musique l'artillerie, la représentation de plusieurs petits drames moraux, tout en un mot contribua a rendre la cérémonie imposante et à charmer les spectateurs. Son Excellence avec sa Dame voulut bien accepter un diner qui lui avoit été préparé dans le pauvre réfectoire du Séminaire, et assister aux représentations exécutées par les différentes classes. Après que les écoliers eurent fini leurs pièces, il parut tout à coup au fond de la salle, devenue soudainement obscure, un transparent représentant la couronne du Roi avec cette inscription : FIDELITE Â DIEU, AU ROI ET A LA PATRIE . En même temps on joua le God Save the King, au bruit des applaudissements, et le tout se termina par un couplet de chanson fait dans le sens de l'inscription ._ Telle est en racourci l'énumération de ce qui s'est passé à la bénédiction de la première pierre d'un établissement des plus utiles, fruit de la générosité d'un personnage dont la perte encore récente a été si sensible à tous les ha-

bitants de la Province. Il sera un monument longtemps existant de l'esprit d'entreprise, du désinteressement et du zèle du plus vénérable Prélat qui jamais occupa le siège épiscopal de l'église du Canada.

FETE DIEU

Juin 18 Hier étant le jour destiné pour la procession solennelle qui se fait tous les ans à la Fête Dieu, tous les plus grands préparatifs étoient faits et au moment ou la procession devoit sortir de l'église de la paroisse, un orage malencontreux et des plus considérables est venu tout désappointer. C'est la première fois à ma connoissance qu'elle ait été arreté tout a fait à Montréal. Néanmoins l'après midi le temps étant redevenu beau la procession a eu lieu à St Jacques.

CAS EXTRAORDINAIRE

Juin 22 Un officier Prussien du nom de Fisher étoit venu il y a quelque temps pour visiter le Canada; Il y avoit à peine deux jours qu'il étoit arrivé, lorsqu'un individu des Etats Unis est venu à sa poursuite et l'a fait mettre en prison à Montréal, l'accusant de lui avoir dérobé 600 piastres dans sa valise à Midlebury. Immédiatement après il a fait application au gouverneur pourqu'il fut livré aux autorités de Vermont, ce que le gouverneur a pris sur lui d'accorder. Les Baillifs qui l'avoient sous leur garde l'avoient déjà conduit à St Jean,

lorsqu'il a été ramené en vertu de l'Habeas-corpus.

Le sujet a été plaidé devant la Cour du Banc du Roi, par Messieurs Grant ,O'Sullivan et D.B.Viger pour le defendeur, et Mr le Solliciteur général pour la couronne. Les avocats de Fisher ont soutenu que l'extradition étoit illégale, et qu'il étoit douteux même que le Roi eut le pouvoir de l'extradition que tous les écrivains sur le droit public s'accordoient a dire qu'on ne pouvoit s'en servir que contre les criminels d'états, les meurtriers et les incendiaires. Messrs Grant et Viger ont déployé dans cette circonstance une grande connoissance du droit public et de l'histoire . La Cour vu la multiplicité des affaires, et l'absence des deux autres Juges, avoit remis le jugement. Enfin mercredi dernier jour du terme, le jugement a été prononcé ; lequel laisse à l'ordre du Gouverneur pour son extradition son plein et entier effet. Entr'autres raisons sur lesquelles la cour s'est apuyée étoient les suivantes : Que le vol de Fisher étoit suffisamment prouvé. Que si une nation encourageoit de tels coupables, elle se rendroit leur complice , se déshonoreroit, et ne rempliroit pas les devoirs des unes envers les autres. Que Fisher étoit un Prussien, et n'avoit pas droit à la même protection qu'un sujet Britannique. Que le Roi pouvoit empêcher un étranger de se refugier dans l'empire. Que c'étoit au prisonnier comme étranger de venir en avant, et de prouver son caractère. Conformément a ce jugement, lundi dernier Fisher a été con-

duit pieds et mains liés jusqu'aux lignes, et là livré aux autorités de Vermont. Le traitement qu'on lui a fait éprouver est un peu dur, vû qu'il n'étoit accusé que d'un simple larcin, qu'il n'a pas subi son procès, et qu'il peut encore se justifier du crime dont on l'accuse.

VARIETES

Juin 25 Célébrés à la messe le 19 du présent, au Cap Santé, deux mariages , dont les parties ensemble ne forme rien moins que deux siècles et 22 ans, et ce qui paroitra plus rare encore, c'est que dans les mêmes mariages se trouvaient le frère et la soeur veufs, mariés au meme autel et à la même messe, il y a quarante deux ans révolus.

Il vient de se former à Québec une association pour encourager les sciences et les arts en Canada. Le plan de la société est des plus libéral, toute personne peut devenir membre, et est admise au ballotage. La contribution annuelle est d'une guinée. Le Doctr. Tessier est secrétaire.

BILL DE Milice

La dernière session du Parlement a été si subitement terminée que la Chambre n'a pas eu le temps de pourvoir au bill de Milice, qui se trouve échu depuis le premier de mai dernier. En conséquence le Gouverneur Dalhousie a pris sur lui de re-

mettre en vigueur les anciennes ordonnances de 1787, qui peuvent avoir été très utiles dans le temps, mais qui ne sont pas du tout calculées pour les circonstances actuelles. Outre cela un grand nombre de personnes éclairées sont portées à les regarder comme absolument abrogées depuis une trentaine d'années, et éprouvent par conséquent de la répugnance à s'y soumettre. Néanmoins les ordres du commandant en chef sont émanés, et toute personne depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60 est tenue de se faire enrôler dans l'espace d'un mois.

.....

Le Ministère de la Grande Bretagne a été presqu'entièrement renouvellé, et Mr. George Canning nommé par le Roi premier Ministre. Mr. Robinson remplace le Lord Bathurst comme secretaire des Colonies. En conséquence de la nomination de Mr Canning, un grand nombre de membres du premier ministère ont envoyé leur démission . On pense généralement que ce changement va faire réussir l'émancipation des catholiques.

VARIETES CASSATION

Juillet 11 Enfin comme on s'y attendoit, le parlement vient d'être cassé. La proclamation du gouverneur a cet effet a été publiée officiellement le cinq de Juillet. Les writs pour l'élection des nouveaux représentants sont datés du six, et doivent être rapportés au bureau des greffiers en chancellerie pour toute la province excepté Gaspé, le 25 Août prochain.

.....

VERS

Sol canadien ! Terre chérie !
Dans ce siècle de liberté,
Ton peuple sous la tyrannie
Gémirait-il deshonoré ?
Non Non, l'honneur est ton partage,
Tu n'as pour maitres que tes lois,
Tu peux combattre l'esclavage,
Albion veille sur tes droits.

.....

Respecte la main protectrice
D'Albion qui est ton soutien,
Mais fais échouer la malice
De tyrans nourris dans ton sein;
Va ne redoute point leur rage
Tu n'as pour maitres que tes lois;
Tu peux combattre l'esclavage,
Albion veille sur tes droits.

.....

Baptiste (Gazette de Quéebc).

DISSOLUTION DU PARLEMENT

ELECTION GENERALE

Juillet 20 O vous tous, véritables Canadiens, qui avez tant soit peu d'amour pour votre patrie, et qui voulez prendre le moindre

intérêt à son bonheur et à son avancement, pouvez-vous voir avec indifférence tous les évènements qui se passent aujourd'hui sous vos yeux, évènements dont le but ne tend à rien moins qu'a vous gêner dans vos privilèges, vous aveugler sur vos veritables intérêts et vous priver des bienfaits d'une constitution que vous devez regarder et a juste titre comme le sceau de votre liberté actuelle et la sauve-garde de votre prospérité future. Quel est celui d'entre-vous, dis-je qui n'est pas saisi d'indignation et de dépit, à la vue des moyens et des ressources que l'on met en oeuvre à la vue des vigoureux efforts que l'on fait pour vous tromper d'abord, et vous opprimer ensuite avec plus de succès . S'il s'en trouvoit quelqu'un qui fut assez vil et assez bas, pour je ne dis aider pas, à asservir sa patrie, ou associer son nom à celui de ses oppresseurs, mais pour rougir de travailler de concert avec ses compatriotes a arreter dans sa source un mal qui ne peut entrainer après lui que les suites les plus terribles et les plus désastreuses; Oui, je le dis ouvertement et je le dis avec la plus grande confiance, celui là n'est pas digne non seulement du nom de citoyen, mais du nom d'homme, il ne mérite pas de jouir du plus petit bienfait de la liberté. J'aime a me figurer qu'il n'existe pas un tel être parmi les Canadiens; j'ose me flatter qu'on pourra dire un jour de chacun de nous et avec vérité.

Didicit patriæ quid debeat et quid amicis.

Tous les jours on entend repeter dans le monde qu'à l'oeuvre on reconnoit l'ouvrier; Ce proverbe fut-il jamais plus applicable que dans la circonstance actuelle. Qui, en effet ne reconnoit pas ici l'ouvrage de cette servile faction qui naguères trama dans le secret ce fameux bill d'Union, et ne rougit pas de spéculer sur ses funestes suites. Cette même faction déjouée dans ses projets et irritée de son peu de succès, fait aujourd'hui de nouveaux efforts, puissent-ils être les derniers ! pour parvenir au même but, mais par une voie détournée. Si les ennemis du pays montrent dans le moment actuel autant d'énergie et d'opiniatreté qu'en 1822; pourquoi les Canadiens ne deploieroient -ils pas encore la meme fermeté et la même constance qu'ils ont montrées à la même époque, pour repousser leur attaque , et faire avorter tous leurs plans? N'avons-nous pas encore aujourd'hui comme nous avions alors en notre faveur la justice et l'équité ? Et toujours celui qui combattit à l'ombre de la justice et de l'équité, fut tôt ou tard couronné du succès! Ainsi, Canadiens, soyons fermes, soyons persévérants, mais surtout soyons unis et nous serons victorieux. C'est le voeu le plus ardent et le plus sincère que je puisse faire pour le gain de notre cause, de l'unique et de la véritable bonne cause.

Voici une lutte des plus grandes qui se prépare, lutte d'autant plus a redouter qu'elle paroit soutenue et apuyée par les autorités supérieures, que dis-je, ce sont elles mêmes qui en sont les principaux instigateurs, par des gens qui sem-

blent regarder tous les moyens comme légitimes pourvu qu'ils les menent au but ou ils tendent.

Le Gouverneur Dalhousie a cru devoir user de la prérogative royale, sa prérogative par excellence. Après avoir prorogé le parlement à deux époques rapprochées depuis la dernière session, il vient par proclamation de dissoudre la chambre et de sortir des writs pour de nouvelles élections. Peu satisfait des procédés de la Chambre d'assemblée, comme il l'a vivement manifesté dans sa harangue de prorogation, il prend ce moyen pour en appeller aux sentiments du peuple sur la conduite de ses délégués Il a accusé , et avec lui les membres du Conseil Exécutif, les gens en faveur, les Gazettes vendues à l'administration, ne cessent d'accuser les représentants de s'opposer à toutes les mesures qui peuvent tendre à l'avantage et à l'amélioration de la Colonie, de refuser les subsides nécessaires au gouvernement, la liste civile. La liste civile ! telle est leur grand cheval de bataille, tel est leur point de ralliement, accordez leur la liste civile, mais la liste civile en bloc, et sans aucun contrôle de la part de la Chambre. Mais n'allez pas leur parler de Chapitres, et encore moins d'Items ; l'idée seule de ces malheureux items fait sur eux l'effet de la batterie électrique. Ces Messieurs ne savent travailler qu'en bloc, ils ont voulu réunir ces deux provinces en bloc; ils veulent avoir tous les subsides en bloc, et ils paroitroient assez disposées a chasser tous les Canadiens en bloc :

Quand vous leur aurez une fois fait cette concession, ils seront contents, et puis tout ira a merveille, ils seront alors a même de s'engraisser à vos dépens, c'est là l'unique but de leurs travaux c'est la le principal motif de toutes leurs démarches. Sur le bord du précipice où l'on veut nous précipiter, arrêtons nous un moment pour en considérer la profondeur, et voir si nous voulons être nous mêmes les instruments de notre ruine. Ces grandes accusations que l'on fait tant valoir, et que l'on se plait tant a répéter sont-elles justes et bien fondées ? Ces prétentions que l'on soutient avec tant d'opiniatreté et au détriment de la chose publique, sont elles dictées par la franchise et l'équité ? Et d'abord sont-e elles bien fondées, ces accusations inspirées par la cupidité et l'esprit de domination, que les faits démentent jusque dans leurs plus petits particularités; Ou plutôt ne sont ce pas les enfants éphémères du mensonge et de la mauvaise foi. De quel front en effet vient-on nous dire que la Chambre d'assemblée a refusé de faire des appropriations pour l'Hopital général de Montréal, pour les sociétés d'éducation , pour les enfants trouvés, pour la milice, &c, &c, &c, pendant qu'il est de notoriété publique qu'elle a expressément voté des sommes proportionnées à l'utilité et aux besoins de tous ces établissements. Qu'on consulte les papiers publics qui ont circulé et qui circulent encore dans toute la province,papiers que tout le monde a pu lire et dans lesquels sont consignés tous les débats du parlement sur ces differents objets; si l'on n'est

pas satisfait, si l'on craint de s'en rapporter à ces papiers que l'on ouvre les gazettes officielles, que l'on fouille les journaux de la Chambre, et l'on verra alors le fonds que l'on doit faire sur ces accusations que l'on fait tant sonner aux oreilles du peuple , mais dans le dessein ostensible de l'aveugler. Oui le peuple les prendra en considération ces accusations, mais après les avoir mises en contraste avec les faits Alors il pourra sans crainte de se tromper, former le juste discernement de ceux en qui il doit placer sa confiance. Ah! il sait qu'effectivement tous ces bills en question n'ont pas passé en loi, mais il sait aussi que ce n'est pas dans la chambre qu'ils ont éprouvé de l'opposition, il sait que si la province entière est privée des heureux effets qu'elle avoit droit d'en attendre, c'est au conseil éxécutif qu'elle en est redevable , il sait que c'est dans le conseil éxécutif qu'ont échoué depuis plusieurs années toutes les mesures d'un intérêt majeur, et malgré tous les efforts des Bureaucrates pour en faire retomber le blâme sur les représentants, il saura rendre justice à qui elle appartient, et l'élection prochaine en sera la preuve en dépit des menées de la clique Ecossaise. Après cela quelle confiance peut-on placer dans des gens qui ne craignent pas de dénaturer les faits aussi ouvertement. Quelle confiance peut-on mettre dans une administration qui ne rougit pas de prostituer son autorité pour donner plus de poids à de pareilles faussetés. Il viendra,

nous l'esperons, il viendra le temps ou la justice de notre cause paroitra dans tout son jour, et nous aimons a croire qu'il n'est pas éloigné ce temps. Peut-être n'irons-nous pas loin sans voir se verifier cette observation qu'avoit apprise a faire le bon et judicieux Horace, sçavoir: Que rarement le coupable échappe à la peine qu'il mérite. Raro antecedentem scelestum deseruit pede porna claudo.

Des accusations aussi dépourvues de fondement que celles dont Messieurs de l'administration se sont naguères rendus coupables, sont elles bien de nature a laisser concevoir quelqu'ombre de justice dans ceux qui en sont les auteurs ? Qu'elle est en effet la justice d'une cause qui ne laisse à ses défenseurs que la triste alternative de la ruse et du mensonge ? Eh Messieurs, qui vous vous trouvez honorés d'être les coryphées de l'administration actuelle, ignorez-vous donc que nous avons entre les mains de quoi nous convaincre que vos allégations sont évidemment fausses? Comment donc seroient-elles justes ? Elles sont démenties par des faits dont toute la province a été instruite, et auxquels vous avez-vous mêmes participé, comment seroient-elles vraies. Sachez que les habitants de cette ci devant paisible colonie, que vous vous plaisez a traiter d'ignorants et de stupides, sachez, qu'ils ne sont pas aussi dépourvus de bon sens que de se laisser duper par des artifices qui ne décèlent guères de connoissances et encore moins de bonne foi dans ceux qui les mettent

en oeuvre. Si malgré leur prétendue ignorance, ils réussissent a renverser tous vos infâmes projets, et à mettre fin à un systeme qui sembleroit tendre a réunir cette immense province à la perte des treize plus belles colonies que le soleil ait jamais éclairées de sa lumière, la honte de votre défaite n'en sera que plus grande.

A tout instant on entend reprocher amèrement à nos représentants de n'avoir pas pourvu, et de refuser obstinement de pourvoir aux dépenses du gouvernement civil: Fit-on jamais un reproche aussi peu raisonable que peu mérité, reproche bon a faire à des enfants, à des gens dominés par des préjugés ou par une insatiable avidité, ou encore à des hommes tout a fait étrangers au véritable état de la question. Qui ne sait en effet qu'en 1825 dans le court intervalle que nous avons eu à la tete de l'administration un homme dont la fermeté la justice et l'impartialité reglèrent toujours la conduite, un homme qui ne se laissa pas aveugler par la flatterie et l'esprit de parti, un homme en un mot dont le nom sera toujours cher aux amis du Canada. Qui ne sait, dis-je, l'accord et l'unanimité qui ont existé entre les trois branches de la législature, et surtout, et surtout sur la question des finances? Qui ne sait que ce fut sous cette trop courte administration que fut passé et sanctionné le bill des subsides. Il fut passé parceque celui qui tenoit alors les rênes du gouvernement ne put s'empecher de sentir qu'il étoit conforme aux droits d'un peuple libre, et aux principes de la constitution; mais

il fut passé suivant les principes que la Chambre avoit toujours maintenus, c.a.d. en lui conservant un contrôle efficace sur l'application de ces subsides. D'ou vient donc que l'année d'en suite et depuis, la même question n'a pu parvenir à une issue aussi favorable ? Ah ! c'est que depuis cette époque, cette meme faction qui ne vise qu'à dominer et à disposer à sa guise des revenus de la province, n'osa pas mettre au jour ses prétentions injustes en présence d'un homme dont elle savait que la droiture faisoit le caractère distinctif, c'est qu'elle eut honte de montrer a découvert ses iniques projets en présence de l'homme juste; mais depuis en reprenant son premier chef, elle a repris ses premières prétentions. Lord Dalhousie après quelques mois d'absence conservoit encore comme on peut se l'imaginer sa première manière de penser, l'on ne sera donc pas surpris qu'à la prochaine session les difficultés financières reviennent sur le tapis. En 1826 la question est de nouveau recommandée à la considération particulière de la Chambre d'assemblée, laquelle s'empresse de voter les sommes nécessaires au gouvernement civil, mais toujours de manière a assurer son contrôle sur les dites sommes, et sur le même pied qu'elle les avoit votées en 1825. Et ce même conseil qui l'année précédente avoit cru de son devoir d'accepter ce bill tel qu'offert par la Chambre, ce même conseil dis-je en 1826, fâché sans doute d'entendre dire qu'il avoit fait une fois un acte de justice, ne

pu se résoudre à le répeter, tant est impérieux le sinistre péché de l'habitude ! Il allegue qu'en passant ce bill en 1825, il a compromis les privilèges de la couronne; et le Lieutenant Gouverneur Sir Francis Burton va être censuré pour lui avoir donné la sanction royale, et pour n'avoir point agi conformément à des instructions du Lord Bathurst à cet effet; Cependant ces instructions n'étoient point connues de Sir Fr. Burton, Lord Dalhousie ne lui en avoit rien communiqué avant son départ pour l'Angleterre. En effet un messager du gouverneur en chef vient en triomphe faire part à la Chambre d'assemblée de la copie d'une lettre de Lord Bathurst, par laquelle celui-ci désapprouve hautement la conduite de Sir F.Burton durant son administration, et enjoint à celui-là de ne pas accepter le bill des subsides en la manière qu'il a été passé l'année précédente; Et pourquoi ? C'est que Lord Bathurst, suivant toujours et de point en point son petit régime despotique, ne voyant tout que par les yeux de la faction écossaise qui régit tout en Canada, et ne se conduisant que d'après les rapports de cette même faction, outre cela sans doute raffermi par les doctes et fraîches entrevues de son Eminentissime Excellence le Comte Dalhousie, Lord Bathurst, dis-je, de son cabinet émane sans scrupule tous ses ordres en conséquence; C'est que l'éxécutif de cette province composé en grande partie d'ambitieux ecossais, sent combien il lui est important d'avoir à lui seul le maniement

des revenus afin de les distribuer à sa volonté; Il veut à toute outrance en avoir à lui seul le contrôle exclusif, il le veut en dépit de la raison et de la justice,en dépit des remontrances de la Chambre d'assemblée, des voeux et de l'opinion bien reconnue du peuple, en dépit même de la constitution . Quelles prétentions plus téméraires, plus absurdes et plus extravagantes ! En ne consultant que le droit naturel, ne semble-t-il pas juste que celui qui fournit le contingent de la dépense d'un gouvernement sache au moins à quoi et de quelle manière il est appliqué. On ne contestera pas à celui qui fait un don, le droit de prescrire des conditions à celui à qui il le fait. Eh quoi! un droit que l'on accorde au plus humble individu, on le refusera à un corps législatif, on le refusera à toute une nation entière! Et à quoi nous sert donc cette grande Charte, cette constitution tant vantée, si nous sommes privés du privilège le plus essentiel qu'elle nous confère , le droit de veiller sur l'emploi de nos deniers cet extrait , si je puis m'exprimer ainsi, de la substance du peuple ? Esperons que notre Chambre d'assemblée toujours ferme et inébranlable dans ses principes, méprisant les menaces et les cabales de la Bureaucratie, et justement orgueilleuse de la belle prérogative que lui accorde la constitution, soutiendra constamment comme elle l'a fait jusqu'ici à l'exception de quelques membres hétéroclites, les droits de ses constituants, et elle ne sauroit manquer de triompher,

combattant sous une pareille égide. Après cela nous blamera-t-on d'être saisis d'une certaine indignation et d'un certain mépris envers une misérable poignée de gens qui ne craignent pas d'abuser d'un petit rayon d'autorité pour opprimer tout un peuple loyal et paisible qui voudroient le faire souscrire lui même à sa propre perte, et qui mettent tout en oeuvre pour soutènir des prétentions que l'on n'avoit encore jamais vues mettre au jour avant l'administration du Comte Dalhousie ni dans le Canada, ni dans aucunes des nombreuses colonies de la Grande Bretagne, et dont la noble découverte étoit réservée à un petit nombre d'étrangers qui ne semblent avoir déserté les montagnes de la froide Calédonie, que pour venir accumuler des fortunes au milieu et aux depens des Canadiens, et ne leur laisser en échange que trouble et discorde et qui encore ont l'audace et l'effronterie d'en rejetter la cause sur leurs représentants. Mais je vous demanderai aujourd'hui, Messieurs de la Bureaucratie qui mettez tant d'opiniatreté à soutenir un principe qui répugne au bon sens et à la justice principe que vous avez reprouvé tacitement en 1825 et que vous avez sanctionné l'année d'en suite; je vous le demande, quels sont donc les motifs d'une pareille obstination. Je veux bien supposer pour un instant que vos prétentions sont bien fondées, pour quelles raisons refusez-vous donc d'exposer aux yeux de la Chambre les items de la dépense du gouvernement ? Si elles sont justifiables, vous ne devez pas craindre de les

soumettre à la considération de toute la province, et pour votre propre satisfaction, vous devriez vous-mêmes vous faire un devoir et un devoir pressant de lui rendre un compte fidèle et détaillé de l'emploi que vous faites ou que vous vous proposez de faire de ses deniers; celle-ci alors mise plus à portée de voir les véritables besoins du gouvernement mettroit toute sa confiance dans votre administration, et seroit indubitablement plus disposée à y pourvoir. Si non, quelle idée voulez-vous que nous concevions d'une pareille manière d'agir ? Comment ne trouverions-nous pas suspectes des démarches qui décelent si peu de franchise et de sincérité? Comment ne craindrions-nous pas pour la conservation de nos deniers, surtout après le honteux échec que vient d'éprouver la caisse publique, et dont aujourd'hui personne ne se trouve responsable? Oserez-vous après cela calomnier impunément un corps aussi respectable que celui qui compose la majorité la grande majorité de la branche populaire; oserez-vous censurer impudemment les généreux efforts qu'il fait pour défendre la cause de ceux qui lui ont confié leurs plus chers intérets, et auquel les neuf dixième des habitants de la province sont aujourd'hui prêts a rendre justice. Mais le voici arrivé le temps de juger de quel coté est le droit ou le blâme. Le résultat des élections prochaines, dira mieux que tous les discours et tous les raisonnements quelle est la véritable opinion du peuple sur ce grand objet. L'administration a cru que c'étoit le moyen le plus propre de s'en assurer attendons

en donc avec elle le résultat.

.....

Juillet 30 Si d'un coté l'on ne peut s'empêcher d'éprouver le sentiment de la douleur et du dégout en voyant l'acharnement que déploient les partisans de la Bureaucratie, et l'obstination avec laquelle ils soutiennent leurs prétentions aussi injustes qu'arbitraires, de l'autre combien n'a-t-on pas à se féliciter de la généreuse résistance que leur opposent les vrais amis du pays, la majorité la grande majorité de la population du Bas Canada. Combien il est consolant le spectacle que nous offrent toutes les classes de la société par la part active ferme et unanime qu'elles prennent à la crise qui nous menace. Depuis la publication des writs des élections, tous prévenus d'avance de la bassesse de leurs adversaires, ne cessent de travailler en sorte de pouvoir conduire l'élection prochaine conformément aux vues de tous les honnêtes gens. Il s'est fait des assemblées publiques et particulières et surtout à Montréal, des comités nombreux se sont organisés pour adopter les mesures les plus propres à assurer la réélection des membres qui se sont montrés les véritables soutiens de la patrie, et la réjection de ceux qui se sont volontairement laissés atteindre par la gangrène bureaucratique..C'est avec le plaisir le plus sensible que l'on a remarqué le vif enthousiasme que tous les Canadiens ont mani-

festé dans cette importante circonstance, enthousiasme qui a été partagé par la grande partie des infortunés que les souffrances et l'oppression qu'ils éprouvoient dans leur pays natal, ont forcés de s'expatrier, et qui sont venu s'établir parmi nous, et par un grand nombre de ces heureux enfants de la liberté auxquels les états voisins ont donné le jour, mais qui de leur propre choix ont préféré venir se fixer en Canada. A toutes les assemblées qui ont eu lieu on les a vus se porter avec un noble empressement , et profiter avec beaucoup d'avantage des instructions qu'on leur a données sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui la province; En un instant ils se sont tous mis au fait de ces importantes questions, tous ont vu clairement l'abime affreux que depuis longtemps on creuse sous leurs pieds, ils l'ont vu et tous ensemble se sont écrié :" Il est temps enfin que nous " mettions obstacle aux dangers qui nous menacent, il est " temps que nous adoptions des mesures propres a mettre fin " à un pareil ordre de chose. Verrons-nous donc plus longtemps " avec indifférence les efforts que font pour nous asservir " une vile poignés de gens en place, qui non contents de s'en- " graisser de nos sueurs, voudroient encore nous arracher de " force au sol qui nous a vus naitre, qui renferme les cendres " froides mais sacrées de nos ancêtres, et pour la défense du- " quel nous avons si généreusement versé notre sang. Nous l'a- " vons entendu ce cri perçant que la douleur a arraché à notre

" patrie aux prises avec ses fiers ennemis, allons, volons à " son secours." Non jamais, les Canadiens, il faut le dire à leur louange, jamais les Canadiens n'ont montré autant d'énergie d'union et de patriotisme que dans la crise actuelle. Tous du plus petit jusqu'au plus grand y ont pris une part plus ou moins active. Nos ennemis mêmes en ont été tous stupéfaits et malgré toute leur rage ils n'ont pu s'empêcher de l'avouer publiquement. Dans toutes ces assemblées on a vu regner le meilleur ordre et la plus grande unanimité. Toutes les résolutions que l'on y a proposées ont été accueillies avec applaudissements; sauf pourtant quelques tetes écervelées que la curiosité et l'envie de nuire y attiroient, mais dont les cris et les gestes indécents furent chaque fois regardés avec l'oeil du plus profond mépris; sauf un Mr Johnson du commissariat, qui plus effronté que les autres encore, n'a pas craint de s'avancer au milieu d'une assemblée des plus nombreuses et des plus respectables, et d'élever la voix pour nous dire : Et quoi ? Pour nous dire insolemment que Mr. Papineau étoit déjà depuis trop longtemps dans la Chambre, et pour nous repeter ces accusations mensongères dont sont journellement remplies les gazettes officielles."
Mr Papineau trop longtemps dans la Chambre, Mr Papineau l'homme le plus éclairé du Canada, l'homme le plus intègre dans sa conduite comme dans ses principes, l'homme le plus dévoué qui fut jamais à la cause du pays à la cause d'un peuple li-

bre et qui est aussi la cause de la justice et de la raison ! Mais depuis quand est-il de mode de démettre de sa charge un fonctionnaire public auquel on ne peut reprocher que d'en avoir trop strictement et trop fidèlement rempli tous les devoirs, et dont le seul crime est d'avoir toujours bien mérité de ses concitoyens ? Mit-on jamais en avant une raison plus platte, plus puérile et plus caractéristique de cette haine invétérée de la gent écossaise pour tout ce qu'il y a de juste et d'honnête ! Et l'on a souffert, que dis-je, l'on a daigné prêter l'oreille à un discours aussi méchant et aussi hypocrite ! ! Et l'on viendra dire, et l'on proclamera à la face du monde entier;" Que le peuple Canadien est un peuple perturbateur et ami de la discorde et de la révolte ! ! ! Si l'on osoit, si Mr Johnson eut osé tenir un pareil langage dans une des grandes capitales de l'Europe, je doute fort que l'on demeurât aussi tranquille je ne crois pas que l'on eût prêté aussi longtemps une oreille attentive et je ne voudrais pas répondre du sort de celui qui oseroit le proférer; Je n'aurois pas aimé alors a être Mr Johnson, malgré tout son talent transcendant, malgré toute sa pénétration d'esprit. Quous que tandem !

Il s'est tenu aussi des assemblées dans presque tous les comtés, dans presque toutes les campagnes même; Et dans toutes on a vu le même enthousiasme, le même esprit public, la meme unanimité, dans toutes on à hautement approuvé la con-

duite et les principes de la majorité des membres de la Chambre d'Assemblée. Si son Excellence le Comte Dalhousie avoit effectivement en cassant le parlement dessein de connoitre les véritables sentiments du peuple, nous sommes persuadés qu'elle aura de quoi se satisfaire; car jamais sentiment n'a été manifesté d'une manière plus énergique et moins équivoque; mais si c'étoit dans un autre dessein (nous aimons a croire qu'elle n'en a que de bons) il faut convenir qu'elle n'aura peut être pas lieu d'être aussi pleinement satisfaite.

.....

Août 15. Mais pendant que toutes ces demarches ont lieu le moment critique arrive, déjà les élections sont en marche; dejà dans plusieurs endroits elles sont terminées, et unanimement , tel que dans les Comtés de Richelieu, d'Effingham de Kent et de Surrey. Dans ce dernier un des candidats dont l'élection étoit assurée, s'il eut voulu s'offrir , à eu la grande générosité de céder sa place sur la représentation des amis d'un membre des plus indispensables de la Chambre de l'Honorable Mr. L.Papineau, contre qui le parti opposé fait les plus grands efforts et a recours à toute sorte de ruses pour le supplanter. Dans d'autres comtés les élections ont été plus ou moins vivement plus ou moins longtemps contestées; Par exemple dans ceux de Huntingdon dont le poll a duré neuf jours, de Leinster ou toutes les voix ont été absolu-

ment épuisées, de York, ou la violence , les menaces la corruption ont été mises en oeuvre, mais inutilement, c'est dans ce comté que les Candidats ministériels Messrs Simpson & Dumont ont eu la bassesse d'éxiger les trois serments requis par la loi dans certain cas, de presque tous les voteurs, les leurs exceptés pourtant; Mr. Dumont a été jusqu'à faire prêter les trois serments a des gens domiciliés à sa porte, à des gens qu'il savoit parfaitement bien être qualifiés, à ses propres censitaires mêmes, et cela pour faire perdre du temps ; Mais malgré toutes leurs démarches , malgré leur éloquence, tous deux ont été obligé de se retirer à leur courte honte, laissant les deux nouveaux candidats le Doctr. Labrie et Mr. Lefebvre avec une grande majorité au dessus d'eux, et cela dans une paroisse dont Mr. Dumont est le Seigneur, où il avoit déjà été élu depuis plusieurs parlements et où lui et Mr Simpson avoient remporté une victoire complète à la dernière élection . Pour le Bourg des Trois-Rivières, il ne paroit pas encore décidé a renoncer à cette belle qualité qui le distingue depuis longtemps; Fier et orgueilleux du titre pompeux et honorable de Bourg pouri, il faudra sans doute un effort plus qu'humain une grace surnaturelle pour le porter à l'amendement. Esperons pourtant qu'après s'être trouvé honoré pendant un temps du nom de plus pourri des Bourgs pourris, esperons qu'à la fin il rougira de passer pour le seul Bourg pourri, et que par une prompte et

sincère conversion en regrettant ses égarements il viendra enfin remettre la joie dans le coeur de tous ses confrères, et cette joie ne sera pas des moins vives et des moins sensibles; Car il y aura toujours plus de réjouissance en Canada à la conversion d'un seul Bourg pourri, qu'à la persévérance de tous les autres comtés dans le bien et la bonne cause . L'incomparable Mr Ogden, cet homme tout rempli de sollicitude pour le bien être du pays, ce véritable ami des Canadiens, a eu la gloire de remporter la victoire conjointement avec Mr Dumoulin ! ! ! Je serois porté a croire néanmoins que ce dernier se seroit fait incomparablement plus d'honneur, si à l'exemple de Mr Massue, il eut en assez de générosité pour ne pas dire de modestie, pour se retirer en faveur de l'inestimable Mr Berthelot, un des plus zélés défenseurs de la cause des Canadiens. Mais il n'est pas donné à tous les hommes de s'élever aux vertus les plus sublimes, et surtout lorsqu'ils se trouvent si près d'un foyer depuis longtemps corrompu. Que n'auroit-on pas à dire du Bourg de Sorel ? Sa célébrité il est vrai ne date que de quelques jours, mais elle fera certainement une époque mémorable dans les Annales du Canada. Si son retour est un peu tardif, il y a tout lieu d'esperer qu'il sera plus ferme plus sincère et de plus longue durée. Soumis depuis longues années à l'influence Bureaucratique, il aura appris sans doute a l'apprécier à sa juste valeur. Mais enfin le voila émancipé. Le

Docteur W.Nelson a été choisi de préférence à Mr le Procureur général, le vaillant Mr J.Stuart, le ci devant ami des Canadiens, et cela pour avoir préféré son intérêt personnel à celui de ceux dont il étoit appellé a soutenir les droits et pour avoir voulu mordre à l'hameçon perfide de la Bureaucratie. On ne sait aujourd'hui ce dont on doit se réjouir le plus, de la défaite de celui-ci ou du triomphe de celui-là . Toujours est-il certain que cette victoire est des plus complètes et des plus glorieuses, qu'on l'envisage sous quelque rapport que ce soit : Car 1° Ce bourg a toujours ou presque toujours passé pour être peu ou même point du tout susceptible d' être bonifié. 2° Mr Stuart par son rang, ses grands talents et ses profondes connoissances paroissoit et devoit naturellement avoir une influence des plus grandes. 3o Sorel étant la résidence ordinaire du gouverneur pendant une grande partie de l'été, étoit nécessairement plus exposé qu'aucun comté, aux miasmes dangereux qui environnent presque toujours les suppots de l'administration. 4oLe Comte Dalhousie étant lui même à Sorel dans le temps de l'élection, auroit du considérablement gêner la liberté des électeurs. 5° Les insinuations et les discours des officiers de son Excellence, que l'on dit avoir été bien loin de rester oisifs dans cette conjoncture, en avoient probablement intimidé plusieurs. 6o Les menaces, les courbettes, les imprécations et les grimaces du Procureu général, les offres et

les sollicitations d'un juge de Police, l'argent que l'on avoit offert, les émissaires que l'on avoit dépèchés pour aller quérir des votes à Montréal, et meme jusqu'à l'Ile-aux-Noix, tout en un mot ne sembloit-il pas présager à Mr l'Avocat du Roi une victoire assurée ? Cependant, qui le croiroit ? Tout a été inutile ! Malgré toutes ses nombreuses démarches, et celles de ses amis, Mr le Procureur qui s'étoit certainement présenté au husting avec la plus grande confiance, Mr le Procureur qui croyoit pouvoir en imposer au Doctr. Nelson Mr le Procureur qui quelques jours auparavant s'étoit vanté publiquement qu'avec un torchon trempé dans le rum. il étoit sûr d'attirer tous les Canadiens à lui, Mr. le Procureur général, Mr. l'avocat du Roi, Mr le Conseiller Exécutif, Mr. Stuart enfin n'a pu réussir à se faire élire représentant. Mais ce qu'il y a de plus mortifiant dans tout cela, c'est que cet Honorable, outre sa défaite honteuse, a encore eu la confusion de se voir en butte par ses bassesses et ses propos insolents et déplacés aux mépris et aux affronts des habitants de Sorel, et à l'exécration de tous les honnêtes gens. Telle est la digne récompense que s'est attirée un citoyen qui occupe une des premières places du gouvernement, et qui par son sçavoir et son éducation devroit aussi tenir le premier rang dans une société policée, et aesous les yeux et à la barbe du gouverneur, dans le lieu même qu'il a de tout temps adopté pour sa résidence choisie. Honneur, Honneur donc

aux habitants de William Henry, Honneur aux citoyens qui par leur activité et leur zèle infatigable ont le plus participé aux succès de cette élection, réhabilité la réputation, et fait renaître l'aurore politique du Bourg de Sorel. Plut à Dieu que les efforts des zélateurs des Trois Rivières et de la Haute-ville de Québec eussent été couronnés du même succès. La patrie ne laissera pas néanmoins que de leur en être reconnoissante.

.....

Septembre ler. Nous voila parvenus à la célèbre élection du quartier ouest de Montréal, ce redoutable boulevart contre lequel l'administration avec toute sa clique mercenaire avoient dirigé ses principales batteries, concentré toutes ses fòrces et toutes ses ressources, mais avec aussi peu de succès que partout ailleurs. Car l'Honorable Mr Papineau qu'ils savoient bien être le candidat favori de ce quartier étoit la personne qui leur portoit le plus d'ombrage, contre qui avoient été lancés depuis un certain temps tous les principaux chefs d'accusations, toutes les injures et tous les sarcasmes, celle enfin qu'ils auroient eu le plus d'intérêt et le plus de plaisir a supplanter. Mais avant d'aller plus loin, donnons un échantillon des belles intentions et de la noble franchise de nos adversaires dans tous leurs procédés ; Considérons un moment la pureté des motifs qui les font agir, jettons en passant un regard , mais un regard de mépris et de dédain

sur les ruses subtiles les machinations ténébreuses auxquelles ils n'ont pas eu honte de recourir. Pourquoi l'élection du quartier ouest avoit-elle été fixée au terme le plus reculé, et la dernière de toute la province après celle de Gaspé, si ce n'étoit dans le but immédiat d'ôter à Mr. Papineau la ressource de se faire élire ailleurs, dans le cas ou il n'auroit point été élu à Montréal ? Pourquoi avoit-on choisi pour officier rapporteur , un individu qui n'étoit point qualifié, ou dont tout au moins la qualification étoit douteuse , si ce n'étoit dans le dessein évident et prémédité de faire annuler l'élection de l'Honorable Mr Papineau, s'il étoit assez heureux pour emporter la majorité des suffrages, et lui faire manquer la place d'Orateur ? Pourquoi avoit-on à grands frais engagé des fier-a-bras, si ce n'étoit pour gêner la liberté des électeurs ? Pourquoi dans des clubs secrets avoit-on amassé des sommes d'argent si ce n'étoit pour corrompre les votans et acheter les voix ? Pourquoi avoit-on pris Mr J.Delille pour candidat, si ce n'étoit que sachant qu'en sa qualité de greffier de police il avoit un grand nombre d'huissiers à sa solde, on imaginoit que par leur entremise il entraineroit beaucoup de personnes a voter suivant les vues de l'administration ? On n'en finiroit plus avec ces pourquoi si l'on vouloit pousser plus loin cet examen. Mais c'en est assez pour caractériser ces âmes viles et rampantes que renferme le corps de la clique écossaise.

Le onze d'Août étoit le jour fixé pour l'élection du quartier ouest, à onze heures, il se rendit une foule considérable de monde sur la place du Marché à foin, ou s'en devoit faire l'ouverture. Monsieur le Docteur R.Nelson, que les Canadiens avoient résolu unanimement de donner pour collègue à Mr Papineau, et l'Honorable Orateur de la dernière Chambre d'Assemblée arrivèrent au husting accompagnés d'un grand concours de leurs amis. Mr Mc Gill et Mr J.Delisle demandés par le parti Ecossais parurent aussi à leur poste. Après les formalités ordinaires en pareil cas, Mr Papineau addressa à l'assemblée avec son éloquence accoutumée un discours long et pathétique, dans lequel il réfuta clairement les accusations portées contre le corps des représentants en général, et contre lui en particulier. Mr Mc Gill parla ensuite fort au long, et s'acquitta assez bien de sa tâche au grand étonnement des auditeurs qui s'accordèrent tous a dire qu'il avoit récité son discours avec autant d'aisance que s'il eut été de son propre crû. Il osa porter deux accusations graves contre celui qui avoit parlé avant lui, lesquelles furent accueillies avec un mouvement de mécontentement assez significatif. Lorsqu'il eut fini, Mr Papineau reprit la parole et se disculpa avec d'autant plus de facilité qu'il se sentoit innocent; Il en appella à Mr McGill, et le somma publiquement de prouver ce qu'Il avoit avancé; mais celui-ci dont la science étoit rendu à son nec plus ultra avec

les derniers mots de son discours sentant bien son impuissance, s'étoit déjà retiré sous prétexte d'indisposition. Mr Nelson et Mr Delisle offrirent leurs services en peu de mots. Ce que l'on remarqua d'un peu extraordinaire, c'est que Mr Delille ne daigna pas s'adresser à l'assemblée en français qui étoit pourtant sa langue naturelle ! On proceda ensuite à la collection des suffrages. Le Poll se tint pendant quatre jours. Si de temps en temps il se manifesta quelque désordre, s'il y eut quelques disputes et quelques batailles, nous avons eu la satisfaction de voir que dans aucune circonstance, les Canadiens se sont montrés les agresseurs. Chaque fois les difficultés ont été commencées par des gens du parti opposé, et toujours leur arrogance en a été la cause. Mr Holmes un des commis de la Banque de Montréal, Mr Young et Mr Mc Kenzie le juge de paix ont appris à leur dépens ce qu'il en coute pour vouloir agir en rodomonts; Plusieurs autres aussi, qui ont voulu s'interposer ont à ce que l'on dit, trouvé la leçon un peu sensible, et la manière de servir le monde un peu brusque ! ! ! Tous les soirs à l'ajournement du Poll, Messr Papineau et Nelson furent reconduits chez eux aux acclamations de plus de mille personnes. Mais à l'ajournement du quinze lorsque la multitude alloit accompagner ces deux Messieurs jusqu'à leur demeure respective en passant devant la maison de Mr Mc Gill, on n'entendait que les cris de Hourras Hourra ! vivent Papineau et Nelson, lorsque tout à coup un parti d'insolents

Ecossais placés devant la porte et affidés sans doute pour cela, se mirent a lancer une grêle de pierres sur la foule qui passoit... Les premières étoient dirigées sur nos deux braves compatriotes, une d'elles même vint tomber aux pieds de Mr. Papineau. A l'instant la plus grande partie des Canadiens se retournent et fondent à coups de pierres et à coup de poings sur ces infâmes assassins qu'aucune provocation, mais le seul sentiment de la haine avoit pu porter à un pareil excès; Ils furent en un moment dispersés. Cette attaque injuste et préméditée de nos adversaires fit verser du sang de part et d'autre; heureusement aucune des blessures n'a été suivi de conséquences sérieuses. On a fait arrêter et mettre à caution plusieurs personnes soupçonnées d'avoir été les assaillants. Ce sont la des prouesses des beaux exploits de Messieurs les Bureaucrates. De jeunes avocats, un magistrat même, Mr Mc Kenzie n'a pas rougi de s'associer à cet oeuvre diabolique. Ce dernier pourtant n'étoit pas rigoureusement a blamer éprouvant encore la désagréable sensation du rude traitement de la veille n'étoit-il pas tout naturel qu'il profitât de ce petit moment de vengeance. Quoiqu'il en soit l'élection du quartier ouest de Montréal sur l'issue de laquelle le parti Ecossais comptoit beaucoup après cinq jours de Poll s'est enfin terminée en faveur de Messrs Papineau & Nelson. Les amis de l'administration n'en auront

---

Etat du Poll à la cloture. Papineau 593-Nelson 592-Mcgill 415 Delille 395.

pas probablement trouvé le résultat trop flatteur. La nouvelle de la cloture du Poll ne fut pas plutôt répandue dans la ville qu'il se rendit immédiatement sur la place une foule considérable de monde, mais comme on ne s'attendoit pas que l'élection se termineroit si tôt, et que personne n'étoit préparé, on fixa à trois heures de l'après midi la célébration du triomphe de nos deux représentants. Aussitôt chacun se mit en oeuvre avec une activité surprenante et l'on fit les préparatifs les plus convenables a donner à la cérémonie le plus d'éclats et le plus de solemnité possibles. A l'heure fixée les trois quarts de la ville étoient rendus sur la place Dalhousie lieu du rendez-vous, les uns en voitures, les autres à cheval et le reste à pied.

On avoit loué plusieurs carrosses et une bande de musique. L'heure du départ arrivée la procession commença a défiler. Le cortège étoit ouvert par une cinquantaine de jeunes gens tous à cheval portant tous à la main de riches et superbes étendards sur lesquels étoient imprimés divers mottos analogues à la circonstance; suivait un char trainé par quatre chevaux et rempli de musiciens qui faisoient retentir l'air de leur concert, puis une superbe barrouche dans laquelle figuroient les deux nobles représentants du quartier ouest, celle-ci étoit suivie de plusieurs autres que montoient les deux élus du quartier Est, ceux du comté de Montréal, et quelques uns des campagnes qui se trouvoient alors en ville,

venoient ensuite plus de cent cinquante calèches qui portoient tous les principaux citoyens, dont les uns avoient à la main des pavillons avec diverses inscriptions : telles que Vivent Papineau et Nelson, vive la Constitution, vive George quatre, &c, &c, et presque tous les autres portoient des branches d'arbres entrelacées de rubans de toute sorte de couleur ; Le reste de la multitude accompagnoit à pied. Cette nombreuse processi n telle qu'il n'en avoit encore jamais été vue de pareille en Canada, fit ainsi le tour de la ville et des faubourgs. Elle s'arrêta d'espace en espace et au milieu des acclamations mille fois répétées, la musique faisoit entendre nos principaux airs nationaux, tels que God save the King_ Rule Britannia &c, &c, Ceux que leurs affaires ou d'autres raisons empêchèrent de se joindre à ce brillant cortège, avoient garni le devant de leur maison de riches étoffes suspendues en forme de pavillons, marques non équivoques de la part qu'ils prenoient à la cérémonie. En un mot l'enthousiasme fut général, la joie universelle pleine et entière. Les amis du pays et de leur liberté conserveront longtemps le souvenir de ce glorieux triomphe, et ce sera toujours avec le plaisir le plus sensible qu'ils en rediront les détails à leurs derniers neveux....

.....

Septembre ler

Voila enfin toutes les élections terminées dans toute la province, au mécontentement général de nos adversaires, au

désespoir des partisans aveugles de la vile Bureaucratie, mais à la grande à la douce satisfaction des amis de la Constitution du Roi et de la patrie. Messieurs de l'administration vous voila enfin à même de connoitre le résultat des élections vous en avez actuellement entre les mains les rapports authentiques. Vous avez maintenant sous les yeux un moyen infaillible de vous assurer du véritable sentiment du peuple; mais ce n'est pas seulement le sentiment de quelques individus d'une ville d'un comté ou d'un district, c'est le sentiment non suspect des habitants de tous les districts, de toute la province, de tous les fidèles et loyaux Canadiens, sentiment qu'ils ont toujours manifestés sans crainte, sentiment dont la fidèle expression a été entendue de notre auguste Souverain, sentiment enfin qu'ils conserveront jusqu'aux derniers moments, convaincus qu'ils sont de sa parfaite conformité avec la constitution la justice et la raison. Mais si de votre coté vous avez assez de données pour former votre jugement, pourvu toutefois que vous vous laissiez guider par d'autres motifs que ceux des passions et de l'esprit de parti ; nous en avons aussi du notre plus qu'il nous en faut pour établir le notre avec certitude: Plut à Dieu qu'il fut d'une nature plus satisfaisante ! En exposant les oeuvres, il nous sera facile d'apprécier les ouvriers .

1° On a impunément porté contre la Chambre d'Assemblée en général des accusations aussi méchantes que dénuées de fondement.

2° On a prodigué contre la majorité des représentants les injures les outrages et les calomnies.

3° Dans certains journaux mercenaires, on n'a cessé d'écrire à l'appui des prétentions absurdes et opiniâtres de l'Exécutif.

4° On a eu l'audace de publier ouvertement et dans des gazettes officielles que les Canadiens tramoient une révolution, et cherchoient a se rendre indépendants.

5° On a fait circuler ces rapports dans des papiers étrangers, de manière a faire élever des doutes sur la fidelité du peuple Canadien.

6o On a revoqué la commission de plusieurs officiers de milice sous le seul prétexte d'avoir pris part à des assemblées publiques où l'on avoit approuvé la conduite de la Chambre.

7o On a imprimé et répandu dans le public un grand nombre de pamphlets remplis d'injures ordurières et de calomnies atroces. Par exemple la lettre de Delta a Senex, l'adresse d'un Anglo Canadien, ou plutôt d'un enragé Ecossais. &c, &c.

8° Avant et pendant les élections on a essayé d'intimider les uns par les menaces, a corrompre les autres par l'argent. On a denigré des citoyens respectables.

9° On a fait retentir dans des feuilles publiées par autorité, que si la Chambre persistoit dans ses principes, on alloit nous arracher notre constitution.

10° On n'a pas rougi de calomnier un corps aussi respectable

que le Clergé catholique, pour n'avoir pas voulu favoriser les vues de l'administration dans les élections.

11° Des magistrats , des Conseillers, le Gouverneur même n'ont pas hésité d'influer par leur présence sur la liberté des électeurs.

12° Un Canadien a été arreté pour assault et batterie, et on a refusé de le mettre hors de prison, quoique les premiers citoyens offrissent de cautionner pour plus de mille louis s'il le falloit.

13° A Montréal un shérif a osé paroitre dans les rues le sabre et les pistolets au coté, que dis-je, il a ordonné à un parti de soldat de charger à balle, dans la crainte, disoit-il d'une rébellion.

14° On a engagé et payé des fier -à-bras (des Boulés) pour occasionner du tumulte du désordre et des batailles.

15° On a fait les plus grands efforts pour supplanter les membres les plus éclairés et les plus fidèles de la Chambre, afin de les remplacer par des gens que l'on savoit imbus des memes principes que l'administration et ses dignes coryphées.

16° Des serviteurs fidèles employés par des partisans de la Bureaucratie ont été renvoyés pour avoir refusé de voter pour des candidats ministériels, ou même pour n'avoir pas voulu voter du tout.

17° On a été de maison en maison, des magistrats même ont été solliciter les citoyens de ne pas voter pour les anciens

membres, mais de supporter les nouveaux candidats.

18° On a dans des clubs secrets amassé des sommes d'argent pour faire transporter les électeurs d'un lieu à un autre, ou pour acheter leurs suffrages.

19° Dans un quartier on a refusé d'admettre les femmes à voter pendant que partout ailleurs on les y a admises.

20° On a affiché aux coins des rues des placards infâmes pour induire les Irlandais a ne pas donner leur appui aux Canadiens.

21° Dans une certaine ville on a appointé pour officier rapporteur un individu qui n'étoit pas qualifié, et cela dans le but évident de faire annuller l'élection des membres les plus utiles du parlement.

22o On a voulu en imposer aux électeurs par la présence des baillis et des connétables.

23° On a fait la tentative de détruire la presse de la Minerve qui est aussi celle de l'Argus et du Canadian Spectator, defenseurs de la cause des Canadiens.

24° On a débauché des apprentis et des compagnons employés dans l'imprimerie des gazettes ci-dessus .

25° Depuis que les élections ont eu lieu les mendiants canadiens sont repoussés d'une manière brusque par les suppôts de la Bureaucratie.

26° Personne n'ignore que le parti Ecossais nourrit une haine invétérée un mépris souverain pour tout ce qui est

Français ou Canadien.

27° Enfin il n'y a pas de bassesses de ruses d'artifices de stratagêmes auxquelles les affiliés de l'administration n'aient eu recours, point de moyens physiques et moraux, justes et injustes qu'ils n'ayent mis en oeuvre, point de gens viles et dégradés qu'ils n'ayent employés pour servir leurs vues.

Après un tel exposé seroit-il nécessaire de faire aucun commentaire sur la légalité sur la justice sur l'honnêteté même d'une cause qui oblige ses défenseurs a user de tels moyens. Ce sont pourtant là tous des faits malheureusement que trop véritables qui se sont passé sous nos yeux pendant le court intervalle des élections; Ce sont là les hauts faits de l'administration du comte Dalhousie. Et C'est une telle administration dont on veut nous faire approuver indistinctement toutes les mesures, dans laquelle on veut que nous placions aveuglément notre confiance ! ! ! Mais est ce à un peuple libre éclairé, et jouissant d'une constitution modelée sur celle d'une des premières puissances du monde, sur celle de la superbe Angleterre, est-ce à des sujets Britanniques, que l'on prétend en imposer de la sorte..

Tyrans ! La vérité déploie son étendard,
Il ne vous reste plus qu'a fuir tous au hazard.

.....

PREMIÈRE VISITE DE MONSEIGNR PANET
À MONTREAL COMME EVÊQUE EN
CHEF.

1827
Aout 27

Mercredi dernier au matin est arrivé le révérendissime Evêque de Québec Monseigneur B.C. Panet . C'est sa première visite à Montréal depuis qu'il occupe le siège épiscopal de Québec, comme digne successeur de feu Monseigneur J.O. Plessis d'heureuse mémoire. Les circonstances qui ont accompagné l'arrivée de ce vénérable Prélat ont malheureusement renouvellé pour un moment la fermentation des esprits que les élections avoient élevée au plus haut dégré et qui commençoit a s'abattre. Au moment du débarquement , quelques uns des Messieurs du Séminaire étoient rendus sur le rivage avec deux voitures, une grande partie des marguilliers y étoient aussi. Après les saluts et les félicitations d'usage, Sa Grandeur monta dans une voiture, qui n'étoit point une de celles du Séminaire, et ordonna qu'on la conduisit elle et son bagage à St Jacques.... Il se rendit chez Monseigneur de Telmesse au bruit de toutes les cloches de la ville et les Messieurs du Séminaire ainsi que les marguilliers s'en retournèrent de leur coté, mortifiés jusqu'au vif de cette démarche, car les uns et les autres s'attendoient tous que Monseigneur Panet arriveroit à la paroisse. Il n'a été question pendant quelques jours que du débarquement de l'Evêque de Québec. Il devoit, disent les uns arriver d'abord au Sé-

minaire parceque cette maison étoit la plus ancienne, parce que c'étoit la paroisse , parce que de tout temps les Evêques s'y étoient toujours retirés; Outre cela c'étoit faire à ces Messieurs un affront qu'ils ne méritoient pas,que de les laisser retourner seuls. Sa Grandeur disent les autres, n'étoit-elle pas libre d'aller ou bon lui sembloit, Monseigneur Lartigue comme Evêque avoit droit à sa première visite, il étoit juste qu'elle logeât chez lui. Il y a eu beaucoup de pourparler à ce sujet, chacun donnant son opinion comme il l'entendoit. Sans prétendre blâmer Monseigneur Panet, ni lui dicter son devoir, peut-être que si Sa Grandeur en chemin faisant, fut entré à la paroisse, eût ensuite payé un petit moment de visite aux Messieurs du Séminaire, et de là se fut rendu à St Jacques, peut être , dis-je, que par ce moyen on eût évité bien des petites réflexions qui ne laissent pas que de déceler quelque germe de division là ou devroit exister une concorde inaltérable et toute fraternelle. Je suis néanmoins pleinement convaincu que Monseigneur Panet n'avoit pas du tout le dessein intentionnel de mortifier ces Messieurs.

Hier, l'Eglise de la Paroisse étant parée comme aux plus grandes fêtes de l'année. Avant de commencer la messe, le Clergé a été en procession chercher au Séminaire Monseigneur Panet, qui a fait sa grande entrée pontificale comme Evêque en chef. Il a été reçu à la porte de l'Eglise par Mr le

Curé en chappe, qui lui a adressé un petit discours qui n'a pu être entendu que des personnes qui étoient à proximité.

L'après-midi Sa Grandeur a aussi fait son entrée dans l'Eglise de St Jacques avec les mêmes cérémonies.

.....

MORT DE MR CANNING (George)

Des nouvelles récentes de Londres annoncent la mort du Premier Ministre d'Angleterre , le très Honorable George Canning à la suite d'une inflammation d'entrailles qui l'a emporté apres deux jours de maladie, le 8 d'Aout à l'age de 57 ans. Il étoit sans contredit le premier en talents et en connoissances, comme il étoit le premier en charge. Rival des Pitt et des Fox, comme eux il s'est acquis une gloire immortelle. Comme le leur, son nom sera toujours cité comme celui d'un des plus habiles ministres de la Grande Bretagne. Sa mort a excité la plus vive sensation dans tout le continent de l'Europe, et jusqu'en Amérique.

CHANSON (Canadienne)

Air.- Mon père etoit

Sur nos gardes, Chers Canadiens,
Soutiens de la patrie,
On dit que nous sommes des Chiens.
Mordons donc Dalhousie;
Le fier Ecossais

Méprise nos lois,
Exalte sa puissance;
Dépense l'argent,
Sans consentement
Du peuple qui l'avance.

Le premier coup qu'il a reçu
Est morsure mortelle;
Trois de ses partisans décus
Lui troublent la cervelle.
Quel grand médecin
Le guériroit bien ?
C'est là la grande affaire.
Vite, il faut partir,
S'il en veut guérir,
Pour la Grande Angleterre.

Il lui faut des aides de camp.
Pour faire ce voyage,
Richardson, Sewel et Cochran
Seront les personnages.
Et Stuart s'il le faut,
Ogden son écho;
Et avec eux bien d'autres !
Fisher le savant,

Armour le pédant

Et Simpson l'Argonaute.

COMPARAISON DES FRANÇAIS AVEC LES ANGLAIS

Voici des points de comparaison que l'on peut remarquer dans le caractère de la nation Angloise et celui de la nation française. Les François parlent beaucoup, les Anglais réfléchissent d'avantage. Les premiers ont l'intelligence plus vive , les derniers plus solide. Les Français s'habillent avec splendeur , les Anglois avec propreté; les Français vivent presqu'exclusivement de pain, les Anglais de chair. Tous deux sont passionnés. Mais c'est le sang qui élève les passions chez un François, et la bile chez un Anglais. La colère du premier est plus violente, celle de l'autre plus opiniâtre. Un Français dépense son argent pour ses habits. Un Anglais pour son ventre. Un Français suit le cours du temps, un anglais prend plaisir a se débattre contre. L'amitié d'un français est bientôt formée, mais elle est aussitôt dissoute, celle d'un Anglais ne se forme que lentement, mais elle s'éteint de même. Les Français respectent leurs supérieurs, les Anglais se respectent eux mêmes. Les premiers sont meilleurs citoyens les derniers meilleurs hommes. Les Français sont doués de talents spirituels d'une nature plus raffinée, ceux des Anglois sont d'un caractère plus relevé. Les Français pratiquent la

vertu par amour de la réputation, et ne cherchent la récompense de leurs belles actions que dans les applaudissements du peuple; Les Anglais ne l'exercent que pour l'amour de la vertu même, et ne cherchent d'autre récompense que celle qui découle d'une conscience pure.

On trouve la même différence relative dans les vices que dans les vertus de ces deux nations. Toutes deux se laissent aller aux crimes, les français par amour du gain, par esprit de vengeance ou par d'autres motifs semblables; l'anglois bien souvent pour le seul plaisir de commettre le crime. Le Français commet une faute avec l'espoir d'échapper à la punition, et il a cela de commun avec tous les autres peuples; l'anglais commet un crime parcequ'il sent qu'il ne peut rester puni. Ainsi la rigueur meme de la loi qui détourne les autres du crime, agit sur les Anglais comme un nouvel aiguillon qui les excite au mal. " Je commettrais ce crime " s'écrie un Français, si la loi le permettoit. " Et moi, dit souvent un Anglais, je ne le commettrois pas, s'il n'étoit pas défendu par la loi."

Mémoires de Lewis Holburg

..... (Mes ciseaux)

Les Anglais sont plus généreux,
Les Français plus reconnoissants,
L'Anglois plus fier plus opulent,
Le Français plus poli plus affable

Les Anglais semblent plus faits pour le commerce,
Les Français pour les sciences.
Les Anglais vivent largement
Les Français longuement
L'Anglais est mieux fait
Le Français plus dégagé.
Les Anglais ont la figure plus belle
Les Français l'ont plus expressive.

Anecdote (Canadienne)

On présenta à un avocat de Montréal une souscription pour un diner que l'on vouloit donner au Comte Dalhousie. " J'y souscrirai avec beaucoup de plaisir, répondit l'avocat, à condition que le diner sera donné en Ecosse ou en Angleterre, et que son Excellence y sera présente, et cela le plus tôt possible. "

La vie --- (vers composés par un Canadien)

De la vie à la mort, et du néant à l'être,
Que l'étendue est immense à mes yeux !
Oh ! si l'homme avant que de naitre.
Avoit le pouvoir de connoître
La chaine de douleurs qui l'attend en ces lieux !
Dans la nuit du chaos, mille fois plus heureux,

Loin d'oser fournir la carrière
Pour se mettre à l'abri du sort le plus affreux
Avec horreur il fuiroit la lumière.
Hé ! qu'est-il en effet, sur ces bords malheureux
Qui puisse exciter notre envie ?
Exister un moment, est-ce bien une vie ?
Une vie... Oh ! non, mais un tourment rigoureux.

Anecdotes Bons mots.

Linguet vit entrer dans sa chambre, peu de jours après son entrée à la Bastille, un grand homme sec, qui lui inspira quelque frayeur. Il lui demanda qui il étoit ?"Je suis répondit l'inconnu, le Barbier de la Bastille . " Parbleu, répliqua brusquement Linguet, vous auriez bien dû la raser. "

Quelqu'un ayant demandé à un célèbre Poête Francois , ce qu'il pensait de Milton . " Ma foi, repliqua-t-il avec enthousiasme, ses conversations infernales sont toutes célestes.

Décès

Nov. 6

Décédé cette nuit au Séminaire après une courte maladie de huit jours Messire Simon Boussin âgé d'environ 48 ans. Il n'étoit encore que simple clerc, lorsqu'il laissa la

France à l'époque de la Révolution pour s'en venir en Canada. Peu d'années après admis aux ordres sacrés, il en remplit tous les devoirs avec la plus scrupuleuse rigidité. Doué d'une vivacité extraordinaire, et de grands talents, brulant de zèle, éloquent dans la chaire, il possédoit à un degré éminent toutes ces qualités qui constituent le vrai ministre de la religion chrétienne. Ses hautes vertus ont appris a le faire respecter durant sa vie, et laissent après sa mort une impression de douleur et de regret qui ne s'effacera de longtemps.

Victime de son zèle, il a été emporté par une maladie contagieuse contractée auprès d'un malade qu'il visitoit.

ELEGIE SUR LA MORT D'UN AMI.

(Par un Canadien)

Louis ami de mon jeune âge ,
Louis digne de mon amour;
Tu vécus vertueux et sage,
M'aimas jusqu'à ton dernier jour.
Pour nous la vie avoit des charmes
Ensemble nous étions heureux;
Nous n'aurions point versé de larmes
Si nous eussions vécu tous deux.
Ce plaisir de l'amitié tendre
Qui nous fit gouter le bonheur,
Ne devait-il servir qu'a rendre

Plus grande et longue ma douleur ?
Oui tout le plaisir de la vie
A fui m'a quitté pour toujours
Quand la Parque pleine d'envie,
A tranché le fil de tes jours.

DES RELIGIONS EN EUROPE

L'estimation suivante des cultes religieux des peuples de l'Europe, a paru dans un ouvrage publié récemment en France.

En Angleterre et dans le pays de Galles

Anglicans 6,000,000
Dissidents.....6,000,000

En Ecosse

Presbyterriens.....1,500,000
Autres sectes..... 300,000

En Irlande

Anglicans..... 500,000
Catholiques 5,500,000
Presbyteriens..... 800,000
Méthodistes & 300,000

En Espagne

Catholiques.....11.660,000

En Portugal

Catholiques..... 3,173,000

En Autriche

Catholiques..... 14,000,000

Protestants.....2,000,000

En Hongrie

Catholiques..... 4,200,000

Grecs, Calvinistes, Luthériens & 3,646,000

Dans la Confédération Germanique.

Catholiques..... 6,700,900

Protestants.....6,750,000

Dans les Pays-Bas

Catholiques.....3,500,000

Protestants..... .1,500,000

En Prusse

Luthériens.....6,000,000

Catholiques.....4,500,000

Calvinistes &c.....1,000,000

En Suisse

Calvinistes.....1,167,000

Catholiques 580,000

En Suede et Norwege

Luthériens.....3,550,000

En Danemark

Luthériens..... 1,700,000

En Italie

Catholiques..... 20,210,000

En France

Catholiques..... 30,855,128

Calvinistes	659,000
Luthériens	380,000
Juifs	51,000

Dans la Russie d'Europe

Grecs (non catholiques)	39,000,000
Catholiques	3,000,000
Protestants	2,500,000
Mahometans	1,804,000

Dans la Turquie d'Europe

Mahométans	7,500,000
Chrétiens	2,500,000

PROROGATION INATTENDUE DU PARLEMENT

Dec. 28. La première session du treizième Parlement du Bas Canada a été ouverte le 20 de Novembre environ deux mois plus à bonne heure que de coutume. Comme c'étoit la première session, il étoit d'usage de procéder à l'élection d'un Orateur, Mr. L.J. Papineau qui depuis six parlements a occupé cette place a été encore élu cette fois avec une majorité de 39 contre cinq. Le lendemain tous les membres se rendirent dans la salle du Conseil pour présenter leur Orateur à l'approbation de son Excellence , et la Mr .Papineau a fait connoitre à son Excellence le choix de la Chambre d'Assemblée. Alors l'orateur du Con-

seil Mr Sewell a dit de la part du Gouverneur qu'au nom de Sa Majesté, la nomination de Mr Papineau ne pouvoit être approuvée, et que conséquemment la Chambre d'Assemblée eût a faire choix d'une autre personne pour remplir la charge d'orateur, que son Excellence seroit prete après cela à leur communiquer des instructions qu'elle avoit reçues récemment du Gouvernement d'Angleterre.

Le jeudi 22 les représentants s'assemblèrent pour prendre en considération le refus du gouverneur. Après beaucoup de débats les résolutions suivantes furent adoptées successivement, et chacune avec une majorité de 40 contre 4 (Messr Stuart Ogden, Yong & Christie).

Résolu. " Qu'il est nécessaire pour remplir les devoirs imposés à cette Chambre, c'est a savoir:_

Pour donner son avis à sa Majesté dans la passation de lois pour la paix, le bien être et le bon gouvernement de la Province conformément a l'acte du Parlement de la Grande Bretagne, en vertu duquel elle est constituée et assemblée, que son Orateur soit une personne de son choix libre, indépendamment de la volonté et du plaisir de la personne revêtue par sa Majesté de l'administration du gouvernement local pour le temps d'alors.

" Que L.J.Papineau Ecuyer, l'un des membres de cette Chambre, qui a servi comme Orateur pendant six parlements consécutifs, a été dument choisi par cette Chambre pour être son Orateur durant

le présent Parlement.

" Que l'acte du Parlement de la Grande Bretagne sous lequel cette Chambre est constituée et assemblée, ne requiert pas l'approbation de cette personne ainsi choisie comme orateur par la personne ayant l'administration du gouvernement de cette province au nom de sa Majesté.

" Que la présentation de la persomne ainsi élue Orateur au représentant du Roi pour son approbation est fondée sur un usage seulement et que telle approbation est et a toujours été pareillement une chose d'usage.

" Que cette Chambre persiste dans son choix, et que le dit Louis J.Papineau Ecr. doit être et est son Orateur."

Mr Vallières fit ensuite motion qu'une humble addresse fut présentée à son Excellence la priant de vouloir bien donner une réponse favorable, telle que sa Majesté et ses lovaux prédécesseurs ont toujours donnée à leurs fidèles communes en pareil cas, et ne pas les priver de travailler sans délai à la dépeche des affaires.

Messieurs Vallières et Cuvillier furent les Messagers chargés d'aller porter la dite adresse au gouverneur, qui refusa de l'accepter, en disant qu'il n'avoit rien à leur dire pour la présent. Et jeudi dans la nuit on fit afficher dans toute la ville une Proclamation par laquelle le Parlement étoit prorogé au 3 Janvier. Le vendredi matin, jour que le gouverneur avoit fixé pour recevoir la réponse de la Chambre sur le nouveau choix de son Orateur, tous les membres en se rendant à la

Chambre furent fort étonnés de voir affichée ça et là la proclamation qui les prorogeoit au 3 de Janvier. Telle est la marche d'une administration qui se dit sensible aux intérêts du Canada et des Canadiens. Tel est un effet un nouvel effet de ce système de punition adopté depuis un certain temps par l'administration du Lord Dalhousie. N'est-il pas fâcheux et tout à la fois indigne de voir la manière dont les droits de tout un peuple loyal paisible et fidèle sont foulés aux pieds, et les plus chers intérets d'un demi million d'âmes, les grands et utiles travaux de notre Parlement sacrifiés aux malheureux caprices, aux viles et sourdes machinations de quatre ou cinq individus qui n'écoutent que leurs passions et leur intérêt personnel ! ! Chaque année semble amener de nouvelles prétentions de la part de l'administration actuelle. Tantôt c'est le maniement des deniers publics que l'on veut et à toute outrance s'arroger sans aucun contrôle de la part de la branche populaire; Tantôt c'est un bill de milice que l'on met en force contre toutes les lois, et contre l'opinion de presque tous les Jurisconsultes : Aujourd'hui on veut avoir le droit de veto dans la nomination de l'orateur de la Chambre d'Assemblée; c.a.d. que l'on prétend que l'approbation du Gouverneur est absolument nécessaire pour rendre cette nomination légale, et cela contre la pratique du gouvernement Britannique, puisqu'en Angleterre même il paroit généralement reconnu que le Roi lui même n'a pas ce droit. Néanmoins on a toujours présenté et l'on pré-

sente encore l'Orateur de la Chambre des Communes à l'approbation du Roi ou du gouverneur, mais purement par usage et par convenance.

En 1678 Sir Edward Seymour fut élu orateur de la Chambre des Communes, le Roi le refusa, la Chambre laissa tomber son élection , et élut un autre orateur.

Mais depuis dans des jours calmes et sereins, la Chambre des Communes a biffé de ses journaux les procédés qui avoient eu lieu sur cette question, comme contraires à l'esprit de la Constitution. Et par là elle a réduit ce précédent au néant.

Pl. n° 4 - p. 2 p. 375-376

MES TABLETTES

No 8

Continuation de 1827

.....

Bibliothèque de Paris

La Bibliothèque royale de Paris passe actuellement sans contredit pour la plus considérable du monde. Cet édifice immense contient.

5,000 volumes de gravures
72,000 " de Manuscripts
800,000 " de livres imprimés

Et la plus riche collection de médailles et d'antiquités, un globe terrestre et un globe céleste de douze pieds de diamêtre.

PUBLICATIONS PERIODIQUES

à Paris et à Londres

Le tableau qui suit tiré de la Revue Encycolpédique donne une idée du génie littéraire de la France et de l'Angleterre. On sera peut être surpris de voir ces deux nations si près l'une de l'autre, au moins quant au nombre de leurs productions en littérature, puisqu'il a paru en 1826 à Paris 178 et à Londres 176 ouvrages périodiques. Ceci ne semble-t-il pas établir entr'elles une espece de rivalité pour les ri-

chesses du génie comme pour les richesses commerciales, manufacturières et industrielles.

Publiés à Paris	en 1822	- 1827
Sur la Religion	2	12
Papiers Politiques journaliers	11	12
" " deux fois la semaine	5	5
Affiches &c	2	12
Revues et annonces théatrales	5	9
Sur la Bibliographie	4	4
Sur le commerce, les finances &c	2	10
Sur la loi	12	20
Sur l'administration	6	7
Sur la Medecine	13	22
Sur la Musique	8	5
Melanges (les arts, les Sciences & littérature	9	19
Sur l'Education	2	6
Sur les Modes	2	3
Sur l'art militaire	1	3
Sur l'Histoire	2	4
Sur les arts et les sciences (exclusivement)	16	28
	102	178

Publiés à Londres en 1826

Sur la Politique	Journalier	12	
	Trois fois la semaine	5	35
	Une fois la semaine	18	

Par	Sciences naturelles	5	
Quartiers	Religion	9	26
	Littérature et Beaux Arts	12	
Par	Sciences naturelles	17	
mois	Religion	44	88
	Littérature &	27	
Par jour	Sciences naturelles	7	
	Religion	6	27
	Littérature et Beaux arts	14	
	total		176

Dépèche envoyée de l'Acropolis

L'histoire tout à fait singulière qui suit est rapportée dans le Constitutionel de Paris.

Une affaire qu'un concours singulier de circonstances rend très intéressante , excite beaucoup de bruit dans Marseilles. Un jeune homme étant à la chasse dans un champ appartenant à Borely D'Isoard tua un oiseau qu'on appelle Bergeronnette. Mais quelle fut sa surprise en le ramassant de trouver sous son aile, un petit morceau de papier, sur lequel étoit écrit le quatrain suivant qui est tout à fait touchant:

" Déja s'éteint pour nous la dernière espérance;
" Bientôt va succomber l'étendard de la foi ;
" Oiseau, sois plus heureux que moi,
" Et puisses-tu revoir la France !
Acropolis le 2 d'Avril 1827.
sur le revers étoient les mots suivants en grec :
" Fuis librement ! Fuis et cherche la liberté , pour l'amour de laquelle je vais bientôt mourir de faim ."

Ce billet ayant été apporté par le jeune Chasseur fut immédiatement envoyé à Mr Borely, Président du Comité grec, et délivré conformément à son adresse. Le digne gentilhomme en examinant les lettres de ce billet, qui étoient à cause de leur petitesse, presqu'imperceptibles, crut reconnoitre l'écriture d'un jeune Philhélène du nom de Molière qui avoit été recommandé par un général illustre au comité de Marseille.

CARICATURE

On a affiché à Londres il y a quelque temps une caricature assez originale représentant quatre personnages. Le Roy, un soldat, un ministre et John Bull, chacun avec leur costume respectif et chacun leur légende:

Le soldat dit : I fight for all. Je combats pour tous.
Le ministre : I pray for all . Je prie pour tous.
Le roi : I command to all. Je commande tout

John Bull est dans un coin qui dit en levant les épaules: I pay for all. Et moi je paye pour tout.

.....

Manière de couper le verre

Voulez-vous couper un goblet ou tout autre petit vaisseau de verre, tracez avec une pierre à fusil à angle très aigu pu avec une agathe ou un diamant, tracez, dis-je une ligne sur l'endroit que vous voulez couper, passez ensuite sur cette ligne deux ou trois tours d'un fil que vous avez d'abord enduit de soufre, puis mettez y le feu; sitôt que le verre est chaud , jettez dessus quelques gouttes d'eau froide, et les morceaux de verre se sépareront d'eux mêmes, comme si vous les eussiez coupés avec des ciseaux.

.....

ADMINISTRATION DU LORD DALHOUSIE

Faut-il que l'on soit condamné a n'avoir a signaler l'administration actuelle que par des actes d'injustice et d'oppression. Mais que peut-on attendre d'un homme arraché subitement du centre des armées, au milieu desquelles il a passé la principale partie de sa vie, envoyé pour gouverner une colonie éloignée dont les moeurs les usages et même les lois lui sont absolument inconnues, et qui plus que tout cela est destiné à n'avoir pour guide et pour conseil qu'une poignée de gens passionnés avides et acharnés à la ruine d'un peuple dont ils ont été de tous temps appellés a promouvoir les

intérêts et le bonheur. Un de ces actes dont la noble découverte étoit due à l'administration du Comte Dalhousie, c'est ce galant systeme de (Mise dehors) (Turn them out) mis en pratique depuis un certain temps. En verité il sembleroit que cette administration n'as pire a se distinguer que par les prétentions les plus absurdes, les actes de tyrannie les plus marqués, les abus de pouvoir les plus criants en un mot par les plus monstrueuses nouveautés. Au moindre signe au plus petit mouvement qui n'est pas dans le sens des vues de notre petit ministère, d'anciens colonels des Majors des Capitaines de milice sont démis de leur commission , de respectables citoyens sont dépouillés de leur moyens d'existence que leur procuroient des places lucratives qu'ils occupoient depuis nombre d'années et auxquels on ne pouvoit reprocher que l'attention et l'exactitude aux devoirs qu'elles leur imposoient, et cela sans leur permettre de demander pourquoi, sans leur donner le temps de faire entendre leurs raisons, sans leur accorder même la liberté de se défendre, liberté que la constitution accorde au moindre sujet de l'Empire Britannique et sans laquelle elle ne seroit qu'un vain nom. Messieurs Bourdages Proux Larue et une foule d'autres se sont toujours montrés des membres les plus zélés de la Chambre d'assemblée, ils ont toujours soutenu avec fermeté les justes droits de leurs constituants, et pour récompense on leur arrache leurs commissions. Monsieur Vallières de St Réal à

eu le malheur de s'opposer à une empiétation du chef du gouvernement , Mr Vallières un des hommes les plus éclairés de la province, à eu le courage d'émettre publiquement comme son opinion, que l'approbation du Roi ou de son représentant n'est ni essentielle ni nécessaire pour constituer l'élection de l'orateur de la Chambre d'assemblée, et l'on n'a pas rougi de se servir du nom de sa Majesté pour dire que l'on n'avoit plus besoin de ses services comme Major dans la milice. Cinq officiers des plus respectables du Comté D'York,pour avoir pris part à une assemblée convoquée à dessein de donner des témoignages authentiques d'approbation à la conduite ferme libérale et constitutionnelle des représentants,ont vu leurs commissions révoquées au grand scandal de toute la province, et des étrangers mêmes. Combien d'autres actes non moins arbitraires ne sommes nous pas peut être encore condamnés a voir deshonorer les pages des gazettes de l'autorité, et peut-être à en être nous mêmes les victimes. Mais tout ceci est fait en vertu du systême de Mise dehors , adopté par son Excellence, et en unisson avec cet autre systeme également indigne, de punir le pays , pour assouvir la vengeance de quelques individus, d'une dixaine d'aventuriers dont les noms se sont machinalement enrichis des pompeuses épithètes d'Honorable ou d'Ecuyer .Aussi est-ce pour se mettre à l'abri des coups et des menaces de cette administration . que des âmes vénales et rampantes, des Canadiens

même , heureusement en petit nombre, n'écoutant que la voix de l'intérêt et de la cupidité, ont préféré separer leur cause d'avec celle de tous leurs compatriotes, flatter l'autorité, louer et approuver toutes les démarches, même les plus evidemment iniques. C'est aussi pour cette fin que Messieurs Fisher, Armour & compagnie, Editeurs des gazettes officielles ne cessent de se répandre en injures les plus grossières, de publier les calomnies les plus atroces contre la Chambre d'assemblée et tout le peuple canadien; Que le trop fameux C.D.E., le furieux Chevalier d'Estimauville dans ses nombreuses communications entasse phrases sur phrases,paradoxes sur paradoxes, afin de conserver intact et transmettre à sa postérité son titre honorable de Grand Huissier de la verge noire . Que le triplement célèbre Monsieur Mackenzie commis, Seigneur et Magistrat, publie hautement sa nouvelle et belle maxime, que le Gouverneur est le Roi du Canada, et comme tel au dessus de la loi; Que le renommé Major Abraham Turgeon ordonne sous peine de la dénonciation à tous ses officiers inférieurs de faire tout en leur pouvoir pour faire Aimer Dieu, Honorer le Roi et respecter ceux qui nous gouvernent ; Que le digne Colonel & Seigneur de St Eustache n'a pas eu honte de se prêter au vil métier de délateur contre la plus grande partie de ses officiers subalternes, contre des compatriotes, que dis-je contre des parents même.

Après tant d'abus et d'injustices on reproche aux Cana-

diens de ne pas montrer pour le gouvernement cet attachement et cet estime que l'on aime a voir dans tout sujet fidèle; Mais est-ce en les dégradant, en les injuriant, en les molestant de toutes les manières que l'on peut esperer de s'en faire chérir ? Depuis quand est-ce qu'on a attiré l'affection d'un peuple en foulant aux pieds tous ses droits les plus sacrés , en méprisant les lois, en négligeant ses intérets les plus chers, et en suscitant tous les jours de nouveaux obstacles à tout ce qui peut tendre à son bien être et à son avancement ? En effet depuis que le Comte de Dalhousie tient les rênes du gouvernement de cette province, que de nouveautés n'avons-nous pas vues éclore , et dont aucune des administrations précédentes n'a offert autant d'exemples, pas meme celle de 1810, du farouche despote Sir James Craig, dont le nom est et sera toujours en exécration dans le Canada ? Aussi dorénavant lorsque l'on voudra signaler une administration des plus injustes des plus arbitraires et des plus tyranniques, celle du Lord Dalhousie aura toujours la palme. Pour vérifier cet avancé, il suffit de jetter un coup d'oeil rétrograde sur les évènements qui ont eu lieu, sur les mesures extraordinaires qui pour la première fois ont vu le jour sous son gouvernement.

C'est sous cette administration que le fameux , où plutôt l'infâme projet de l'Union des deux provinces du Haut et du Bas Canada a été ourdi, et sur le point de mettre le comble

à la ruine des Canadiens; C'est sous cette administration que la caisse publique a été pillée dilapidée, et laissée avec un déficit de plus de L 100,000 ; C'est sous cette administration que l'autorité judiciaire de la session de quartiers à Montréal, jusque là partagée par deux citoyens respectables, leur a été tout à coup enlevée, pour être placée avec les émoluments des deux sur la tête d'un seul, sur la tête d'un de ses favoris. C'est sous cette administration que la prétention absurde d'appliquer les revenus publics sans le controle de la Chambre d'Assemblée a été soutenue avec le plus d'opiniâtreté et d'acharnement, et au plus grand détriment de la chose publique ; C'est sous cette administration qu'a été remis sur pied un bill de milice fait pour des temps et des circonstances qui ne sont plus, et que les hommes les plus éclairés du pays regardent comme anéanti par les lois subséquentes ; C'est sous cette administration que le vaste établissement des Jésuites qui de tout temps avoit été destiné pour l'éducation de la jeunesse a été soustrait à son objet primitif, et changé en de viles casernes et ses revenus appliqués à des objets tout à fait étrangers aux intentions de ses généreux instituteurs ; C'est sous cette administration que les droits reconnus des Messieurs de St Sulpice à la propriété de la Seigneurie de l'Ile de Montréal leur ont été contestés, et Dieu sait quel en sera le résultat et les conséquences si l'on réussit à la leur ôter ; C'est sous cette administration que les feuil-

les officielles se sont portées aux plus grands excès de méchancetés de mensonges et d'absurdités, et que de tels abus ont été non seulement tolérés mais pour ainsi dire encouragés et alimentés ; Que ces systèmes de Mise dehors, et de Punition du pays. ont été mis en pratique avec le plus d'effronterie et de scandale; C'est sous cette administration. que l'on a prétendu concilier l'influence militaire. et l'intervention des officiers de justice avec la liberté des élections ; C'est sous cette administration enfin et sous cette administration seule depuis que nous jouissons du plus bel apanage des sujets Anglois, de notre constitution que le choix d'un orateur par l'assemblée n'a pas été approuvé par le chef du gouvernement. Des abus si multipliés et si longtemps prolongés ne semblent-ils pas réclamer impérieusement un remède prompt et efficace, un changement d'administration. Mais ce remède obtiendra-t-il son effet ? Que l'on fasse des assemblées dans toutes les parties de la province, que l'on dresse des requêtes au gouvernement impérial, que des citoyens indépendants fermes et instruits soient députés au Roi, et espérons tout de la bonté de notre auguste monarque, et de la justice et de la libéralité d'un ministère récemment renouvellé, et qui n'a point encore conçu de préjugés contre cette jeune et florissante colonie.

BOUTEILLE LUMINEUSE

Choisissez une fiole d'un verre blanc et transparent, et d'une forme alongée, faites ensuite chauffer dans un vase jusqu'a ébullition une certaine quantité d'huile d'olive. Mettez dans votre fiole un morceau de phosphore de la grosseur d'un pois, sur lequel vous verserez ensuite avec soin l'huile bouillante jusqu'au tiers de la phiole. L'espace vide de la phiole paroitra alors lumineux. Chaque fois que la lumière disparoit, on la fait reparoitre en otant le bouchon. Lorsqu'il fait froid, il faut échauffer la bouteille dans ses mains avant d'ôter le bouchon. Une phiole ainsi préparée peut durer pendant six mois, et servir toutes les nuits avec succès.

(Mechanics Magazine)

.....

ELEGIE PAR UN ELEVE DU COLLEGE DE ST.HYACINTHE SUR LA MORT DE SON PÈRE

En vain je vois briller les beaux feux de l'aurore,
Et de ses verds liens l'aimable rose éclore.
En vain les tendres fleurs, qu'agite le zéphir
Par leurs vives couleurs voudroient me réjouir.
En vain les plus beaux champs reprennent leur parure,
Et le matin sourit pour plaire à la nature.
C'est en vain que j'entends de mille oiseaux divers
Sur les hêtres touffus les aimables concerts .
Hélas ! rien ne distrait ma cruelle tristesse !

Tout me fait regretter l'objet de ma tendresse.
Aux échos des vallons, je me plains chaque jour,
Et ces échos me font entendre tour à tour:
Il n'est plus ! Il n'est plus !...Les échos du rivage
Roulent ces tristes mots vers l'écho du bocage.

ASSEMBLEE BUREAUCRATIQUE

Aujourd'hui à deux heures les fidèles suppôts de son Excellence le Comte de Dalhousie et de la Bureaucratie en général, se sont assemblés publiquement au nombre exorbitant de 200 Deux cents dans la Chambre des nouvelles. Après un discours prononcé par le même oracle qui nous a débité des choses si ineffables à l'élection du Quartier ouest, et sous la Présidence de Monsieur S. Gerrard, ils ont adopté des résolutions hautement approbatives de la conduite de son Excellence dans la courte session qui a eu lieu dernièrement. Ils ont aussi trouvé qu'il étoit expédient d'aller à son secours avec une adresse, la félicitant d'avoir refusé l'orateur choisi par la Chambre d'assemblée, d'avoir prorogé le parlement, et censurant vertement les représentants pour ne pas s'être humblement soumis à la volonté du chef de l'administration. Oh ! Que son Excellence va se trouver la conscience allégée, en voyant sa conduite si ouvertement applaudie par une multitude de huit ou neuf cents individus d'une population de 500,000 habitants dont tout le reste est actuellement en mouvement

pour censurer cette même conduite , faire rappeller son Excellence, et mettre un terme à une administration qui ne nous présage que des chaines et des malheurs! Mais le Comte de Dalhousie ne devroit-il pas plutôt rougir et s'indigner de voir son parti si fortement prononcé, et d'en voir les rangs si clairs et si raccourcis ? D'un autre coté, comment ceux-ci osent-ils se montrer si publiquement opposés aux sentiments et aux intérets de toute la masse de la population, et aussi volontairement aveugles sur les abus sans nombres qui forcent un peuple patient et paisible, mais à la fin irrité, a demander un soulagement à ses peines un remède à ses maux ? C'est ce dont il est impossible de se rendre raison, et ce que la postérité ne voudra pas croire. Espérons cependant que le regne de l'injustice et de la tyrannie tire à sa fin.

.....

ASSEMBLEE GENERALE DES CITOYENS LIBRES ET INDEPENDANTS DE LA VILLE ET COMTE DE MONTREAL

Hier a eu lieu l'assemblée la plus juste dans son motif, la plus intéressante dans son objet la plus mémorable par la coopération de toutes les classes libres de la société, et dont le résultat doit être inévitablement des plus importants, puisqu'il ne tend a rien de moins qu'a assurer dans le fait la jouissance de cette liberté que nous donne la constitu

tion, ou a nous plonger dans le plus honteux comme dans le plus injuste esclavage. C'est cet amour de la liberté, non pas de cette liberté absolue qui ne reconnoit ni bornes ni principes, et que la licence suit de si près, mais de cette liberté sage modérée et d'accord avec l'honneur et les lois; c'est l'amour de cette liberté qui a fait voler à cette assemblée plus de quinze cents des respectables citoyens de Montréal c'est l'amour de cette liberté qui les a faits prêter une oreille attentive aux éclaircissements qu'on leur a donnés sur l'état actuel de la province, et sur les mesures que nécessitent les circonstances présentes; c'est l'amour de cette liberté qui les a faits souscrire avec enthousiasme aux résolutions qu'on leur a proposées; c'est ce même amour qui tous les jours fait parler nos journaux libres et indépendants, et les enhardit a signaler avec un peu de sévérité mais néanmoins avec franchise, avec justice , avec vérité les abus criants de notre système actuel de gouvernement. Cette assemblée quoique nombreuse s'est conduite avec un ordre et une tranquillité qu'on oseroit espérer d'une pareille multitude de monde;sur tous les visages étoient alternativement empreints l'indignation et le regret, la joie et l'espérance, l'indignation au seul récit des indignités et des actes de tyrannie sous lesquels nous gémissons, le regret D'en être depuis si longtemps les victimes innocentes; la joie de se voir les témoins des démarches prises par des concitoyens

généreux et éclairés pour les en délivrer et l'espérance de voir bientôt ces démarches couronnées du plus glorieux succès. L'assemblée a été présidée par Jules Quesnel Ecuyer en l'absence de Mr Francis Desrivières qui avoit été désigné pour en remplir la charge, mais que la maladie a empêché de s'y trouver. Le Président a exposé en peu de mots le but de l'assemblée, dont les principaux motifs ont été plus amplement détaillés par l'éloquent Mr D.B. Viger. Il a fait voir à l'assemblée en termes aussi énergiques qu'animés tout ce dont l'administration présente est capable, et jusqu'où elle n'a pas craint de porter l'effronterie et l'abus de pouvoir: " Des instructions, a-t-il dit, des éclaircissements
"
ont été demandés à notre Chambre par le parlement du Haut
"
Canada, à l'époque mémorable de l'Union, plus tard des ins-
"
tructions importantes ont été reçues d'Angleterre, de natu-
"
re a éclairer nos procédés, et non seulement on ne nous les
"
a pas communiquées, mais on ne nous a pas même dit un mot."
Mr Cuvillier ayant ensuite été demandé avec acclamations, s'avança, et avec son flegme accoutumé, exposa en anglais ce que venoit de dire Mr Viger; après quoi l'on fit la lecture d'une série de 29 résolutions les plus fortes et les plus énergiques, renfermant le détail le plus fidèle de nos griefs contre l'administration du comte Dalhousie, chacune desquels fut unanimement adoptée et applaudie. L'on a aussi nommé un comité de vingt cinq membres pris d'entre les personnes les

plus notables de la ville et de chacune des paroisses du Comté pour aviser aux moyens les plus propres a faire parvenir aux pieds du thrône l'expression des sentiments des loyaux sujets Canadiens de sa Majesté. Enfin l'on a terminé l'assemblée par la lecture d'une requête au Roi qui avoit été préalablement rédigée par un Comité spécial. Cette requête basée sur les résolutions ci dessus mentionnées a été lue alternativement en anglais et en français paragraphe par paragraphe, et universellement applaudie; l'assemblée s'est alors séparée, et la requête est actuellement livrée au public pour être signée.

Peu de temps avant l'ouverture de l'assemblée, il survint un incident bien remarquable , mais en meme temps bien caractéristique de l'espèce de délicatesse et de générosité dont se piquent les partisants du ministère de Québec. Il fera voir jusqu'où ils peuvent porter la haine et la méchanceté, si toutes fois on en a encore besoin de preuves après tout ce que nous avons vu passer sous nos yeux depuis un certain temps. N'a-t-on pas eu la bassesse de profiter du moment ou l'assemblée devoit avoir lieu pour faire appréhender Mr. Jocelyn Waller l'éditeur du Canadian Spectator et Mr Ludger Duvernay l'imprimeur,sous le prétexte d'un prétendu libel au sujet des remarques de Mr Waller sur la dernière cour d'Oyer et Terminer. . On les a traduits tous deux devant Mr Gale président des Sessions trimestrielles, lequel les a

obligés a donner caution chacun pour 500 louis, et a donner deux cautions pour L 250 chaque. Ces faits parvinrent bientôt a la connoissance du public, et lorsqu'on proposa Mr Waller pour être un des membres du Comité, les 1500 personnes là présentes témoignèrent leur approbation par des applaudissements vifs et longtemps prolongés et à la fin de l'assemblée il fut escorté jusqu'à sa demeure par une foule de citoyens et salué par les acclamations de tous les assistants. Ainsi trois circonstances auront contribué a rendre cette journée à jamais mémorable dans les fastes du Canada: la part active que tous les citoyens ont prise à cette mesure, qui est la réfutation la plus complète de ces assertions insolentes vagues et insensées dont fourmillent les papiers officiels, sçavoir : " Que les Canadiens ne s'occupent nullement de leurs affaires publiques qu'ils ne sont qu'une canaille ignorante et stupéfiée",et beaucoup d'autres également dignes de leurs auteurs." Les témoignages d'affection et de reconnoissance rendus à un des plus fidèles défenseurs de nos droits, qui un instant auparavant venoit encore de souffrir injustement pour la cause sacrée de la liberté ; et un nouvel acte de tyrannie et d'oppression de la part d'un de nos plus enragées ennemis, d'un juge de police, d'un homme qui s'engraisse à même nos deniers.

On dit aussi que quelques magistrats de police de cette ville qui sont les agents subalternes de cette grande exploita-

tion de farces administratives avoient convoqué le matin une assemblée de magistrats, et proposé de faire arrêter par la force ouverte l'assemblée générale qui devoit avoir et qui a eu lieu l'après-midi, mais leur projet insensé est venu échoir aux pieds de la honte et de la raison. En effet pouvoit-on porter plus loin l'extravagance, l'esprit de parti et l'abus des principes.

Qu'il est consolant de voir les Canadiens si éclairés sur leurs droits, si sensibles à leurs intérets, les Canadiens que jusqu'ici l'on a cessé d'accuser d'insouciance de désunion et de jalousie, et peut être pas tout a fait sans raison: Qu'il est flatteur dis-je, aujourd'hui de les voir si unis, si animés si unanimes dans toutes les mesures qui leur sont proposées, si généreux a faire les sacrifices que les circonstances exigent ! Déjà leur conduite ferme et indépendante a fait l'admiration des provinces voisines, et est devenue l'objet des éloges des journaux étrangers, qui rivalisent entr'eux à qui fera mieux éclater la justice et la noblesse de nos démarches, la sainteté de notre cause, et la nécessité absolue d'un efficace et prompt changement.

Environnés de compatriotes des plus généreux sous l'empire d'un monarque bon juste et sensible au bonheur de tous ses sujets ; Quelle plus riante perspective, quels plus beaux motifs d'encouragement pourrions-nous espérer !

.....

INSTITUTION DES DAMES DE LA CHARITE

décembre 20

Il vient de s'élever à Montréal une institution nouvelle mais bien noble et bien louable. Les Dames Canadiennes dans une assemblée convoquée par invitations privées, et qui a eu lieu le 18 de décembre chez Madame Coté, se sont organisées en société sous le titre des Dames de la Charité de Montréal. Leur but est de voler au secours de l'humanité indigente et infirme, et de lui prodiguer les soulagements que requiert sa situation pénible surtout au milieu d'une saison dure et rigoureuse . Madame la Baronne de Longueil a été élue présidente, Mad. de Lolbinière vice présidente Madme La frambroise sécrétaire et Mad. Coté trésorière. Il a aussi été appointé un comité de la ville et des faubourgs pour faire une collecte dans peu de jours. L'on doit se procurer une maison , la munir des ustensiles nécessaires, et l'on y préparera de la soupe et des aliments exclusivement destinés pour les pauvres. Chacune des Dames de la charité sera tenue de passer une journée à la maison susdite pour faire la distribution de ces aliments, qui aura lieu tous les jours, d'ici au mois de mai prochain, temps auquel les Dames de la Charité auront pu se convaincre si leur institution a rempli son objet de manière a mériter d'être continuée. Qu'il est beau de voir un tel acte de générosité et de philantropie coincider avec les mesures que prend dans ce moment la majeure partie de la nation pour reconquérir sa liberté civile et politique, et tâcher

de l'asseoir sur des bases plus solides, et surtout dans un temps ou les ennemis de notre pays nous accusent insolemment d'être une canaille abrutie. Quel glorieux spectacle que cette belle partie de nous mêmes la classe de nos dignes concitoyennes qui se montrent si généreusement sensibles aux besoins et à la misère de la portion souffrante de la société, pendant que d'un autre coté une foule de compatriotes non moins zélés sont en mouvement pour le salut et l'intérêt général ! ! !

ASSEMBLEES DANS LES COMTES

Décembre A l'exemple de la ville de Montréal, les villes de Québec et des Trois Rivières ont aussi fait des assemblées patriotiques, et qui toutes ont été fort nombreuses. Dans tous les comtés de la Province sans exception, depuis celui de Huntingdon jusqu'à celui d'Orléans ont eu lieu des assemblées publiques. Dans toutes ces assemblées ont regné les mêmes sentiments, dans toutes on a fait entendre les mêmes sujets de plaintes contre l'administration du Comte Dalhousie, toutes ont été unanimes à dire qu'il étoit grandement temps d'appliquer un remède efficace, si l'on ne vouloit pas attendre que le mal devint tout à fait incurable. Dans toutes les parties aussi on a pris les mesures les plus énergiques et les plus expéditives, on a organisé des comités généraux dans chaque comté, et des comités spéciaux dans chaque paroisse, les-

de l'asseoir sur des bases plus solides, et surtout dans un temps ou les ennemis de notre pays nous accusent insolemment d'être une canaille abrutie. Quel glorieux spectacle que cette belle partie de nous mêmes la classe de nos dignes concitoyennes qui se montrent si généreusement sensibles aux besoins et à la misère de la portion souffrante de la société, pendant que d'un autre coté une foule de compatriotes non moins zélés sont en mouvement pour le salut et l'intérêt général ! ! !

ASSEMBLEES DANS LES COMTES

Décembre A l'exemple de la ville de Montréal, les villes de Québec et des Trois Rivières ont aussi fait des assemblées patriotiques, et qui toutes ont été fort nombreuses. Dans tous les comtés de la Province sans exception, depuis celui de Huntingdon jusqu'à celui d'Orléans ont eu lieu des assemblées publiques. Dans toutes ces assemblées ont regné les mêmes sentiments, dans toutes on a fait entendre les mêmes sujets de plaintes contre l'administration du Comte Dalhousie, toutes ont été unanimes à dire qu'il étoit grandement temps d'appliquer un remède efficace, si l'on ne vouloit pas attendre que le mal devint tout à fait incurable. Dans toutes les parties aussi on a pris les mesures les plus énergiques et les plus expéditives, on a organisé des comités généraux dans chaque comté, et des comités spéciaux dans chaque paroisse, les-

quels comités sont composés des personnes les plus intelligentes et les plus actives de sorte que tout est maintenant en mouvement pour faire circuler les requêtes, recueillir les signatures et collecter les souscription. L'on n'a qu'a se féliciter de l'ardeur et du zèle que tous les amis de la patrie tous les Canadiens en général montrent dans cette oeuvre importante, dont l'évènement, quoiqu'on en dise, doit décider de leur sort futur.

ADRESSES AU COMTE DALHOUSIE

Son Excellence a ce qu'il paroit est fort occupée depuis quelque temps a méditer et préparer des réponses convenables et variées aux adresses de félicitation qui lui viennent comme par enchantement de différents quartiers, les unes chargées de 300 les autres de 500 signatures, celle de Montréal surtout avec ses six mille signataires ! ! ! Six mille approbateurs de la conduite de son Excellence dans le district de Montréal ! ! Quel nombre respectable ! ! Qui l'eut jamais cru ? Une population d'environ 300,000 âmes, capable de montrer au moins six mille individus contents satisfaits de ce que le chef de l'administration a eu assez d'énergie et de courage pour refuser de sanctionner l'élection de Monsieur Papineau comme Orateur de la Chambre d'Assemblée et pour avoir eu la générosité d'arrêter par caprice le cours des affaires publiques ! ! ! @ le grand sujet de contentement !

Faut-il malheureusement encore qu'il y ait des gens assez méchants pour croire pour oser avancer même que sur ce nombre imposant de six mille approbateurs au moins la moitié sont des signatures extorquées par des motifs d'intérêt privé ou par quelqu'autre stratagême ; Ne va-t-on pas même jusqu'à dire que l'autre moitié est totalement composée des salariés du gouvernement des mignons des favoris de notre digne administration ! ! .' O excès de méchanceté ! Eh quoi ne craignez vous pas d'encourir la peine du Turn him out, de vous voir méprisé par les affiliés de la Bureaucratie ? Ne comptez-vous donc pour rien un sourire un petit salut de nos Scotomanes ? Que son Excellence doit éprouver de joie et de satisfaction de se voir protégée par l'égide d'un nombre aussi imposant d'approbateurs ! ! ! ! Je parierois que son Excellence n'auroit jamais eu assez de présomption pour croire qu'elle se seroit attiré un aussi riche essaim d'admirateurs ! Infándum ! ! !

.....

COMMISSIONS RENVOYEES

L'époque actuelle semble destinée a devenir une des plus mémorables de l'histoire du Bas Canada autant par le nombre que par la variété et l'intérêt des évènements qui viennent s'y rattacher et dont la plupart seront constamment cités à l'honneur de ses habitants. Que de fermeté de caractère, quelle indépendance d'opinion quelle noblesse de sentiments n'ont-ils

pas montrées dans une foule de circonstances ? Dernièrement encore par suite de l'énergie déployée par les Canadiens dans la réélection des anciens membres de la Chambre d'Assemblée, contre lesquels le parti Ecossais s'est montré si acharné, plusieurs citoyens des plus respectables du Comté d'York avoient été dénoncés comme rebels par le vaillant Colonel Dumont, et en conséquence démis de leurs commissions dans la milice, et qui plus est expressément enjoints de servir comme simples miliciens. Il falloit remplir ces places vacantes ; De nouvelles commissions furent donc expédiées en faveur d'autres individus, dont on s'attendoit sans doute a faire de nouveaux fauteurs du parti ministériel et de ses principes dominateurs. Mais plus sensibles à l'honneur et au patriotisme qu'aux appats perfides de la servile Bureaucratie, ces généreux Canadiens ont refusé péremptoirement d'accepter ces commissions, et surtout après avoir réfléchi qu'ils ne les devoient qu'à la seule recommandation du Colonel Dumont, du Colonel Dumont dont le nom est condamné a être cité comme synonime de ridicule et de lourdaud, ils les lui ont tous renvoyées accompagnées de lettre de mécontentement et de mépris. S'élever par la destitution non méritée de parents,d'amis,de concitoyens reconnus pour des plus irréprochables, eut été une tâche pour eux; le devoir leur prescrivoit une route qui quoique moins relevée, étoit plus d'accord avec l'honneur, c'étoit la route que l'on devoit raisonnablement s'attendre qu'ils suivroient, c'est aussi celle qu'ils ont suivie ; Par là ils se

sont acquis un droit incontestable à l'estime et à l'admiration de tous leurs compatriotes. La presse a fait connoitre à tout le pays la manière généreuse et décidée avec laquelle ils ont repoussé ces promotions intéressées ; cela n'empêchera pas néanmoins que si l'occasion se présente encore ils seront prêts a voler comme ils l'ont déja fait au secours et à la défense de la patrie, et à verser tout leur sang pour elle.

Ce sont là de ces faits que l'on aime à signaler parcequ'ils caractérisent de la manière la plus énergique des êtres sensibles à l'honneur et attachés à leurs droits, parcequ'ils sont la preuve la plus forte comme la plus certaine qu'ils ne sont point indignes du nom de sujets Anglois (British Subjects) de ce nom qui fait l'orgueil du plus humble individu de la nation Britannique, qu'ils ne sont point indignes de faire partie du premier empire du Monde.

- 1828 -

JANVIER

NOMINATION DES AGENTS PATRIOTES

Janvier 24 Le 24 Janvier ayant été fixé pour faire la nomination des agents requis pour aller porter en Angleterre les requêtes du pays au sujet de l'administration du Comte Dalhousie, les personnes à qui il appartenoit naturellement de faire ce choix s'assemblèrent à 7 heures du soir dans la maison de Mr Toupin près du Marché à foin. Les présidents de tous les Comités de chaque comté de la Province, sur l'avis qui leur en avoit été donné quelque temps auparavant s'y rendirent. Il s'y trouva même une députation du Comité général de Québec composée de Messieurs J.Nelson et Massue. L'assemblée étoit composée d'au moins une certaine d'individus, tous propriétaires, électeurs et citoyens des plus respectables, parmi lesquels se trouvoient les hommes généralement réputés pour posséder les plus grands talents et les plus profondes connoissances. Monsieur F.A.Laroque fut élu Président de l'Assemblée. Mr. Bourdages fit alors motion que l'on nomma deux agents, et exposa en peu de mots l'importance de la Mission dont ils alloient être chargés; aussitôt un leger murmure qui en un instant devint le voeu de toute l'assemblée demanda que l'on nommât trois députés. Cette proposition devenue

l'assentiment général fut unanimement adoptée. On mit en avant Messieurs Denis B.Viger et John Nelson de Québec, qui furent accueillis avec acclamations, Mr Viger dont les talents sont si bien connus, et Mr J.Nelson en faveur de qui le choix du pays s'étoit déjà si bien prononcé à l'époque mémorable de l'Union , Mr Nelson dont les connoissances dans l'histoire du pays et de la Constitution ne sont égalées par personne, ayant été à même pendant un laps de longues années d'en remarquer toutes les particularités, d'en étudier tous les évènements. Pour troisième l'on proposa l'Honorable Mr Debartz, qui en sa qualité de Conseiller étoit de nature a donner plus de poids à nos réclamations, et que son expérience dans les manoeuvres sourdes du conseil rendoit plus capable qu'aucun autre d'en dévoiler toutes les trames, et d'en relever l'authenticité par son témoignage. Aussi lorsque son nom fut énoncé, le voeu général de l'assemblée se déclara en sa faveur; Débartz, Debartz devint le cri de chacun des assistants . Mais malheureusement cet Honorable Monsieur s'y opposa malgré les prières de tous ses amis, les sollicitations pressantes d'un beau père, et les supplications mille fois répétées de l'assemblée. Certaines affaires de famille lui rendoient son absence absolument impossible, et l'obligeoit de se refuser à l'honneur qu'on vouloit lui conférer, A la fin il fallut se décider a faire un autre choix, lequel tomba sur Monsieur A Cuvillier. Mais comme ce Monsieur étoit

alors absent, et qu'il étoit essentiel de sçavoir s'il voudroit accepter cette charge, Mr Leslie et le Docteur Robert Nelson, quoiqu 'il fut déjà minuit, partirent en grande hâte pour aller lui en faire la proposition, et après beaucoup de raisons l'y firent consentir. Mr A.Cuvillier sans être un Papineau est un homme assez versé dans la politique, doué de beaucoup de talents naturels, outre cela c'est un citoyen indépendant ferme et du plus grand sang froid, et qui plus d'une fois a fait preuve de grandes connoissances dans les débats parlementaires; Il fut donc unanimement élu pour troisième député. La nomination de Mess. D.Viger Nelson & Cuvillier ne peut que rencontrer l'approbation et la confiance générale.

Ainsi déjà depuis six ans le pays a senti deux fois d'une manière plus particulière l'importance et la nécessité d'avoir au siège de l'Empire une ou plusieurs personnes accréditées pour lui servir de canal de communication avec la mère patrie et son auguste chef. Constamment aussi il a ressenti vivement l'injustice et la méchanceté obstinée de l'administration actuelle qui depuis plus de sept ans n'a toujours opposé aux travaux et aux demandés de la chambre d'assemblée sur cet important objet, que les plus futiles obstacles, les plus minces prétextes le plus souverain mépris.

Départ des Agents

Février 7 — Le 7 de février au matin nos agents Mrs. M.Viger Cuvillier & Nelson sont partis de Montréal pour St Jean, par la diligen-

ce publique , accompagnés de quelques citoyens avec leurs voitures privées. Ils se sont rendus à New York le 14 non sans beaucoup de fatigues, les chemins étant fort mauvais. Ils ont fait la plus grande partie du chemin en voiture d'été, n'y ayant pas du tout de neige contre l'ordinaire de cette période avancée de l'hiver. Le 16 ils se sont embarqués à bord de l'Atlantic pour Liverpool. Ils devoient faire la traversée dans le Pacific dont le départ avoit été fixé pour ce jour là, mais celui-ci détenu par les vents contraires n'étoit pas encore arrivé à New York. Et la compagnie pour ne pas déranger la régularité de la ligne a engagé le vaisseau ci dessus pour en prendre la place jusqu'à nouvel ordre. L'arrivée de ces Messieurs a New York et la perspective anticipée de leur séjour à Londres ont fourni aux éditeurs du Mercure de Québec et de l'Albion l'occasion de la diatribe la plus puérile et la plus plate qu'on puisse imaginer, diatribe dont un enfant rougiroit de s'avouer l'auteur, et que cependant l'on a vu figurer dans les colonnes éditoriales de gazettes officielles. Ne sont-ce pas la autant de preuves de la pauvreté des ressources de nos adversaires ? La justice de la cause pour la défense de laquelle nos agents sont envoyés leur est la plus sure guarantie d'un heureux voyage, et d'un triomphe complet. Voici une pièce de vers composé sur ce sujet et qui a paru dans la Minerve du 28 Février.

O ma chère Patrie

Sur ton sort malheureux qui ne sauroit gémir ?

Oui de tes ennemis la noire et sombre envie,
Pour toujours, mon pays voudroit t'anéantir.
Depuis longtemps on voit grossir l'orage
Déjà la foudre éclate dans les airs :
Oh ma chère patrie oh quel affreux nuage,
S'étend et couvre tes déserts .
Laurent, qui sur le bord de tes riantes rives
Voyais avec orgueil s'accroitre un peuple heureux .
Qui jouissait en paix de ses prérogatives
Que lui donna son Prince généreux,
Porterais-tu le tribut de ton onde
A des colons indignes de leurs droits
Contre l'oppression s'ils n'élevoient la voix ?
Oui, sur nous déchainée une cabale immonde
Veut renverser ces droits, veut ternir notre honneur
De notre revenu manger le numéraire ,
Et pousser le mépris sur nous jusqu'à l'horreur.
Telle on voit des Corbeaux la troupe carnassière
S'abattre dans les prés sur un cadavre hideux
Et semblent aiguiser leur appétit vorace
Par leurs croassements affreux
Tels des chiens affamés d'une vile carcasse
Dévorent en hurlant
Les chairs déjà pourries
Et malheur au passant

Qui sans précaution troubleroit leurs orgies !
Peut-être direz-vous, contre l'autorité
Quand un peuple ému se mutine,
Il est semblable à l'enfant irrité,
Qui s'oubliant dans son humeur chagrine
Voudroit frapper son père, autrefois respecté
Fausse comparaison ! Point de révolte a craindre
D'un peuple qui sait obéir !
Mais n'a-t-il pas au moins quelque droit de se plaindre
Quand si mal à propos on le fait tant souffrir ?
Déjà de tous cotés ce peuple se rassemble.
Allons, dit-il, allons nous plaindre à Notre Roi !
Ah, chez nos ennemis ce cri porte l'effroi !
Ils restent consternés, et leur faction tremble.
Oui cette fection qui de nos Gouverneurs
A quelquefois rendu le pouvoir despotique ;
Elle a des vieux tyrans la rage fanatique.
Et fait adroitement avaler ses erreurs
A ceux qui d'un seul mot pourroient les mettre en poudre !
Le mot m'est échappé
Mais a tout déguiser faut-il donc se résoudre !
Et comme un autre grand, on peut bien être trompé .
J'aime à le croire, O noble D-- ie
Sans cette cabale ennemie
De notre cher pays tu ferais le bonheur;

Ah c'est d'elle qu'il faut se plaindre
D'elle qui veut notre malheur
D'elle seule on a tout a craindre.
O Nelson, Cuvillier et vous savant Viger
Vous l'entendez la voix de la Patrie,
Ah c'est la voix d'une mère chérie ;
Elle s'addresse à vous, au plus fort du danger,
Vous partez..... l'air natal que tout homme regrette
Les soupirs d'une épouse, et les pleurs des enfants
Vos droits à la fortune, ah rien ne vous arrête.
Tous pour vous retenir font des voeux impuissants
Emporté sur l'aile des vents,
Déja votre vaisseau traverse l'onde amère,
Céjà vous défiez de la saison sévère
Les aquilons glacés et les autans fougueux,
Le Dieu puissant qui connoit votre zèle
Appaisant de la mer les flots tumultueux
Vous portera lui même ou l'honneur vous appelle.
Mais quel ravissement ! De la Grande Albion
Vous approchez les florissants rivages.
Et de la grande nation
Vous gagnez à l'instant l'estime et les suffrages:
" Allez, vous dit, son Prince glorieux,
Vous êtes mes sujets, allez, Soyez heureux."

DECEDE

Mars 26. Le 26 de Mars à l'âge de 26 ans après trois jours de maladie Catherine Giasson épouse d'Edouard Cherrier. La douceur de son caractère l'aménité de ses manières la modestie de son maintien et l'égalité de son humeur en faisoient un objet de délices pour toute sa famille et pour toutes les personnes qui avoient l'avantage de la connoitre. Sa mort inopinée laissera des souvenirs de regrets aussi sincères qu'ils sont bien mérités, lesquels ne s'effaceront de longtemps. Elle laisse 3 jeunes enfants. La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles .

Variétés

Mars 28 Le 28 de Mars la glace a commencé à marcher . Le 30 la ri-
30. vière est entièrement libre devant la ville. Le premier ba-
Avril 3 teau à vapeur le Petit Montréal est entré dans le port le 3
" 6 Avril. Le Laprairie est arrivé le 5._ Le Chambly est revenu
" 8 de ses quartiers d'hiver le 6._ Le Edmont-Henry a commencé
a traverser entre Montréal et Laprairie le 8._Le Chambly
" 10 est parti le premier pour Québec le 10 d'avril._ Tous les
bateaux à vapeur ont actuellement laissé leurs quartiers
d'hiver._ Le 11 Le Laprairie est parti pour Québec et est
revenu le premier de cette ville à Montréal le 15 ._ Il se
fait depuis la fin de mars une quantité immense de sucre

et telle qu'il n'en a pas été faite depuis un grand nombre d'années.

May 9 Le premier vaisseau d'Europe le Brigantin Gaspé est arrivé de Gibraltar et de St Michel à Québec avec des fruits et du vin. Deux autres sont aussi arrivé le même jour. Un grand nombre d'autres vaisseaux sont retenus dans le golfe par l'abondance des glaces. Ainsi les arrivages de cette année ont retardé de neuf jours sur ceux de l'année passée. _ La

" 13 Sophie est arrivé à Québec le 13 et à Montréal le 15, ayant fait voile de Greenhock le 30 de Mars. Elle étoit arrivé l'année dernière le ler de May._ Une grande partie de la

" 15 flotte est actuellement arrivée à Québec.

.....

Les poissons d'Avril

Chanson

Composée par un jeune Canadien Mr..... et envoyée à Mad^lle. avec quelques poissons le ler d'Avril

Sur l'air : Il pleut, il pleut enfin.

Fuyez tyrans des eaux
Zéphir est dans la plaine
Il fond de son haleine
Tous vos brillants cristaux.
De leur prison profonde
Retirés de l'Exil
On voit sortir de l'onde
Poissons Poissons d'Avril

.....

Dans ce village heureux
La saison renaissante
Rend la pêche abondante
L'on vit à qui mieux mieux.
Avec gros du village
Généreux et civil
Volontiers l'on partage
Poissons Poissons d'Avril

Sachant que vous avez
Un dégout presqu'extrême
A finir le Carême
Avec poisson salé.
D'apparence friande
Tout frais et tout gentil
Recevez donc l'offrande
De ces poissons d'Avril

Anecdotes ._ Bons mots

Un Irlandais étoit accusé d'avoir épousé six femmes. Quelqu'un lui demandant comment il avoit pu être assez vilain pour abuser tant de personnes, il répliqua avec nonchalance: " Eh bien, plaise à votre honneur, je cherchois à en trouver une bonne."

Durant une lecture publique au collège d'Oxford, un des jeunes étudiants, cria à un de ses confrères qui venoit de laisser la porte ouverte. Claude ostium. Celui-ci repliqua: Claude os tuum.

En Ecosse on avoit trouvé à propos de faire des changements dans la Bible pour la rendre plus convenable à la Société galante en Turquie. Voici un modèle d'un de ces changements : " Jacob engendra Joseph , époux de Lady Marie, de qui est né sa Majesté Jésus. ".

Un habitant de Coventry à qui on demandoit pourquoi il tournoit ses bas à l'envers, répondit : que c'étoit parcequ'il y avoit des trous de l'autre coté.

Un prédicateur diffus prêchoit tous les dimanches . et se cachoit le reste de la semaine pour éviter les poursuites de ses créanciers. " Cet homme dit un plaisant est invisible six jours de la semaine et incompréhensible le septième."

Un avocat Italien qui avoit amassé en huit ans. un pauvre million, fit bâtir un palais superbe ! Chacun sent combien de souvenirs son luxe fit naitre à ses clients . Ils avoient de la peine a louer l'architecture de ce bel édifice. L'on trouva un matin au dessus de la porte ces mots écrits en fort gros caractère.

Ex discordia civium concordia lapidum.

1° Onell, bédeau de la cathédrale de Québec renommé par ses farces et ses reparties, annonçoit un jour à sa Grandeur, feu Monseigneur Plessis qu'une certaine personne venoit de se couper le ventre avec un rasoir. Cette personne avoit donc la tête tournée, observa Sa Grandeur ? Pardonner, Monseigneur , répliqua vivement Onell si elle avoit eu la tête tournée, elle se seroit coupé les fesses.

2° Le même un jour servoit un baptême, étant un peu dérangé; Mais vous êtes ivre lui dit le curé : N'en parlez pas, Monsieur c'est que j'ai diné aujourd'hui au Séminaire.

3° Il y a quelques années sa maison en feu, quelqu'un s'en vint en hâte à l'église, lui en annoncer la nouvelle; " Tant mieux, dit-il depuis le temps que ma femme me chante les rats et les souris, j'espère qu'il n'en restera plus ."

CHANGEMENT DU MINISTÈRE EN ANGLETERRE

Un dérangement sérieux dans la santé de Lord Liverpool ne lui permettoit plus de siéger comme Premier Ministre de la Grande Bretagne; Le vieux ministre avoit par degrés amené le gouvernement dans les plus grands embarras, et poussé à son comble le mécontentement général de la nation Angloise. Il

étoit absolument impossible de voir les affaires reprendre un meilleur cours avec les principes que professoit la pluralité de ses membres : Toutes ces raisons combinées avoient au commencement de l'année dernière déterminé le Roi a se choisir un nouveau corps de ministres de principes plus libéraux et plus analogues aux besoins du temps. Déjà depuis longtemps Mr Canning attire les regards du Monarque. L'on sait la joie et la satisfaction qu'éprouvèrent toutes les classes de la sociétés, toutes les parties de l'empire à la nomination du célèbre Mr Canning comme Premier ministre et de ses dignes collègues. L'on sait comme se rétablirent en un instant la tranquillité et l'harmonie qu'une opiniâtre et injuste opposition à l'Emancipation des Catholiques avoit fait disparoitre depuis nombre d'années. Tout le monde sait jusqu'a quel point se relevèrent cette confiance et ces espérances depuis si longtemps déchues. Déja l'astre de la liberté avoit commencé a luire pour cette portion nombreuse des habitants de l'Empire Britannique et de l'Infortunée Irlande qui comme membres de la même famille devroient avoir un égal droit à la protection et a l'amour de son auguste chef. Jaloux de l'élévation et des talents de Mr Canning, professant des principes diametralement opposés aux siens, Lord Wellington Mr Peel et la plupart des membres du vieux ministère avoient renvoyé leur résignation au Roi, comme ne pouvant sympathiser avec les nouveaux élus. Sa Majesté l'avoit acceptée avec

un sang froid et une résolution ferme et décidée. Cependant les premiers pas de Mr Canning dans sa nouvelle carrière étoient marqués au coin de la sagesse et de l'équité. Rompre les chaines sous lesquels gémissoient les sujets catholiques de l'empire travailler de tous ses efforts a les admettre à une égale participation à tous les privilèges de sujets Anglois, relever les entraves du commerce, rétablir une sage économie dans l'état, telle étoit une partie des grands avantages que promettoit l'administration de cet illustre homme d'état. Toute l'Angleterre, toutes les possessions même les plus récentes de ce puissant royaume, toute l'Europe même jettoit déjà sur lui un regard d'étonnement et d'attente ; Déjà les politiques les diplomates et les journalistes calculoient à l'envie les uns des autres, les grands effets, l'espèce de révolution que devoit opérer son nouveau système. Déjà ! ! ! .... Que dis-je ? ..... l'homme qui à si juste titre fixoit l'attention du monde entier, l'homme sur qui sembloient reposer les espérances de plusieurs millions de citoyens._ Mr Canning je le cherche en vain sur la scène du monde ; Il n'est plus !.' Un marbre glacé m'apprend qu'il vient de prendre place parmi les froids habitants de l'Abbaye de Westminster. La mort prompte et inopinée d'un tel homme, quoiqu'elle puisse bien avoir été l'effet naturel de cette sinistre fatalité attachée à notre frêle existence, cette mort à eu lieu dans de telles conjonctures qu'elle ne peut que faire naître de grands soup-

çons. Les hommes de mérite et de talents supérieurs, surtout les hommes publics ont été tant de fois les victimes de leur haute réputation ! !

Quoiqu'il en soit Lord Goderich a remplacé celui qui est aujourd'hui l'objet du deuil général. Pouvoit-on lui choisir un plus digne successeur ? Les mêmes principes la même ligne de conduite assuroient un résultat semblable à celui que promettoit les vues sages et raisonnées de son illustre prédécesseur. La mort avoit eu un instant dérangé tous les plans du premier ; Une cause différente, mais qu'il est difficile d'assigner au juste, vient d'opérer le même effet dans les mesures du second. Lord Goderich n'occupe déjà plus la place de Premier Ministre. Lord Wellington qui quelques mois auparavant avoit honteusement abandonné son Prince, Lord Wellington dont sa Majesté avoit accepté la résignation avec indifférence, Lord Wellington dont tout le talent se réduit à manoeuvrer des escadrons; Lord Wellington vient de recevoir l'ordre d'organiser un nouveau ministère . Et par un évènement inexplicable Lord Wellington lui même est nommé Premier. Quel changement ! Quelle inconstance ! ! Mais avant tout quel malheur ! ! Avec lui vont reparaître les mêmes principes qui amenèrent la cassation du Ministère antérieur à celui du mémorable Canning. Avec lui vont probablement renaître les anciennes difficultés les anciennes antipathies, le mécontentement général et peut-être une révolution sanglante. Il est généralement re-

connu que Lord Wellington est et a toujours été un des champions du parti Tory, et par conséquent un des actifs opposants des catholiques. Avec un tel homme à la tête du Ministère Anglois, que peut-on augurer de bon en faveur de cette mesure de la liberté civile et religieuse tant désirée, et qui faisoit l'objet des voeux les plus sincères du juste Canning.

Ainsi par un incident d'autant plus digne de remarque qu'il est peut être sans exemple dans les annales de la Grande Bretagne, l'on aura vu son ministère quatre fois dissout et quatre fois presque totalement renouvellé dans le cours d'une même année. Lord Liverpool, Monsieur G.Canning, Lord Goderich et le Duc de Wellington, auront dans la même année, successivement occupé le siège de Premier Ministre. L'on a peine a concevoir et encore plus a expliquer d'une manière satisfaisante une telle inconstance dans un gouvernement qui est sans contre dit un des plus policés des plus puissants et des plus éclairés du globe.

Une autre circonstance non moins remarquable c'est la coincidence du renouvellement du Ministère en France .

ROMANCE DE BARREAU

Le sort au printemps de ma vie
Me separa de mes parents
Je fus banni de ma patrie
N'ayant d'autre or que mes talents.

Je vis sur une terre étrangère
Ou je n'éprouve que soucis
Depuis que j'ai laissé ma mère
Et que j'ai quitté mon pays.

Toujours nourri dans l'opulence
Je ne connoissois que plaisirs
J'ai toujours avec aisance
Pu satisfaire tous mes désirs
Mais bonheur n'est qu'une chimère
Et je ne trouve plus d'amis.
O Dieu quand reverrai-je ma mère
Quand reverrai-je mon pays.

Vous que tourmente mon absence
Tendres parents mes bienfaiteurs
Vous prites soin de mon enfance,
Et moi je fais couler vos pleurs.
Mais il viendra ce jour prospère
Ou Dieu touché de nos malheurs
Saura rendre un fils à sa mère
Un citoyen à son pays.

ANECDOTE

Monsieur..... .a un fils d'un caractère méchant et des plus intraitables. Un jour qu'il s'étoit plus mal comporté qu'à l'ordinaire, son père descendoit l'escalier pour lui venir faire la correction. Il n'avoit plus que trois marches a descendre, lorsque celui-là se tourna brusquement du coté de l'auteur de ses jours. et le menaçant de la main : "Si vous avez le malheur de faire un pas de plus, je vous avertis qu' il vous en coutera cher; souvenez-vous qu'en troisième degré il n'y a plus de parenté.

May ler. Un paquebot de Liverpool du 16 de Mars nous a apporté la nouvelle de l'arrivée de nos députés en Angleterre. Ils étoient débarqués le 12 en bonne santé après une traversée heureuse de 25 jours. Ils partoient le lendemain pour Londres.

JUGES DE PAIX

Trois nouvelles listes de juges de paix viennent de se succéder, une pour le district de Montréal, une pour celui de Québec une pour celui des Trois Rivières. Comme il n'y a aucun lieu d'en douter, sous le régime actuel, l'on ne doit pas être surpris de n'y pas voir figurer les noms des citoyens les plus respectables et les plus justement respectés. En vain l'on y chercheroit les Mondelet, les Heney, les Leslie, les Barron les Laroque & une foule d'autres. Leur attachement

au pays et à la constitution, leur opposition ouverte aux abus de l'administration, mais surtout leur coopération avec la masse des Canadiens pour petitionner le Roy, n'étoit-ce donc pas là autant de raisons pour les faire proscrire. Il faut des Juges à la Dalhousie, des ministres des officiers de milice à la Dalhousie, des serviteurs en un mot, qui n'agissent qui ne parlent qui ne pensent même que conformément aux vues de My lord Dalhousie, sinon"They must be turned out."

Est-ce donc là de la liberté ? Pouvons-nous nous glorifier d'être un peuple libre. Comment supporteroit-on avec patience tant d'abus et tant d'injustices.

Marié à Boucherville le 21 d'Avril par Messire Tabeau,Remy C.Welbrebber Médecin,à Demoiselle Marie-Anne St Dizier fille de feu E.N. St Dizier Ecr.

CHANSON

Tendre amitié doux lien de la vie
Oui, pour toujours je te donne ma foi,
Et je n'ai d'autre envie
Que d'exister et mourir sous ta loi.

Compte à jamais sur ma reconnoissance
Tendre amitié, toi qui fais mon bonheur
Les pleurs de l'inconstance
Ne viendront pas troubler mon bonheur

S'il m'arrivoit quelques revers funestes
Mon triste coeur pourroit être abattu
Mais hélas ! si tu me restes
Tendre amitié, je n'aurai rien perdu

Les députés du Canada arrivés à Londres ont été faire une visite à son Excellence le lieutenant gouverneur Sir Francis Burton qui les a accueillis avec son affabilité ordinaire, et leur a fait l'honneur de leur rendre leur visite à leur hotel.

JOURNAL SAUVAGE

Nous avons reçu le premier numéro d'un journal Chéroquis, le premier journal, à ce que nous croyons, qui ait jamais été publié par une nation sauvage. La vue seule de cette production suffiroit pour détruire mille fois toutes les déclarations mal fondées, toutes les vaines déclamations de ces Blancs intéressés qui ont osé affirmer que les Sauvages n'étoient pas faits pour la vie civilisée.

Cette feuille quand on envisage toutes les circonstances, est une des plus remarquables qui soient jamais sorties de dessous la presse. D'abord elle à été établie par des sauvages; en second lieu elle est le résultat d'une résolution ferme et déterminée de leur part d'adopter les avantages de

la civilisation, dans laquelle ils ont déja fait, sans contredit, des progrès considérables, malgré l'opposition de ceux qui les environnent.

Quant au contenu de cette feuille, on y trouve entr'autres choses, la première partie de leur constitution libre, la première à ce que nous croyons, dont il soit fait mention chez un peuple sorti depuis si peu de temps de la vie purement sauvage. Enfin une grande partie des matières qui y sont contenues sont des extraits d'autres journaux & traduits en langue Chéroquise, en caractères inventés par Mr Guess ou Guyst, l'un de la nation. L'auteur comme on mous l'a assuré, quoiqu'ignorant l'art de lire et d'écrire à formé cet alphabet de syllabes. sur des principes qui n'appartiennent qu'à lui, et avec un entier succès.

Journal Americain.

INSCRIPTIONS

Pour le Monument de Wolfe & Montcalm

Erigé à Québec en 1828

Monscalmus cecidit, sed non inglorius, à quo
Confisas arces nil nisi mors rapuit.
Wolfius occubuit victor, sic sanguine ducis
Albion obtinuit maenia tincta sui.
Pro patriâ, prorege mori quam dulce decorum
His sint digna viris praemia, sera licet !

Quos simul una dies vidit cedidisse sub armis
Una columna ferat nomina juncta simul .

AUTRE

Wolfio & Monticalmo
Viris heroico funere claris,
De patria suâ aeque meritis
Quorum unum infaustum flevit Gallia
Flevit et alterum victorem Albion,
Hunc lapidem
Provincia Canadensis grata
Dicabat .....Anno.....

AUTRE

Miror inaccessis suspensas rupibus arces ;
Miror eas potuise capi sive arte vel armis,
Dum duce impavido tectas et milite forti.
Tela struunt coedem dùm mille tonantia circum
Quis tantas moles praeruptaque scandere saxa,
Audeat ? Wolfius adest, qui mœnia classe relicta
Expugnare ardens, ea jam tenet alta triumphans.
Praelia miscentur; fatali vulnere tactus
Monscalmus cecidit; lugentes cedite, Galli,
Cedite, sed tanto debetur victima duci :
Wolfus et occubuit victor, sic gaudia luctu.

Turbantur ; partam caro sic sanguine portam
Obtinuere sui. Nunc aetas postera laudes
Heroum dignas praeclaraque funera dicat.
Gloria quos eadem junxit, nunc nomina grati
Amborum aspiciant simul uno marmore cives.

Nicolet 21 Avril 1828.

INSPECTION

May

Il a été fait l'hiver dernier par plusieurs maisons d'Angleterre des plaintes amères contre la qualité des Potasse et Perlasse du Canada et surtout de Montréal. L'on n'en peut attribuer la cause qu'à l'ignorance ou tout au moins à la négligence des Inspecteurs. Ces plaintes examinées par le conseil de Commerce à Montréal, et soumises au gouverneur en chef, ont amené le changement du système de l'Inspection de cet article, tel que pratiqué jusqu'ici. Plusieurs individus jusqu'à aujourd'hui avoient eu le privilège par commission du Gouverneur, d'inspecter la potasse en leur propre nom. L'on a actuellement trouvé plus expédient de commettre cette charge à un seul Inspecteur Général, dont les autres ne seront que les subalternes ou assistants. Ce sera le moyen de couper court à l'espèce de compétition qui devoit nécessairement avoir lieu entre les inspecteurs, compétition qui n'a peut-être pas peu contribué jusqu'ici a décréditer cette branche de commer-

ce du Canada. L'ambition d'avoir un plus grand nombre de quarts à inspecter aura fait que l'on aura été moins regardant sur la qualité, et que l'on aura étampé comme étant de la première des quarts qui n'auroient du tout au plus passer que pour la seconde qualité. La Gazette officielle annonce que Monsieur Jean Boutheiller a été appointé par le Gouverneur pour remplir la place d'Inspecteur général. Monsieur Boutheiller est effectivement le plus ancien Inspecteur de Montréal, et un de ceux dont la Potasse a eu le moins de reproche.

.....

ANECDOTES

Le Père B..... Jésuites, se trouvoit un dimanche à diner chez un particulier, ou étoient aussi plusieurs messieurs du département militaire. Vers la fin du repas on convint que chacun porteroit une santé à la Dame qui interesseroit le moins la compagnie. Lorsqu'arriva le tour du Père B... il se défendit sur ce que son état ne lui permettoit pas de prendre part à la partie ; Mais à la fin pressé par les sollicitations de tous les convives ; " Hé bien Messieurs, dit-il, nous boirons à la santé de notre mère la Sainte Eglise, car entre nous, je crois que tous tant que vous êtes, elle ne vous intéresse guères." Puis entendant sonner vêpres, il prit congé de la compagnie.

.....

Combien y a-t-il de Dieu ? demandoit un prêtre à un enfant ? Il n'y en a qu'un repliqua l'enfant; Encore, est-il bien mal servi par vous autres, gens d'Eglise.

On faisoit dans une certaine Paroisse la procession du Rosaire. Le père qui portoit la petite statue de la Vierge, et qui ce jour la avoit la tête un peu chaude, arrivé vers le milieu de l'église, la laissa tomber par terre; Aussitôt il se met en frais de la ramasser, il ne l'a pas plutôt entre les mains qu'elle lui échappe encore. Une troisième tentative est accompagnée du même accident : Assurément, dit-il il faut que cette bougresse ait du vif argent dans le derrière.

La Mère d'un enfant dissipé et qui montroit peu de disposition a s'instruire, alla un jour trouver le maître pour s'informer des progrès de son fils. Tout ce que j'en peux dire, répondit le pédagogue, c'est qu'il est fort ignorant. Je lui demandois il y a quelque temps, quel jour Notre Seigneur étoit mort et il a été incapable de répondre. Comment reprit la mère, Notre Seigneur est mort , je vous assure que je n'en avois pas entendu parler. Dam Monsieur, nous ne recevons pas les gazettes chez nous.

CHANSON

Zéphir, Zéphir le vrai modèle
De l'aimable légèreté
Accours à ma voix qui t'appelle
N'es-tu pas ma divinité &c, & c.

Tu voltiges de fleurs en fleurs
Pour en dérober la faveur.
De même je ne porte aux belles
Qu'un hommage très passager
L'amour porteroit -il des ailes
Si ce n'étoit pour voltiger (Bis) Zéphir &c, &c,

Quel est l'homme assez indifférent
Pour ne pas etre inconstant.
Lorsqu'une belle qui soupire
Dans une amoureuse langueur
Ses beaux yeux semblent vous dire
Pour moi n'avez-vous pas un coeur (Bis) Zéphir, &

Impétueux dans ses désirs
Ardent et fou dans ses plaisirs
Un jeune homme quoiqu'on en dise
Abjurant la fidélité
Prendra toujours pour sa devise
Inconstance et légerté (bis) Zéphir &c,

.....

DECOUVERTES INVENTIONS

Monnaie : On attribue l'invention de la monnaie à Phidon Roi d'Argos, contemporain de Lycurge environ 900 ans avant J. Christ.

Gravure : On doit l'invention de la Gravure à un orfèvre de Florence nommé Marso Finnaguerra.

Cadrans Solaires : Cette invention appartient dit-on à Anaximenès, Philosophe grec, qui vivoit à Lacédémoe 547 ans avant Jesus Christ.

Horloges : Pacificus archidiacre de Vérone fut le premier qui inventa les horloges à roues vers l'an 840.

RETOUR DE MESSIRE ROUX

Août ler. Cet après midi a trois heures et demie le Révérend messire Roux, supérieur du Séminaire , Mr Richards, et Messieurs Larré Cery, Léonard & Arrault, Prêtres François sont débarqués à Montréal, arrivant d'Europe. Environ 2 ou 300 citoyens avoient traversé le matin et la veille pour aller au devant de ces Messieurs et avoir l'honneur de les escorter jusque chez eux. Outre le Henry qui voyage régulièrement entre cette ville & Laprairie deux autres barques à vapeur de Montréal èt de Laprairie ont fait la traversée sur la demande des citoyens, afin de procurer à un plus grand nombre de personnes le plaisir de cette promenade à laquelle l'arrivée de ces respectables hôtes ajoutoit un nouveau charme. Tout le long du voyage on a tiré du canon à bord de chaque batiment , pendant

que ces Messieurs chantoient en choeur l'Hymne à la Vierge. SALVE REGINA. A leur arrivée dans le port, ils ont été accueillis au bruit du canon avec toutes sortes de démonstrations de joie et d'enthousiasme par une foule de personnes qui s'étoit rassemblée depuis midi sur les quais, et qui auroit été encore beaucoup plus nombreuse sans un orage affreux qui survint au moment du débarquement. Néanmoins malgré une pluie battante qui tomboit alors, tout le monde qui étoit au port a accompagné les nouveaux arrivants jusqu'au séminaire, où ils ont été salués par de vives acclamations. Mrs Larré, Cery Léonard & Arrault sont autant de sujets que Mr. Roux a obtenu de Sa Majesté de faire passer en Canada pour remplacer ceux que la mort a déjà moissonnés dans la maison de St Sulpice de Montréal, et ceux qu'elle menace de moissonner encore Mr. Arrault qui n'est encore que simple écclésiastique, est dit-on destiné pour le collège de Montréal.

Messieurs Roux et Richard étoient parti depuis deux ans et deux mois. Le motif de leur voyage étoit comme il n'y a pas lieu d'en douter principalement relatif à la Seigneurie de l'Ile de Montréal, que l'on avoit toujours regardée comme la propriété des Messrs de St Sulpice, mais que le gouvernement depuis quelques années a fait profession de leur disputer. Les bruits courants mais qui ne sont point authentiques, sont que Mr Roux a transigé avec le gouvernement, et même lui a cédé la Seigneurie moyennant une rente assez considérable,

mais qui ne doit durer qu'un temps, laquelle rente sera déterminée par des arbitres, après qu'on aura perçu le revenu d'une année. Ces bruits fondés ou non, font dans ce moment beaucoup de sensation dans le public, et font jetter beaucoup de blâme sur les Messieurs du Séminaire. Le passage de cette Seigneurie dans les mains du gouvernement seroit assurément une perte irréparable pour le peuple du Canada, mais en même temps il me semble que l'on est un peu précipité a blâmer ces Messieurs, surtout avant de sçavoir les circonstances qui ont accompagné cette cession, et les véritables conditions auxquelles elle a été faite. Ces Messieurs étoient vraisemblablement aussi jaloux que qui que ce soit de la conservation de cette Seigneurie, qui leur sembloit guarantie par une possession de plus d'un demi siècle. N'est-il pas plutôt raisonnable de croire que rien autre chose que des raisons urgentes, le peu de probabilité d'esperer du succès contre la force surtout de la part d'un gouvernement et d'un gouvernement protestant, aura pu les décider a faire un pareil abandon. Resteroit après cela a décider si le gouvernement par une telle démarche, auroit fait un grand effort de générosité et de justice, même en lui admettant un certain droit à la possession de cette Seigneurie, d'arracher à tout un peuple un bien si important, pour en donner l'administration à un petit nombre d'individus qui absorberoient tous ses revenus pour satisfaire leur faste et leur opulence; Un bien

dont le produit a été de tout temps employé a soulagér l'indigent a faire instruire l'enfant du pauvre et a faire fleurir la religion et les sciences en Canada.

EPOQUES DE L'HISTOIRE DU

CANADA

Jacques Cartier arrivé à Québec le 8 septembre en	1535
Samuel de Champlain fonde Québec le 3 Juillet en	1608
Arrivée des Récollets à Tadoussac le 25 Mars en	1615
Arrivée des Jésuites en	1625
Prise de Québec par les Anglais	1629
Fondation du Collège de Québec et mort de Champlain	1635
Etablissement à Montréal	1641
Le gouvernement royal établi le ler de mai en	1663
Massacre des habitants de l'Ile de Montréal par les Iroquois en	1689
Invasion par les Anglais	1690
Cession de l'Acadie	1713
Prise de Québec 18 septembre	1759
Cession du Canada par le Roi de France le 10 février	1763
Les lois civiles du Canada á retablies par acte du Parlement de la Grande Bretagne	1774
Siège de Québec par les Bostonois	1775 -6
Commencement de la Constitution le 26 décembre	1791
Guerre déclarée par les Etats-Unis le 23 juin	1812

Paix avec les Etats-Unis signée le 24 décembre 1814

.....

LISTE DES GOUVERNEURS DU CANADA

Depuis son érection en gouvernement royal en 1663, avec le temps où ils commencèrent à gouverner.

Le Sieur de Mesy	1	Mai	1663
Le Sieur de Courcelles	23	Sept.	1665
Le Sieur de Frontenac	12	Sept.	1672
Le Sieur de La Barre	9	Oct.	1682
Le Sieur de Nonville	3	Aout	1685
Le Sieur de Frontenac	28	Nov.	1689
Le Sieur Chevalier de Callières	14	Sept.	1699
Le Sr. Marquis de Vaudreuil	17	Sept.	1705
Le Sr. Marquis de Beauharnois	2	Sept.	1726
Le Sr. Comte de la Galissonnière	25	Sept.	1747
Le Sieur de Jonquière	16	Aout	1747
Le Sieur Du Quesne de Menneville	7	Aout	1752
Le Sr. de Vaudreuil de Cavagnal	10	Juil.	1755
James Murray	21	Nov.	1763
Paulus Emilius Irving (président)	30	Juin	1766
Guy Carleton(Lieut. gouv. & com. en chef .)	24	Sept.	1766
Guy Carleton	6	Oct.	1768
Hector T.Cramahé (président)	9	Aout	1770
Guy Carleton	11	Oct.	1774
Henry Hamilton (Lieut. Gouv. & com. en chef)			1774
Henry Hope (Lieut. gouv. & com. en chef)			1775
Lord Dorchester (Gouv. général)			1776
Frédéric Haldimand	30	Juin	1778
Alured Clarke (Lieut. gouv. & com. en chef)			1791
Lord Dorchester	24	Sept.	1793
Robert Prescott	24	Sept.	1796
Sir R.S.Milnes (Lieut. gouv.) Baronet	31	Juil.	1799
L'Hon. Thom. Dunn (président)	31	Juil.	1805
Sir J.H.Craig (Chev. du B. gouv. genéral.)	24	Oct.	1807
L'Hon. Thom. Dunn (président)	10	Juin	1811
Sir George Prévost (Baron) gouv. gen.	11	Sept.	1811
Sir G.Drummond Gr.cr. du B. adm. chef.	4	Avril	1815
Sir Peregrine Maitland			1815
John Wilson administrateur	22	Mai	1816
S.J.C.Sherbrook gr.cr.du B. gen.	12	Juil.	1816
Le Duc de Richmond (président)	20	Sept.	1818
L'Hon. J.Monk (président)	20	Sept.	1819
Le Comte de Dalhousie Gr. cr. du B. G.Gen.	18	Juin	1820

.....

VARIETES

Aôut Par un jugement rendu dans la Cour du Banc du Roi à Québec dans le mois dernier, les anciennes ordonnances sont déclarées être en force.

Il s'est tenu dans différents quartiers des cours martiales, telles qu'à Québec, à St Eustache à Laprairie.

.....

Il n'y a pas de page 433